

Troisième Année

Nos 3-4-5

Janvier-Février-Mars 1913

## Bénédition Pontificale

*Le 13 décembre 1912, à l'ouverture du Congrès de la « Ligue Française Antimaçonnique », le télégramme suivant a été adressé au Cardinal Secrétaire d'Etat de Sa Sainteté :*

Les membres de la Ligue Française Antimaçonnique, réunis à l'issue de la messe d'ouverture de leur Congrès, déposent aux pieds de Sa Sainteté le très respectueux et filial hommage de leur soumission et de leur fidélité. Ils sollicitent humblement sa bénédiction pontificale pour obtenir le succès de leurs travaux.

*Le Président : COMMANDANT DE FRAVILLE.*

*En réponse à ce télégramme, le Saint-Siège a daigné faire adresser à notre Président la lettre ci-après :*

**ARCHEVÊCHÉ**  
de  
**PARIS**

*Paris, le 16 décembre 1912.*

Monsieur,

S. E. le Cardinal Secrétaire d'Etat de Sa Sainteté prie S. E. le Cardinal Archevêque de Paris de vous informer que Notre Saint Père le Pape a agréé l'hommage de soumission et de fidélité que lui a adressé, en sa réunion du 13 décembre

**courant, la Ligue Française Antimaçonnique, et de vous transmettre pour cette Ligue les remerciements de Sa Sainteté, avec la bénédiction apostolique.**

**Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments très distingués.**

**Signé : Maurice CLÉMENT,  
Chanoine Secrétaire de Son Eminence.**

*Tous nos lecteurs partageront la joie profonde et la filiale reconnaissance que nous avons ressenties à la réception de la Bénédiction Pontificale. Puisse notre entier dévouement à la sainte cause de l'Eglise être encore accru, si c'est possible, par cette marque de la paternelle bienveillance de S. S. Pie X.*





# Les idées et les faits

---

## LES CONSEILS DE LA PAPAUTÉ

**M**GR DE DURFORT, évêque de Langres, vient de publier dans la *Semaine religieuse* de son diocèse une page qui est une réponse directe aux attaques sournoises des Sillonistes et des Démocrates chrétiens contre les instructions données par S. S. Pie X. La *Démocratie* et les feuilles de même farine ont cent fois insinué que le Vatican, et les Evêques qui reflètent sa pensée, faisaient de la politique monarchiste et mettaient abusivement au service de cette politique la puissance religieuse dont ils disposent. Mgr de Durfort répond :

Le Pape, dont les évêques sont les porte-paroles, ne nous demande pas autre chose que ce qu'il est en droit d'attendre de nous : l'obéissance en matière de religion. Pie X, en effet, *n'est jamais sorti du domaine spirituel.*

*Les actes de nos gouvernants tendent pour la plupart — ne devrait-on pas dire tous ? — à détruire le catholicisme en France.* Qui donc, parmi ceux qui veulent être sincèrement de bons catholiques, des catholiques disciplinés, aurait l'outrecuidance de prétendre qu'il sait mieux que le Chef de l'Eglise la tactique qu'il convient de suivre pour défendre les intérêts menacés de la religion !

Si le Pape prétendait imposer une conviction politique, ou tracer une ligne de conduite en des matières libres et qui ne sont pas de son ressort, on comprendrait qu'on hésitât à se soumettre. Mais le pape ne demande pas pareille chose !

Le Saint-Père désire seulement que l'on soit CATHOLIQUE AVANT TOUT, ET, EN PARTICULIER, AVANT LA POLITIQUE ; prêt, au besoin, à sacrifier celle-ci aux intérêts beaucoup plus considérables de la religion.

Or c'est à quoi tous ceux qui se disent catholiques ne sont pas prêts. Il en est qui sacrifieront plus volontiers un principe religieux qu'une préférence politique, ou même une ambition personnelle. Ceux-là s'empresseront de relever, dans les paroles ou l'attitude du Pontife romain, ce qui les autorise à professer librement une opinion, mais ils se garderont bien d'y voir ce qui les obligerait parfois à la sacrifier.

Gardons-nous de ces inconséquences et de ces restrictions intéressées.

Rien de plus juste que cette constatation que « tous les actes de nos gouvernants tendent à détruire le Catholicisme en France » et qu'en conséquence la querelle qui divise les Français depuis tant d'années est avant tout d'ordre religieux. Les considérations politiques n'interviennent qu'au second plan dans le conflit. Ce qu'il faut avant tout aux hommes au Pouvoir, c'est la ruine de l'Eglise. La prudence humaine, à défaut de la sagesse surnaturelle, suffirait donc pour conseiller d'organiser la défense sur le terrain même où porte tout l'effort de l'ennemi.

Comment organiser cette défense ?... D'une manière bien simple, et que les papes nous ont signalée, depuis 175 ans, dans plus de douze Encycliques : *en nous unissant contre la Franc-Maçonnerie*. C'est elle qui a déclaré à l'Eglise une guerre à mort, c'est elle qui a multiplié les Révolutions pour restreindre chaque fois un peu plus les droits du Catholicisme, c'est elle qui règne sous le nom des ministres d'aujourd'hui, d'hier ou de demain : donc, tous les coups des Catholiques doivent porter sur la secte maçonnique. La Franc-Maçonnerie discréditée, prohibée, traquée, le Catholicisme refleurirait de lui-même dans un pays pacifié ; au contraire, la Franc-Maçonnerie restant debout, même un changement de Régime politique ne saurait rien améliorer.

Que les Catholiques de France — nous parlons des Catholiques sincères, et non des maçonnisés du *Sillon* — finissent donc par entendre le double conseil de la Papauté : qu'ils s'unissent entre eux, au lieu de se déchirer, et qu'ils réservent leurs coups pour l'association qui est la cause de tous les maux dont ils souffrent, la Franc-Maçonnerie. Tant qu'ils n'auront pas écouté ce double avis de Rome, ils continueront à être divisés, impuissants et vaincus.

---

#### L'ÉLECTION DE M. POINCARÉ

Les élections législatives de 1910 avaient été, pour l'opposition parlementaire, l'occasion d'un grand découragement : les députés monarchistes, catholiques, nationalistes ou libéraux avaient une fois de plus vu diminuer leur nombre, et la gauche radicale et socialiste s'était fortifiée de nouveaux sièges conquis. Au milieu du désarroi



de tous les braves gens, les membres de la *Ligue Antimaçonnique* furent les seuls à manifester leur satisfaction : celle-ci prenait sa source dans le fait que la nouvelle Chambre, si déplorable qu'elle fût par son esprit, comptait cependant cinquante francs-maçons de moins que la précédente : 140 environ, au lieu de 190. Le progrès des idées antimaçonniques dans le pays avait, en effet, discrédité dans leurs circonscriptions une cinquantaine de F.F. : bien connus et entraîné leur non-réélection.

— « Beau succès ! » grommelaient les opposants qui ne pouvaient se résoudre à partager la satisfaction des ligueurs antimaçons ; « vous avez cinquante francs-maçons de moins à la Chambre, c'est « entendu : mais ces francs-maçons sont remplacés par des radicaux « et des socialistes tout aussi dangereux que leurs prédécesseurs et « professant un programme politique analogue. Il n'y a donc abso- « lument rien de changé. »

Les ligueurs antimaçons (que la formation reçue dans nos sections met à même de juger sur des réalités et non sur l'apparence) se contentaient de sourire : ils savent, en effet, que si redoutable que soit le radical ou le socialiste resté profane, il est moins dangereux que le franc-maçon actif qui siège sur les mêmes bancs et dont rien ne le distingue en apparence. Il y a, entre le blocard non affilié à la Maçonnerie et le blocard maçon, cette différence essentielle que le premier est susceptible de céder à une inspiration généreuse et de la suivre jusqu'au bout ; tandis que le second, s'il a la velléité passagère d'être honnête, tolérant ou patriote, est immédiatement rappelé à l'ordre par la secte à laquelle il s'est lié pour la vie par un serment sans conditions : esclave de la Loge, il lui obéit en esclave. Eliminer cinquante francs-maçons réguliers, c'était donc obtenir un résultat précieux, — même si ceux-ci étaient remplacés, comme il est arrivé, par un pareil nombre de radicaux et de socialistes non affiliés aux Loges.

L'élection de M. Poincaré est venue fournir la preuve matérielle de l'exactitude de ce point de vue. Sous l'étrange régime que nous subissons, il est connu de tous que l'élection présidentielle du 18 Janvier ne s'est pas décidée à Versailles, le jour du Congrès : elle a été réglée dans les journées qui ont précédé le 18 janvier, au cours des votes d'épreuves qui ont eu lieu au Luxembourg, pour le choix du candidat dit « républicain » (mot qui sert d'ordinaire à désigner le candidat maçonnique). Or la surprise a été grande dans le pays quand on a appris que ces votes d'épreuves aboutissaient à partager les sénateurs et députés républicains en deux fractions sensiblement égales, le candidat des Loges, le F. : Pams, n'ayant eu que quelques voix d'avance sur le candidat non maçon M. Poincaré. Cette égalité ne pouvait qu'encourager M. Poincaré à maintenir sa candidature, assuré qu'il était de trouver à Versailles un supplément de 120 voix de droite qui suffirait à le faire élire. C'est, en effet, ce qui est arrivé.

Ce résultat, généralement imprévu, ne s'explique que par la particularité que nous signalons plus haut : cinquante députés radicaux ou socialistes *profanes* ont remplacé, aux élections de 1910, cinquante députés radicaux ou socialistes *francs-maçons*. Ces profanes, au lieu de répondre au coup de sifflet des FF. : Combes, Clemenceau et Pelletan, et de voter comme un seul homme pour le F. : Pams, ont fait acte d'indépendance ; le prestige académique de M. Poincaré l'a emporté, en eux, sur les attraits maçonniques du protégé de la Veuve ; et M. Poincaré a pu, grâce à leurs voix, arriver à égalité au Luxembourg, ce qui a entraîné automatiquement son triomphe à Versailles. Il est évident que si ces cinquante blocards *profanes* avaient été des blocards *francs-maçons*, ils auraient au contraire obéi au signe de détresse et voté pour le F. : Pams, quelles que pussent être leurs préférences personnelles : dès lors, le vote d'épreuve aurait mis M. Poincaré en minorité de plus de cent voix et il n'aurait même pas été candidat à Versailles. Voilà la morale de la récente élection présidentielle.

Morale nettement antimaçonnique, puisqu'on est obligé de convenir, en remontant à la source, que c'est la propagande des Ligues antimaçonniques qui a, en 1910, alors que la physionomie *politique* de la Chambre restait la même, diminué le nombre des parlementaires francs-maçons, et modifié, par contre-coup, le résultat du Congrès de Versailles en 1913.

Quels résultats ne manquerait pas d'obtenir l'opposition si elle comprenait enfin que tout son effort, pour être efficace, doit porter sur le terrain antimaçonnique ! Radicalisme, Socialisme, Anticléricalisme, Antipatriotisme, sont les manifestations de la maladie dont souffre le pays : sa cause est l'existence, dans l'organisme français, du microbe maçonnique. Attaquez-vous à ce microbe, rendez-lui la vie impossible, et la France reprendra force et vigueur.

---

#### LES CONSÉQUENCES DE L'ÉLECTION

Il ne faudrait pas conclure de ce qui précède que nous partageons les illusions de ceux qui voient dans l'élection de M. Poincaré l'avènement d'une vie nouvelle, faite de paix religieuse et sociale à l'intérieur, de fierté et de politique avisée à l'extérieur. Le patriotisme de M. Poincaré nous paraît certain : cela ne veut pas dire qu'il sera libre de faire parler à la France, en Europe, le langage nécessaire. Nous croyons le nouveau président trop intelligent pour trouver des satisfactions dans la persécution religieuse : en sera-t-il moins le prisonnier d'une organisation politique tout entière tournée vers l'oppression des Catholiques ?

A quoi bon perdre de vue, en effet, que la Constitution actuelle

donne à la Franc-Maçonnerie cent moyens de paralyser les velléités d'indépendance de M. Poincaré, s'il vient à en manifester?... Le président aura peut-être des vues personnelles en politique extérieure. Mais, en admettant que son ministre des Affaires Étrangères n'y mette pas nettement le holà, il est hors de doute que la pensée présidentielle ne pourra prévaloir contre les traditions d'un personnel diplomatique que la secte a composé de longue date. M. Poincaré voudra peut-être sincèrement l'apaisement. Comment l'imposera-t-il à des ministres, à des députés, à un Sénat, à une Administration, pour lesquels « guerre religieuse » a toujours été synonyme de « portefeuille », « réélection » et « avancement » ? Ou l'élu du Congrès de Versailles s'entêtera, et il sera brisé, comme l'a été jadis M. Casimir Périer ; ou il se soumettra aux influences de son entourage, et alors il n'y aura presque rien de changé.

Nous pensons qu'il se soumettra, — au moins sur la question religieuse, qui est celle qui domine tout le débat. Et nous en trouvons la preuve dans l'ordre du jour de confiance voté par la Chambre le 24 janvier dernier, jour où le ministère Briand, qui représente la pensée actuelle de M. Poincaré, s'est présenté devant le Parlement : « *La Chambre, approuvant les déclarations du Gouvernement, et confiante en lui pour poursuivre une politique de défense nationale, de progrès social ET DE LAICITÉ, avec le concours, par l'entente commune et l'action commune des républicains, passe à l'ordre du jour.* »

« Politique de LAICITÉ », c'est-à-dire, en français, « politique de persécution religieuse » ; voilà tout ce que trouve à nous promettre le premier ministre composé des amis personnels de M. Poincaré. Et encore la gauche radicale et maçonnique a-t-elle montré, par la fraîcheur de son accueil, que le gage donné lui semblait à peine suffisant. On voit combien il serait imprudent de se livrer à l'optimisme...

Est-ce à dire que l'élection de M. Poincaré contre le F. . Pams est décidément un fait sans importance ? Non, nous croyons l'avoir suffisamment prouvé plus haut. Cette élection a prouvé que la Franc-Maçonnerie n'était pas omnipotente, puisque son candidat à la première fonction de l'Etat pouvait être battu. Mais, pour que ce résultat fût obtenu, il a fallu de longues années de propagande antimaçonnique, aboutissant, en 1910, à une diminution de près du quart dans le chiffre des députés francs-maçons. Que la propagande antimaçonnique continue à progresser, qu'elle rayonne sur tout le territoire, et de nouveaux députés, sénateurs, préfets et grands électeurs locaux, portant la livrée des Loges, seront démonétisés dans leur région, rendus impossibles et obligés de disparaître. La physionomie politique de la France pourra ne pas changer immédiatement, mais la réalité politique, elle sera profondément modifiée du fait que le Grand Orient ne pourra plus, d'un signe, mettre

en mouvement la moitié au moins de la majorité parlementaire.

Comme on le voit, les raisons d'espérer que nous donne l'élection de M. Poincaré ne concernent que l'avenir et n'ont de valeur que dans la mesure où la propagande antimaçonnique continuera à se développer. A nos amis de tirer de ceci la conclusion nécessaire.

---

#### L'AFFAIRE DE LA LOGE « LA RAISON »

Les sphères gouvernementales comprennent si bien le danger que présente pour elles cette offensive antimaçonnique qu'on les voit, relativement clémentes à l'égard de l'agitation purement politique, frapper à coups redoublés dès que l'opposition touche au point sensible, c'est-à-dire aux Loges maçonniques. C'est ainsi que dans la soirée du 21 janvier dernier quelques Camelots du Roi, sortant d'une réunion publique, envahirent, rue Ramey, le local de la Loge *la Raison*, qui était alors assemblée et en séance. Il y eut une bagarre sans gravité, avec bris de quelques chaises. La police intervint et arrêta au petit bonheur quelques Camelots.

Si ces derniers avaient envahi une réunion socialiste ou bonapartiste, ils eussent été relâchés deux heures plus tard et poursuivis pour tapage. Mais ils avaient touché à la sacro-sainte Franc-Maçonnerie ! Le cas était pendable, et on le leur fit bien voir. Les trois jeunes gens arrêtés, MM. Gérard Sol, Monteil et Costa, furent non seulement victimes d'odieuses violences policières, mais on les maintint en état d'arrestation et on les mit au régime des apaches. Ce n'est qu'après *dix-huit jours de prison préventive*, et alors que les charges élevées contre eux se furent écroulées devant l'enquête, qu'on se décida à les mettre en liberté provisoire.

Comme on le voit, dès que l'on touche à la Franc-Maçonnerie, Parquet et Gouvernement n'affectent plus de voir dans l'action des Camelots du Roi des « gamineries sans importance ». La secte rouge est une Reine à laquelle il ne faut pas toucher.

---

#### SYNDICALISME ET FRANC-MAÇONNERIE

Cette omnipotence de la secte maçonnique est si évidente que les révolutionnaires les plus farouches se gardent bien, quand ils trouvent la Franc-Maçonnerie sur leur route, au cours d'une de leurs campagnes de presse, de prononcer un mot susceptible de sonner mal aux oreilles des francs-maçons. Exemple : un soldat du nom de Bintz, qui s'était laissé pénétrer par l'abominable doctrine antimilitariste que les Loges ont élaborée, est incorporé dans un escadron du train. Il a la malchance d'y trouver comme chef, non un « officier de jésuitières », qui l'eût probablement réconcilié avec le milita-



risme, mais un authentique franc-maçon, le F. : commandant Rognoni. Celui-ci eut la main lourde pour le tringlot antimilitariste, lequel est aujourd'hui aux compagnies de discipline ; les amis du soldat Bintz essayèrent alors d'engager contre le F. : Rognoni une campagne de presse, comme ils en ont tant mené contre des officiers catholiques : cette campagne fut, en un tour de main, arrêtée par une intervention du F. : général Peigné, Grand Maître du rite Ecossais. Et, depuis lors, la presse socialiste et syndicaliste réalise quotidiennement ce tour de force de parler de l'affaire Bintz sans mettre en cause la Franc-Maçonnerie, qui a joué dans cette affaire le rôle principal.

Une pareille inconséquence arrache à M. Maurice Pujo, dans *l'Action Française*, les observations ci-après :

Que voulez-vous que fassent au gouvernement des plaintes et des déclamations, si violentes soient elles, au sujet des vexations exercées contre le prisonnier par quelque obscur sous-officier ? Au lieu de ces enfantillages, osez avec quelque insistance mettre en cause la Franc-Maçonnerie responsable de ce que vous appelez le supplice de Bintz ; rappelez les circonstances de sa condamnation, les tractations engagées par le F. : commandant Rognoni avec les chefs antimilitaristes, et l'intervention du F. : général Peigné, et le marché conclu pour faire cesser une campagne qui les gênait, et le manquement à la parole qu'ils avaient donnée. Vous verrez l'effet ! La Franc-Maçonnerie s'est mise là dans un très mauvais cas : elle y est à découvert et ne tiendra pas à le rester longtemps. Comme elle est toute-puissante, comme elle est l'armature même du régime, elle s'empressera de libérer Bintz, afin qu'on n'en parle plus. Je ne puis croire que vous hésitez à rappeler cette histoire de tractations parce que vos militants francs-maçons y seraient en aussi mauvaise posture au point de vue syndicaliste que les officiers francs-maçons au point de vue militaire. Mais il n'est pas douteux que si Bintz reste à l'île Madame, c'est à l'immunité singulière accordée à la Franc-Maçonnerie par les révolutionnaires qu'il le doit.

L'immunité accordée à la Franc-Maçonnerie par les révolutionnaires ne paraît singulière que quand on ignore ce que nous savons, c'est-à-dire que le Syndicalisme, en France comme en Espagne, en Italie et en Russie, est une machine de guerre maçonnique, et rien de plus. La « Confédération Générale du Travail » en France, la « Solidarité Ouvrière » en Espagne, l'« Union des syndicats » en Russie, sont des créations de la secte. Pour l'avoir méconnu, et avoir voulu être à la fois syndicalistes et antimaçons, deux chefs révolutionnaires des plus écoutés, les citoyens Pataud et Janvion, ont été du jour au lendemain excommuniés par leurs meilleurs amis et privés de toute influence sur les groupements qui les acclamaient la veille. Les Loges installées clandestinement au sein de la C. G. T., et recrutées parmi les secrétaires de syndicats, avaient fait leur

œuvre. Elles la font encore aujourd'hui en empêchant que la Franc-Maçonnerie soit mise en cause à propos de l'affaire Bintz...

Voilà pourquoi nous pensons que l'appel (si logique et si pressant) adressé par M. Maurice Pujo au bon sens des Révolutionnaires ne sera pas entendu par ceux-ci. Le Syndicalisme révolutionnaire, dont le F. Ferrer fut un des apôtres les plus actifs, est né de la Franc-Maçonnerie : aucune logique, comme aucune flatterie, ne l'amènera jamais à se retourner contre sa mère.

---

### LE SYNDICALISME ANTIMAÇONNIQUE

Précisément parce qu'il n'y a rien à espérer du Syndicalisme révolutionnaire, qui a été la meilleure source des Loges à Barcelone en septembre 1909, et à Lisbonne en octobre 1910, nous estimons qu'il faut suivre avec intérêt les efforts des quelques personnalités syndicalistes qui ont réussi à libérer leur cerveau de l'emprise maçonnique. Cette libération n'est pas encore complète, comme en témoigne le vocabulaire anticatholique qu'emploient les amis des citoyens Janvion et Pataud. Mais il faut savoir gré à ces aveugles de la veille d'avoir su discerner que la secte maçonnique est la véritable ennemie de la classe ouvrière : on peut espérer qu'ils en viendront un jour à comprendre que l'Eglise Catholique est, par contre, l'alliée traditionnelle du prolétariat.

En attendant, nous reproduisons bien volontiers l'appel suivant, que quelques syndicalistes de cette école adressent aux employés de l'Etat.

#### **Ligue Antimaçonnique intercorporative des Employés de l'Etat, des Départements et des Communes.**

CAMARADES,

Dans la lutte que les groupements de fonctionnaires mènent contre l'absolutisme administratif et politique, un facteur important a été trop souvent négligé : l'action de la Franc-Maçonnerie.

Cette Société secrète est aujourd'hui toute-puissante ; elle a pénétré tous les milieux ; elle a casé ses créatures dans tous les postes de confiance et l'on peut dire que c'est la bourgeoisie franc-maçonne qui dirige actuellement la France.

Maîtresse du pouvoir, on comprend qu'elle tienne à le conserver. Aussi l'ampleur du mouvement ouvrier l'ayant effrayée, elle a voulu le canaliser, afin de le diriger à son gré. Et dès 1900, le recrutement des militants ouvriers fut à l'ordre du jour.

S'il y eut quelques déboires dans les milieux ouvriers proprement dits, chez les fonctionnaires la tactique maçonnique réussit parfaitement. Les arrivistes sans vergogne firent leur cour aux frères pourvus en revêtant le tablier ; il en résulta un favoritisme éhonté. Les faveurs AUTREFOIS RÉSER-

VÉES AUX JÉSUITES le furent dès lors aux Maçons. Tel directeur départemental d'une grande Régie financière, récemment promu, se préoccupait auprès du Secrétaire du *Groupe fraternel* de connaître les agents Francs-Maçons qu'il allait avoir sous ses ordres. Aujourd'hui encore, le frère directeur ou receveur principal protège son frère débutant, et rien ne se peut obtenir, de la plus petite sinécure à la plus grosse prébende, si l'on n'est pas de la Confrérie.

Dans les P. T. T., la presque totalité des directeurs et des titulaires de grosses recettes sont Maçons. La Franc-Maçonnerie est devenue un syndicat d'arrivistes.

Mais c'est là le moindre danger. En effet, dès qu'elles ont l'esprit de la maison, les nouvelles recrues forment, au sein même des associations professionnelles, des groupements spéciaux dits *fraternels*.

Le Groupe fraternel des Contributions indirectes, « exclusivement composé de F. : F. : en activité, disséminés dans toute la France », fonctionne depuis 1902. Malgré les démentis intéressés, il a tenu, comme à l'ordinaire, sa réunion privée au Congrès de l'année 1912.

Ces groupements fraternels donnent à l'ingérence maçonnique dans les associations une portée plus grande. Au moment des élections aux Conseils d'administration des Groupements, ils imposent leurs candidats. Quand une question importante est à l'ordre du jour, à la veille des Congrès, ils se réunissent et s'entendent.

« Nous avons la faveur de porter à votre connaissance que sur la demande des membres du Conseil de l'A. G. ou délégués des groupes de Paris, nous avons pris l'initiative de provoquer une réunion F. : avant le Congrès », écrivait le F. : Secrétaire général de l'A. G. des agents des P. T. T., le 1<sup>er</sup> juin 1907, à la veille d'un Congrès.

Et des faits récents, que nous nous réservons de publier prochainement, permettent d'affirmer que cette ingérence de la Maçonnerie dans la direction de nos associations continue toujours. Cela est intolérable.

Nous voulons faire nos affaires nous-mêmes. Nous connaissons le danger des intrigues maçonniques.

Il est de notoriété publique que ces intrigues ont provoqué l'échec relatif de la première grève des Postes, ainsi que le déclanchement de la seconde, qui devait permettre la revanche du pouvoir.

Nous ne voulons pas que nos délégués soient liés à l'adversaire par une solidarité spéciale et secrète. Nous ne voulons pas, dans les circonstances graves, être à la merci d'une défaillance possible de camarades ayant à choisir entre leurs obligations maçonniques et leur devoir corporatif.

Pour barrer la route à la franc-maçonnerie, pour clouer au pilori ses profiteurs, nous faisons appel à tous ceux qui ne craignent pas de lutter à visage découvert CONTRE CE NOUVEAU JÉSUITISME.

LE COMITÉ.

P.-S. — Les adhésions sont reçues par le secrétaire Lémonon, 38 bis, rue Denfert-Rochereau, Paris. — (2 fr. par semestre, payables d'avance.)

Comme on le voit, les fondateurs de la nouvelle Ligue s'imaginent encore que les « Jésuites » sont les ennemis-nés de la classe ouvrière. C'est un reste de l'état de l'esprit maçonnique qui règne chez les syndicalistes et dont tous, même les meilleurs, sont pénétrés. Espérons que cette phobie, un peu ridicule, passera...

---

#### LA CONSPIRATION DU SILENCE

Veut-on avoir une idée de la puissance despotique que la Franc-Maçonnerie exerce dans notre pays, non seulement sur la presse de gauche, mais encore sur les journaux dits « bien pensants » et sur les revues conservatrices ? Qu'on examine le sort fait aux littérateurs catholiques qui tiennent à mettre leur plume au service de leurs principes. S'ils s'avisent de répondre au débordement de la littérature anticléricale par un roman à thèse antimaçonnique, le silence se fait aussitôt sur leur œuvre, et les plus résolus à ne pas le rompre sont précisément les journaux de droite. Ce qui arrive à notre ami Henri Baraude en est la preuve.

Henri Baraude n'est pas un débutant dans la carrière ; il est l'auteur de plusieurs romans qui ont été des succès de librairie ; il a écrit sur Orléans et Jeanne d'Arc un des plus beaux livres consacrés jusqu'ici à l'héroïne. Tout cela, et même de cacher derrière son pseudonyme le nom d'un ministre de Charles X, la presse dite conservatrice le pardonne à Henri Baraude. Elle a, à l'occasion, reproduit ses ouvrages ; elle les a, en tout cas, toujours signalés. Oui, mais Henri Baraude a été frappé de ce qui s'est passé en Portugal, où la Franc-Maçonnerie a organisé la chute d'une monarchie et la mise à feu et à sang d'un pays paisible. Il s'est documenté aux sources mêmes sur ce drame ; il en a tiré la matière d'un roman plein de vie, *le Glas des Monarchies*, qui est une manière de *Juif Errant* renversé, avec la documentation en plus.

Aussitôt, la bienveillance de la presse conservatrice cesse. Un roman antimaçonnique ! Y pensez-vous ? Il faut laisser à l'adversaire cette arme formidable qu'est le roman politique, qui a eu une influence si profonde sur notre époque. Il faut surtout se garder de porter à la Franc-Maçonnerie des coups trop désagréables pour demeurer sans riposte. Et le silence de se faire !

A l'heure actuelle, *le Glas des Monarchies* a été commenté dans la presse de plusieurs pays (1). Des articles chaleureux lui ont été consacrés dans les journaux belges, espagnols, russes, et jusque dans le *New-York Herald*. DEUX JOURNAUX FRANÇAIS SEULEMENT en ont parlé, deux sur quatre cents organes catholiques publiés en France...

(1) *Le Glas des Monarchies* est en vente chez Bernard Grasset, éditeur, 61, rue des Saints-Pères.



A quoi attribuer ce boycottage exceptionnel ? Nous n'hésitons pas à répondre : à l'effroyable puissance de la secte, qui s'exerce par mille moyens dans les milieux de presse, et qu'on ne défie jamais impunément. On boycotte *le Glas des Monarchies*, roman antimaçonnique, comme on boycotte la *Revue Antimaçonnique*, qui est reproduite et citée dans vingt pays, et jusqu'en Russie, en Syrie, et au Canada, mais à laquelle, en France, les mousquetaires de l'opposition eux-mêmes redouteraient de consacrer quelques lignes.

Quel remède opposer au mal que nous signalons ? Nous n'en connaissons qu'un, et il nous faut bien le prescrire pour chacune des lâchetés et des tristesses de l'époque actuelle, car il peut remédier à toutes : c'est le dévouement de nos amis. Que ceux-ci redoublent d'activité dans leur propagande ; qu'ils mettent fin à la conspiration du silence, à force d'insistance et de réclamations ; qu'ils réclament assez fort pour que la crainte que la Franc-Maçonnerie inspire à la presse dite conservatrice ne reste pas sans contre-poids. L'action antimaçonnique a droit à la première place dans les préoccupations des catholiques : de gré ou de force, il s'agit de la lui conquérir.

---

#### L'HYPOCRISIE MAÇONNIQUE

Tout le monde connaît la sublime attitude de Bonchamp, le général vendéen, arrachant, à son lit de mort, à ses compagnons d'armes, la grâce de 5.000 soldats républicains faits prisonniers et enfermés dans l'église de Saint-Florent. Ces prisonniers allaient être délivrés et devaient être réincorporés dans les troupes de la Convention. Ils le furent, en effet, et, par la suite, se signalèrent, comme les autres soldats de l'armée révolutionnaire, par leurs atrocités contre les paysans vendéens.

Ce que l'on connaît moins, c'est la lettre suivante du F. . Merlin (de Thionville), délégué de la Convention à l'armée de Vendée, envoyée au Comité de Salut Public, le 19 octobre 1793, quelques jours après la mort de Bonchamp et la libération des prisonniers. C'est un joli spécimen de férocité et d'hypocrisie maçonnique :

J'arrive avec Boursault et quelques troupes, mais j'arrive trop tard pour noyer les débris des brigands. Cette armée du Pape, qui nous fait tant de mal et que l'on n'a pas poursuivie avec une activité assez révolutionnaire, nous échappe encore ; mais elle n'a plus de chefs ! Lescure agonise, d'Elbée est blessé à mort, Bonchamp n'a plus que quelques heures à vivre. *Ces lâches ennemis de la nation ont, à ce qui se dit ici, épargné plus de quatre mille des nôtres, qu'ils tenaient prisonniers. Le fait est vrai, car je le tiens de la bouche de plusieurs d'entre eux.* QUELQUES-UNS SE LAISSAIENT TOUCHER PAR CE FAIT D'INCROYABLE HYPOCRISIE. JE LES AI PÉRORÉS ET ILS ONT BIENTOT COMPRIS QU'ILS NE DEVAIENT AUCUNE RECONNAISSANCE AUX BRIGANDS. MAIS, COMME

LA NATION N'EST PAS ENCORE A LA HAUTEUR DE NOS SENTIMENTS PATRIOTIQUES, VOUS AGIREZ SAGEMENT EN NE SOUFFLANT PAS MOT SUR UNE PAREILLE INDIGNITÉ. Des hommes libres accepter la vie de la main des esclaves ! Ce n'est pas révolutionnaire. IL FAUT DONC ENSEVELIR DANS L'OUBLI CETTE MALHEUREUSE ACTION. N'EN PARLEZ PAS MÊME A LA CONVENTION. LES BRIGANDS N'ONT PAS LE TEMPS D'ÉCRIRE OU DE FAIRE DES JOURNAUX ; CELA S'OUBLIERA COMME TANT D'AUTRES CHOSES.

« Les brigands n'ont pas le temps d'écrire ou de faire des journaux : « cela s'oubliera comme tant d'autres choses ! » Parole profonde qui révèle la pensée intime de la Franc-Maçonnerie, éternellement obligée de fausser l'Histoire parce qu'elle la remplit de forfaits.

Le F. : Merlin (de Thionville) connaît, on le voit, les bienfaits de la conspiration du silence aussi parfaitement que les Francs-Maçons de nos jours. Par malheur pour ces derniers, les *brigands* d'aujourd'hui commencent à trouver le temps d'écrire, et bien des choses ne s'oublieront plus à l'avenir.

---

#### L'ÉGLISE ET LE PACIFISME

Notre ami Henry Brongniart, docteur en droit, membre du Conseil Central de la Ligue Antimaçonnique, vient de publier chez l'éditeur Bloud un petit volume de propagande, dont nous recommandons la lecture à tous nos amis.

*L'Eglise et le Pacifisme*, tel est le titre de cet ouvrage qui démontre victorieusement que l'Église, loin de blâmer le recours aux armes, l'a toujours approuvé et recommandé quand les intérêts de la Patrie ou de la Foi sont menacés.

Nos lecteurs trouveront aux bureaux de la Ligue Antimaçonnique cette excellente réfutation des hérésies sillonnistes sur le Pacifisme. Nous ne saurions trop leur recommander de la faire connaître.

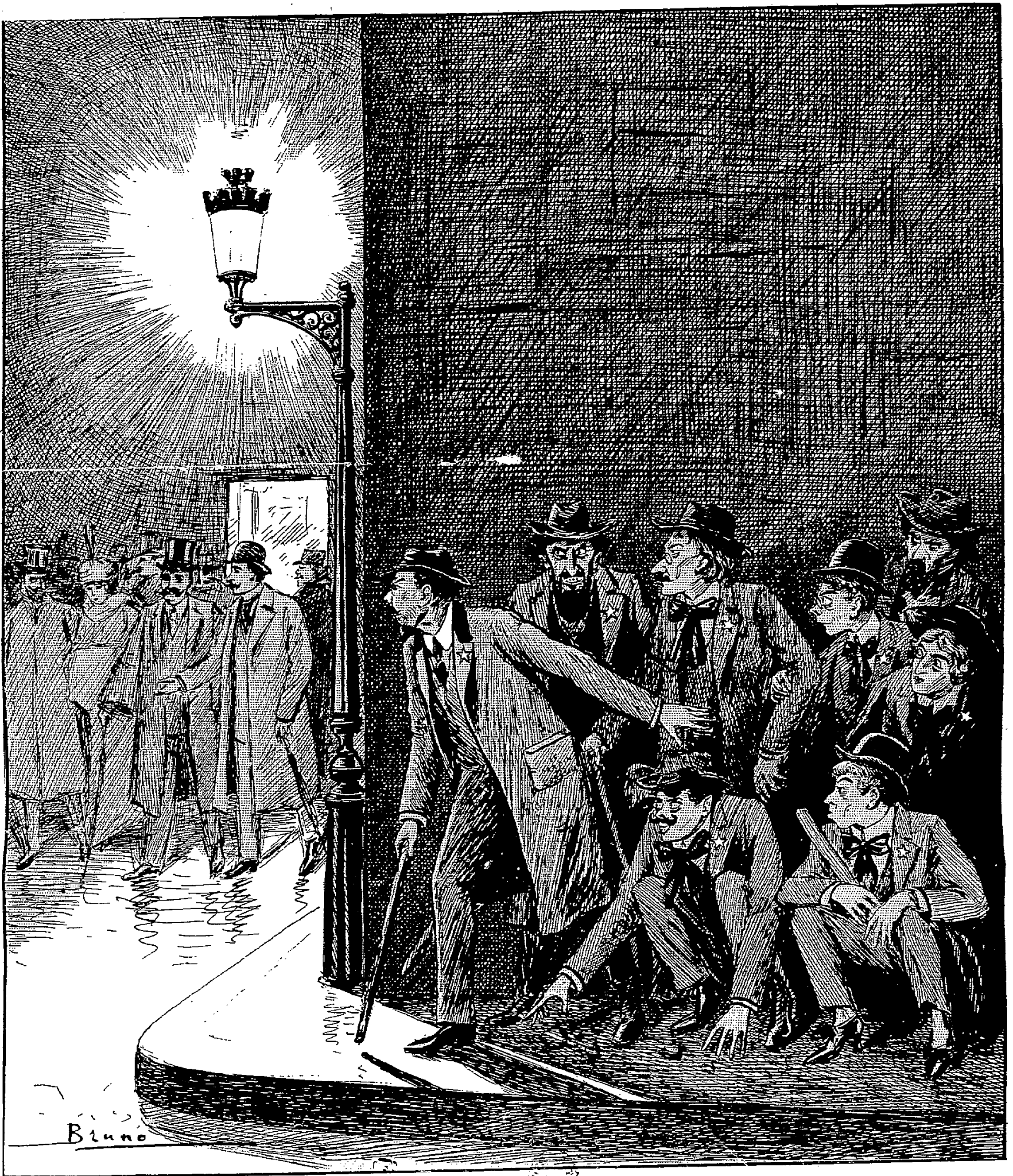
---

#### LA MORT DE L'ABBÉ DE BESSONIES

L'Association Antimaçonnique de France vient de faire une perte douloureuse en la personne de M. l'abbé de Bessonies, vicaire de Notre-Dame-des-Victoires, qui était l'un de ses fondateurs et, sous le pseudonyme de Gabriel Soulacroix, l'un de ses plus précieux collaborateurs.

Nous nous associons à la douleur de tous ceux qui ont connu et apprécié cet intrépide antimacçon, et nous croyons ne pouvoir mieux faire que de reproduire ici les lignes que M. Gustave Bord lui consacre dans la *Libre Parole*:

Les Apôtres de « l'Amour plus fort que la Haine »



— Nous dirons demain dans *la Démocratie* que le calomniateur nous avait tendu un guet-apens.



## Le « Poincaré » national



— Mais c'est l'Élu de la Droite, et il porte une épée en nacre (comme le revolver de Maurras).  
S'il allait faire du patriotisme.

— Ne nous frappons pas !... Nous le tenons quand même, puisqu'il y a entre ses électeurs et lui  
« toute la question religieuse ».



La figure fine, singulièrement jeune et vivante, l'abbé de Bessonies semblait poudré sous ses cheveux blancs ; son regard était tout à la fois pénétrant et discret, énergique et modeste, sévère et miséricordieux. Sa parole était rare, nette, concise ; il ne se perdait pas en phrases qui endorment pour consoler ; un mot lui suffisait, mais ce mot était juste, c'était une offrande du cœur.

Ceux qui passaient ou ceux qui regardaient la surface des choses et des êtres ne l'ont pas aperçu, car l'abbé de Bessonies était modeste jusqu'à l'humilité, mais non point de cette modestie hypocrite et encombrante qu'on ne peut ne pas voir.

Ce doux, cet excellent, ce profond était un chirurgien de l'âme : d'un regard, d'un geste ébauché, d'une phrase interrompue, il savait faire comprendre qu'il vous avait démasqué et qu'on ne pouvait lui mentir par le silence ; son accent était à ce point pénétrant qu'on ne pouvait entreprendre de le tromper, même dans l'obscurité.

Quelles plaies de l'âme n'a-t-il pas pansées, quels terribles maux n'a-t-il pas opérés, ce chrétien fervent, ce soldat valeureux, cet homme d'action qui ne s'égarait point en sensibleries inutiles ?

Source d'énergie et desincérité, il ne haïssait que la fausseté des discours, l'hypocrisie des actes et l'erreur historique, ce mensonge collectif.

C'est ainsi qu'il a combattu la Franc-Maçonnerie, la grande hérésie des temps nouveaux, fille des antiques hérésies. Il a su diagnostiquer le mal, le mensonge ; il a compris qu'il ne déplaisait pas à ces fanfarons d'humanitarisme de se parer de faux parchemins et de se grandir d'une fausse généalogie. Aussi fut-il un des premiers à restreindre l'attaque, à frapper l'ennemi là où il était, à la bonne place.

Qu'on parcoure ses articles innombrables, d'une langue impeccable, d'une concision admirable, d'une loyauté qui s'impose, et on comprendra comment ses écrits furent des actes.

Après avoir absous les erreurs humaines, arraché les erreurs sociales, l'abbé de Bessonies se reposait dans la prière et la méditation.

Cet inconnu volontaire fut et sera cependant un personnage historique ; s'il fut ignoré du public, ce ne fut point en effet par hypocrisie, mais par humilité.

Le scandale salutaire des fiches fut son œuvre, et son œuvre eut une portée considérable, bien qu'elle n'ait pas obtenu tout l'effet qu'elle devait produire, sans qu'on puisse lui en faire le plus léger reproche.

Les obsèques de l'abbé Gabriel de Bessonies ont été célébrées le 6 février en l'église Notre-Dame-des-Victoires.

---

#### LE GRAND ORIENT DE FRANCE SOCIÉTÉ DÉCLARÉE

Serait-ce l'inquiétude des progrès faits par la propagande anti-maçonnique ?... Le Grand Orient de France, qui n'avait pas, jusqu'ici,

d'existence légale, vient de se transformer en « Société déclarée », conformément à la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 pour les Associations. Voici l'insertion parue au *Journal officiel* :

3 janvier 1913. Grand-Orient de France. Association ayant pour objet la recherche de la vérité, l'étude de la morale, la pratique de la solidarité, travailler à l'amélioration matérielle et morale, au perfectionnement intellectuel et social de l'humanité. Siège social : rue Cadet, 16, Paris.

Inutile de dire que le jour où la France se sera libérée des liens maçonniques, cette déclaration ne protégera pas la caverne de brigands de la rue Cadet contre les légitimes revanches du Droit. Le Grand Orient de France a été le centre d'incessantes conspirations contre la sécurité de la Patrie, les droits de la conscience et les libertés publiques : ce sont crimes dont une Justice purifiée aura à connaître.

---

### LES BOYS SCOUTS

La *Ligue Française Antimaçonnique* a été la première à jeter le cri d'alarme au sujet de la création en France d'une association d'origine maçonnique et théosophique : les Boys Scouts. Comme on le verra par le compte rendu du Congrès Antimaçonnique de 1912, qu'on trouvera plus loin, c'est notre Ligue seule qui possède sur cette question les renseignements décisifs. Aussi nos Ligueurs apprendront-ils avec joie que Son Eminence le cardinal Amette a fait adopter par le Comité diocésain, dans une de ses dernières séances, le vœu ci-après :

Attendu que les jeunes catholiques ont à leur disposition dans nos œuvres pour leur formation morale et patriotique, ainsi que pour les exercices physiques et sportifs, des organisations propres à leur donner toute satisfaction ;

Attendu que la *Commission diocésaine des patronages de garçons* a déjà recommandé la plus grande réserve à l'égard des groupements appelés Boys Scouts ;

Le Comité diocésain est unanime à demander que, jusqu'à nouvel ordre, les jeunes gens de nos œuvres s'abstiennent d'adhérer à ces groupements.

Puisse cet avis si sage retenir les nombreux jeunes gens catholiques qui sont chaque jour sollicités d'entrer dans les associations de Boys Scouts, ces antichambres des Loges théosophiques.

---

## JUSTICE MAÇONNIQUE

Notre confrère *l'Eclair* s'est amusé à dégager de la jurisprudence en honneur auprès des tribunaux du Régime les principes suivants, dont l'originalité est indiscutable. Comme on le verra, il s'agit de jugements et de verdicts dont toute la presse a parlé. Leur rapprochement nous apprend que :

I. — Mieux vaut « crever » une femme qu'un pneu... Exemple :

*Cour d'assises de la Seine*, 8 janvier 1913. — Le jeune Joseph Fréchet frappe M<sup>lle</sup> Germaine Bouchet d'un coup de couteau dans le cou qui la met en danger de mort. — ACQUITTÉ.

*Tribunal correctionnel, 9<sup>e</sup> chambre*, 3 février 1912. — M<sup>me</sup> Maret-Furel, armée d'un canif, crève le pneu arrière d'un auto-taxi. — 4 MOIS DE PRISON.

II. — Mieux vaut mettre le feu à un magasin que de percevoir deux sous indûment :

*Cour d'assises de la Seine*, 1<sup>er</sup> mai 1912. — Ayant à se plaindre de son patron, la jeune Léon Graffet, garçon épicier, met le feu au magasin. 50.000 fr. de dégâts. — ACQUITTÉ.

*Tribunal correctionnel de Marseille*, septembre 1912. — Le conducteur de tramways Capazza est accusé d'avoir perçu 10 centimes sans donner de ticket au voyageur. — 2 MOIS DE PRISON.

III. — Mieux vaut, pour se distraire, cuire une folle au court-bouillon que de faire des farces à sa concierge :

*Tribunal correctionnel de Limoges*, 31 octobre 1912. — Une démente, internée dans l'asile départemental, est trouvée ébouillantée dans sa baignoire où elle était maintenue à l'aide d'un collier de force. La folle meurt. L'infirmière est ACQUITTÉE.

*Tribunal correctionnel de la Seine, 9<sup>e</sup> Chambre*, 8 janvier 1913. — M. Gilbert, voulant faire une farce à sa concierge, M<sup>me</sup> Lambert, enlève de ses gonds et porte chez lui la porte des water-closets. — 3 MOIS DE PRISON.

IV. — Mieux vaut tordre le cou à une vieille femme qu'à une oie :

*Cour d'assises de la Seine*, 7 mai 1912. — Gagnan, Le Bas et Léard s'introduisent dans la villa de M<sup>me</sup> Herbuté de la Butte, quinquagénaire sourde et presque aveugle. Ils dévalisent la maison et tentent d'étrangler la rentière. — ACQUITTÉS.

*Tribunal correctionnel de la Seine*, juin 1912. — Marcel Blanchard, n'aimant pas M<sup>me</sup> Pourcelot, marchande de vins, s'introduit dans la basse-cour de cette dernière et tord le cou à une oie. — 6 JOURS DE PRISON.

V. — Mieux vaut assommer un « copain » que de capturer un moineau :

*Cour d'assises de la Seine*, 7 janvier 1913. — Lenommé Cesarini, ouvrier maçon, tue à coup de truelle un de ses camarades de chantier. — ACQUITTE.

*Tribunal correctionnel de la Seine*, 11<sup>e</sup> chambre. — C. Mastagli, cordonnier, capture avec de la glu un petit moineau dans le jardin du Trocadéro. — 15 JOURS DE PRISON.

M. Barthou n'avait pas tort de dire, à propos de l'affaire Rochette, qu'il y a quelque chose de pourri dans notre organisation judiciaire.

---

### BRAVO, LES BELGES !

Le ministère catholique de M. de Brocqueville travaille à la réorganisation de l'armée belge. La question de la présence dans cette armée d'un cinquième d'officiers francs-maçons s'est naturellement posée pour lui : il résulte de ce pourcentage élevé un danger permanent en cas d'agitation révolutionnaire. Pour parer à ce danger, M. de Brocqueville n'hésite pas à préconiser l'interdiction radicale aux officiers de faire partie d'une société secrète, et notamment de la Franc-Maçonnerie.

L'idée qu'un tel coup pourrait frapper la secte met en fureur les feuilles maçonniques belges. *L'Indépendance belge* écrit :

On prétend obliger les officiers à sortir de la Franc-Maçonnerie, en leur interdisant de faire partie de sociétés secrètes. Oh ! il y a longtemps que la presse cléricale dénonce la présence d'officiers au sein de la Franc-Maçonnerie, et que dans sa haine de tout ce qui touche à la Maçonnerie, elle veut faire frapper ceux-là qui font preuve d'indépendance et de franchise. La Franc-Maçonnerie n'est pas un groupement politique : c'est une association d'hommes probes et libres, qui a le culte de l'honneur et de la dignité humaine. Si la Franc-Maçonnerie a parfois exercé une grande influence sur les événements politiques les plus heureux, c'est que chez elle se trouvait l'élite des hommes qui pensent et qui agissent.

Allons, tant mieux ! Nous ne voyons aucun inconvénient à ce que les Loges belges groupent « l'élite des hommes qui pensent » — ô modestie ! L'essentiel est que l'armée belge ne compte pas, parmi ses officiers, trop « d'hommes qui agissent » le jour où éclatera la grève générale dont le F. V. Vandervelde menace la Belgique pour le printemps.

En félicitant M. de Brocqueville de son initiative, nous ne saurions donc trop lui recommander de se hâter. Ce sera le meilleur moyen d'éviter à son pays le sort du Portugal.

---



## EN COLOMBIE

La République de Colombie vient d'interdire sur son territoire le fonctionnement de la Franc-Maçonnerie sous quelque forme qu'elle se déguise. On nous a demandé de divers côtés quel était le caractère de la mesure prise. Nous pensons ne pouvoir mieux faire que de reproduire la partie principale de l'exposé des motifs présenté par M. Casas, membre du Parlement Colombien :

Depuis Clément XII jusqu'à Pie X, les Pontifes romains condamnent la sectemaçonnique comme opposée au dogme et à la morale chrétienne. Selon l'article 47 de la Constitution, de semblables associations ne peuvent subsister en Colombie. En outre, les preuves historiques directes de l'immoralité des Loges maçonniques et de leur participation dans les crimes politiques et sociaux des siècles modernes, sont innombrables et décisives. De plus, la société maçonnique attente contre tout ordre légal établi, quand cet ordre tient par la base à la morale et au dogme chrétien.

Les événements récents de France et du Portugal démontrent avec une terrible éloquence la cruelle vérité de cette affirmation.

A quoi servirait de reconnaître que la religion catholique est l'élément essentiel de l'ordre social, que les pouvoirs publics doivent la protéger, s'ils ne pouvaient réprimer le fanatisme sectaire qui avec une croissante férocité, menace l'Eglise de Colombie ?

La Chambre des Représentants a voté à une grosse majorité la loi de prohibition de la Franc-Maçonnerie.

A la bonne heure !

Il s'agit maintenant, pour les antimaçons de Colombie, de surveiller assez étroitement les menées de la secte pour empêcher qu'elle vienne à se reconstituer sous un masque quelconque.

L'histoire est là pour prouver qu'elle excelle dans cette manœuvre.

---

## HONTE ET DEUIL

En Portugal, la situation continue à être lamentable pour les Catholiques : TRENTE MILLE malheureux, parmi lesquels un très grand nombre de prêtres et beaucoup de femmes et de vieillards, agonisent dans les geôles maçonniques et sont soumis aux pires tortures morales et physiques. La mortalité est effroyable parmi ces pauvres gens, dont la plupart attendent des mois un interrogatoire qui leur apprendra quel crime on leur impute.

Quand débutaient ces atrocités, l'opinion étrangère s'émut, notamment en France et en Angleterre, et la presse protesta. Mais, depuis dix-huit mois, le temps a fait son œuvre, et les quelques jour-

naux conservateurs qui n'adhèrent pas à la conspiration du silence ont fini, eux-mêmes, par se lasser. Personne ne s'occupe plus, aujourd'hui, des victimes de la Franc-Maçonnerie portugaise.

Nous adressons un chaleureux appel à nos amis en faveur de ces Catholiques persécutés pour leur foi. N'y a-t-il pas quelque chose à faire pour sauver au moins l'honneur de la France dans cette question où l'humanité la plus élémentaire commande une intervention ? Nous accueillerons toutes les idées, tous les projets.

---

#### EN ESPAGNE

Une légère détente s'est manifestée dans l'attitude anticatholique du gouvernement depuis que le comte Romanonès a remplacé au pouvoir don José Canalejas. Les rapports diplomatiques ont notamment été repris avec le Vatican. Mais il serait bien imprudent de croire, pour cela, à une modification prochaine de la politique espagnole.

Cette modification est d'autant moins probable que l'attitude du roi d'Espagne est de nature à décourager ses meilleurs partisans. La retraite de M. Maura et de 92 députés et sénateurs conservateurs est venue prouver combien les éléments loyalistes sont affectés de la partialité constante du souverain en faveur des pires adversaires de sa couronne. N'est-il pas allé jusqu'à consulter sur la situation, par intermédiaire il est vrai, le F. : Pablo Iglésias, ami du F. : Ferrer et compromis avec ce dernier dans les troubles de Barcelone ?

Pendant qu'Alphonse XIII donnait cette marque inattendue d'éclectisme, un autre ami et disciple du F. : Ferrer, le F. : Joaquin Sanchez, professeur à l'École Moderne de Barcelone, était arrêté le 1<sup>er</sup> février par la police à San Juan del Puerto, province de Huelva. Il était porteur de documents compromettants, qui établissent qu'un complot en vue d'assassiner le roi était sur le point d'aboutir. Deux complices du F. : Joaquin Sanchez, l'anarchiste espagnol Emiliano Barrero et le carbonaro portugais Antonio de Oliveira, ont pu être arrêtés.

Puisse Alphonse XIII ouvrir les yeux pendant qu'il en est temps encore ! Qu'il se rappelle que pendant la nuit du 2 ou 3 octobre 1910, qui vit éclater la Révolution de Lisbonne, l'imprimerie royale portugaise composait le décret d'expulsion des Jésuites, concession faite à la Maçonnerie portugaise. La Maçonnerie espagnole, pas plus que sa voisine, ne se contentera de concessions.

---

#### EN TURQUIE

Nous avons dit ici même tout le bien que nous pensions du général Nazim pacha, le fondateur de cette « Ligue Militaire » qui avait

contraint à disparaître les sinistres francs-maçons de la Jeune-Turquie. Homme d'une intégrité absolue, Nazim pacha n'avait pas seulement chassé les Jeunes-Turcs, il avait essayé de réparer leurs fautes : c'est sa ténacité qui permit à l'armée turque à Lüllé-Bourgas de conserver sa ligne de retraite très menacée, de se replier derrière les lignes de Tchataldja et d'y supporter victorieusement un premier assaut des Bulgares. Nos sentiments favorables aux alliés balkaniques sont assez connus pour que nous puissions rendre hommage au plus honnête et au plus brave de leurs adversaires, à l'heure où il vient de périr victime des francs-maçons turcs.

Les renseignements qui nous sont envoyés par nos amis de Turquie nous permettent de préciser comme suit les péripéties de la Révolution qui vient de se produire à Constantinople.

Après avoir fait tout ce qui dépendait de lui pour rétablir militairement les affaires de la Turquie, compromises par les généraux francs-maçons vaincus à Kirk Kilissé, Nazim pacha comprit que la paix était le seul moyen de sauver l'empire et de lui conserver les débris de sa domination en Europe. Une telle paix devait être forcément très impopulaire en Turquie, puisqu'il fallait l'acheter au prix de l'abandon, non seulement des territoires perdus, mais d'Andrinople qui résistait encore. Cet abandon était cependant le seul moyen de sauver la Thrace orientale, Constantinople et les détroits. Nazim pacha décida le grand vizir Kiamil pacha à traiter sur ces bases. La note officielle du gouvernement turc, accordant aux puissances l'abandon d'Andrinople, devait être remise aux ambassades le 23 janvier, avant midi (retenons cette précision).

Cependant, les trois cents francs-maçons et le millier de maçonnes qui constituent le parti Jeune-Turc surveillaient avec attention les événements. Souillés de toutes les concussions et de tous les crimes, ils eussent dû, dès le lendemain du triomphe de la « Ligue Militaire », être mis dans l'impossibilité de nuire. Nazim pacha avait dédaigné de prendre contre eux des mesures de précaution élémentaire. Il s'était contenté de destituer quelques-uns d'entre eux des hauts emplois qu'ils occupaient, et de jouer un bon tour au F. : Talaat-bey, Grand-Maître de la Franc-Maçonnerie ottomane, qui s'était à grand fracas engagé pour la durée de la guerre, mais n'avait jamais voulu quitter Constantinople : Nazim pacha le fit appréhender par les gendarmes, conduire à Tchataldja et incorporer dans un régiment. Débonnaire, le chef de la « Ligue Militaire » refusa d'aller plus loin et refusa notamment de se priver des services de son chef d'Etat-Major, le F. : Izzet-pacha, jeune-turc déclaré, mais auquel il reconnaissait des talents militaires.

Ce manque de méfiance a perdu Nazim pacha, et probablement la Turquie avec lui. Tenus au courant des résolutions du gouvernement, les Jeunes-Turcs décidèrent de laisser remettre aux puissances la note qui consacrait l'abandon d'Andrinople, puis, le fait



acquis, de renverser le ministère par un coup de main hardi, qu'on justifierait par la colère patriotique. Tout fut exécuté avec cette science de la conspiration que possèdent les hommes formés dans les sociétés secrètes, science qui leur permet de suppléer à l'insuffisance, parfois ridicule, du nombre et des moyens.

La note aux puissances devait être remise le 23 janvier avant midi. A deux heures de l'après-midi, quand il fut bien certain que l'irré-médiable était accompli, le coup de main eut lieu. Le F. : colonel Enver bey, celui qui donna, en 1908, le signal de l'insurrection de Salonique, se présenta à la Sublime Porte, où l'on savait que le grand vizir Kiamil pacha conférait avec Nazim pacha et les autres ministres. Enver bey était accompagné d'environ deux cents individus, qui formaient tout ce que la Franc-Maçonnerie et sa filiale, le Comité Union et Progrès, pouvaient compter d'hommes de main pour l'entreprise méditée. Un bataillon fidèle qui eût fait son devoir aurait pu, à cet instant, donner un coup de filet décisif pour l'avenir de la Turquie.

Hélas ! la garde du ministère était assurée, ce jour-là, par une compagnie composée d'éléments troubles et commandée par des officiers acquis à la Jeune-Turquie. D'autre part, le F. : Izzet pacha, chef d'Etat-Major, avait envoyé la garnison de Constantinople en manœuvres du côté de Tchataldja. Le F. : Enver bey put donc passer sans encombre et envahir avec une soixantaine d'acolytes les appartements de Kiamil pacha. Au bruit, Nazim pacha accourut avec son aide de camp le capitaine Tevfik Kibrizli bey : ce fut pour recevoir dans la tête quatre balles du revolver d'Enver bey. La meute s'acharna sur le cadavre de Nazim pacha, et le perça de plus de trente coups de poignard. En même temps, l'aide de camp était massacré.

Le F. : Enver bey, accompagné des FF. : Talaat bey, Grand Maître du Grand Orient de Turquie, et Hadji Adil bey, député de Kirk-Kilissé, entra ensuite dans le cabinet du grand-vizir. Là, sous la menace du revolver, le vieillard octogénaire qu'est Kiamil pacha, dut écrire sa démission, pendant que les autres ministres étaient gardés à vue par les assassins, à l'exception de Noradounghian effendi, qui paraît avoir été de connivence avec les conjurés et que l'on laissa libre. Laissant une partie de ces acolytes garder Kiamil pacha et les ministres, le F. : Enver bey remonta à cheval et, suivi du reste de sa bande, se rendit au palais de Dolma Bagtché, résidence du Sultan. La garde du palais (assurée par une compagnie également choisie la veille par le F. : Izzet pacha, chef d'Etat-Major) laissa passer les envahisseurs. Le Sultan, prévenu de leur invasion, refusa de recevoir le F. : Enver bey ; mais celui-ci se fit jour le revolver au poing et pénétra dans l'appartement de Mahomet V. Il signifia alors à ce dernier la démission du cabinet Kiamil, la mort de Nazim pacha et présenta à la signature impériale une liste de nouveaux ministres.

Indigné, le Sultan refusa d'en entendre davantage, et le F. : Enver bey quitta le palais, que ses amis continuèrent cependant à occuper. Une demi-heure plus tard, il revenait entouré d'un millier de manifestants appartenant à la plus basse populace, que les agents du Comité venaient de recruter sur les quais de Constantinople. Pendant que cette tourbe faisait retentir des cris de mort les abords du palais, le F. : Enver bey pénétra de nouveau auprès du Sultan et lui annonça que la capitale tout entière était soulevée et que l'armée de Tchataldja, indignée de l'abandon d'Andrinople, quittait ses lignes et marchait sur Stamboul. Ces nouvelles étaient incontrôlables, car on s'aperçut alors que tous les fils télégraphiques et téléphoniques qui rattachaient le palais de Dolma Bagtché et la Sublime Porte aux différents services publics avaient été « sabotés » une heure avant le commencement du mouvement. Le Sultan céda et signa la nomination du F. : Mahmoud Chefket pacha comme grand-vizir et de quelques autres malfaiteurs de moindre importance comme ministres.

Une heure après, les nouveaux ministres s'installaient dans leurs départements respectifs. Le même soir, 193 arrestations étaient opérées parmi les anciens ministres, députés ou hauts fonctionnaires conservateurs : un grand nombre d'autres, qui figuraient sur une liste de proscription, parvinrent à s'enfuir.

Telle a été la révolution turque du 23 janvier, qui a fait éclater la perfidie, l'audace, et, il faut bien le dire, la merveilleuse organisation de la poignée de bandits qui forme le parti Jeune-Turc. Comme on le voit, ce dernier a immédiatement tiré parti du succès pour décimer ses adversaires ; une Cour martiale, présidée par le F. : colonel Zekki bey, a été établie le soir même du succès et a siégé sans interruption.

Il convient de rapprocher cette conduite de celle de Nazim pacha, qui se refusa constamment à prendre des mesures énergiques contre les francs maçons qu'il avait précipités du pouvoir. Dix jours avant le coup de force, recevant un rapport de police qui signalait les conciliabules secrets des conjurés au café Tokatlian, Nazim pacha avait fait appeler le colonel Enver bey, lui avait communiqué le document accusateur et lui avait demandé de dire, sur sa parole d'honneur, ce qu'il y avait de vrai dans les faits rapportés. Le F. : Enver bey nia avec sérénité, et Nazim pacha déclara mettre la parole de soldat de son subordonné au-dessus d'affirmations policières. Dix jours plus tard, le F. : Enver bey logeait quatre balles dans la tête du trop crédule généralissime. Assez intelligent pour comprendre qu'à l'organisation secrète du « Comité Union et Progrès » il fallait opposer l'organisation secrète de la « Ligue militaire », Nazim pacha avait d'abord vaincu ; vainqueur, il ne voulut pas aller jusqu'au bout et mettre la Franc-Maçonnerie turque hors d'état de nuire. Il a payé cette générosité de sa vie, et nombreux sont ceux de ses amis qui la paieront aussi de la leur. Utile enseignement, que les antimaçons du monde entier devront toujours avoir devant les yeux.

Au milieu de leur triomphe, une circonstance désagréable pour les Jeunes-Turcs est venue gâter leur joie. Comme nous l'avons dit, ils n'avaient fixé leur coup de force au 23 janvier, à 2 heures de l'après-midi, que parce que la note aux puissances, portant abandon d'Andrinople, devait être remise ce jour-là *avant midi*. Ils comptaient pouvoir ainsi se couvrir, vis-à-vis du pays, du prétexte de l'indignation patriotique ; et, en même temps, ils étaient assurés de se trouver vis-à-vis de l'Europe en présence d'un fait acquis qui leur ôtait toute responsabilité personnelle dans la cession d'Andrinople.

Or, la première chose que le F. . Enver bey trouva sur la table de Kiamil pacha, à la Sublime Porte, fut le brouillon de la note aux puissances, encore inachevée. Un retard s'était produit, qui avait fait renvoyer au lendemain la remise aux ambassadeurs du texte définitif. La cession d'Andrinople n'étant pas un fait accompli, c'est le gouvernement du F. . Mahmoud Chevket pacha qui se trouve aujourd'hui en présence de la responsabilité à prendre.

On peut être assuré, d'ailleurs, que les Jeunes-Turcs n'hésiteront pas. Ayant tué Nazim pacha parce qu'il consentait à la cession, ils y consentiront joyeusement eux-mêmes, à condition de garder le pouvoir. Et le sang continuera à couler en Turquie, comme il coule en Portugal.

Jusques à quand ?

FRANÇOIS SAINT-CHRISTO.





# Ligue Française Antimaçonique

## INSTITUT ANTIMAÇONNIQUE DE PARIS

**C**OMME on le verra plus loin par le compte rendu du dernier Congrès de notre Ligue, l'*Institut Antimaçonique de Paris*, qui était un projet depuis quelques années, est maintenant une réalité. Ses statuts furent adoptés le 14 décembre 1912, et il a commencé à fonctionner dès la fin du mois suivant. Son succès s'est tout de suite affirmé si considérable que la salle des conférences s'est trouvée trop petite pour contenir tous les auditeurs : il a fallu dédoubler les cours, en sorte que ceux-ci sont maintenant professés, le mercredi soir, devant un auditoire d'hommes, et répétés, le jeudi après-midi, devant un auditoire de dames. Le succès continue, d'ailleurs, à s'affirmer si vif qu'une salle plus vaste que celle de la rue de Seine, où se donnent actuellement les cours, sera certainement nécessaire l'année prochaine.

C'est le mercredi 29 janvier que l'Institut s'est ouvert par le cours de M. le commandant de Fraville sur *la Franc-Maçonnerie organisatrice de la Révolution française*. M. le docteur Gaume, recteur de l'Institut, a prononcé l'allocution suivante, dans laquelle il s'est attaché à définir le but poursuivi par les créateurs de ce nouvel organisme de propagande.



MESSIEURS,

La *Ligue Française Antimaçonnique* inaugure aujourd'hui une nouvelle création, décidée à son dernier Congrès, l'Institut Antimaçonnique. Bien que rien ne nous permette jusqu'à présent de penser que cette nouveauté ait surpris les ligueurs, et que nous ayons tout lieu de croire qu'ils ont fait confiance à leur Direction, nous pensons cependant qu'il n'est pas inutile de bien préciser le but que nous visons et la méthode que nous comptons employer pour y atteindre.

L'Institut Antimaçonnique se propose de fixer, de façon aussi précise que possible, la doctrine de l'antimaçonnerie. Il a l'ambition de montrer nettement à tous les esprits, même les plus prévenus, l'œuvre réelle de la Maçonnerie dans le passé, la continuité de son effort dissimulé et soigneusement caché ou brutalement agressif, selon les temps, mais toujours poursuivi dans la même voie.

Quand nous aurons dressé le bilan de toutes les destructions déjà faites, quand nous aurons clairement démontré qu'elles ne sont que les premiers résultats d'un travail qui ne se ralentit pas, il nous faudra bien nous demander vers quel but tend cette action si remarquablement persévérante.

Et le but entrevu ou nettement dévoilé, comment ne pas nous demander à qui cela peut profiter ? Comment ne pas chercher quel est le véritable fondateur et bénéficiaire de cette organisation de combat, souple, variée, protéiforme dans son action, mais inflexiblement orientée vers un point fixe et immuable, la ruine du Catholicisme d'abord, et, plus loin dans le temps, le triomphe de la République Universelle, édifiée sur les ruines des patries et des nationalités ?

Si nous avons su vous exposer assez clairement les nombreux travaux poursuivis un peu partout, mais plus spécialement dans notre ligue, si notre méthode a été assez sûre et nos démonstrations assez évidentes pour que vous puissiez tirer des faits la conclusion qu'ils comportent, nul doute que vous n'affirmiez avec nous que la Franc-Maçonnerie est une arme aux mains de la nationalité juive. Vous direz avec nous : C'est la nation juive qui veut détruire la discipline catholique d'abord, et plus tard l'esprit chrétien avec les institutions et les mœurs qui en sont issues. C'est la nation juive qui veut anéantir les patries, refuge et soutien du non-juif, pour asservir et exploiter les peuples. C'est la nation juive qui marche à la conquête du monde, dont la domination lui fut promise par ses Prophètes. Elle vise aujourd'hui le but qu'elle a toujours visé, et pour

y parvenir elle suit les voies qu'elle a toujours suivies, n'y ayant trouvé jusqu'ici que le succès.

Quand vous serez bien pénétrés de cette conviction, vous serez toujours les patriotes ardents que vous êtes déjà, les catholiques fervents que vous n'avez jamais cessé d'être, mais vous serez, de plus, des patriotes réfléchis, des catholiques avertis, et si vos convictions sont assez agissantes pour faire de vous des militants de la patrie ou de la religion, vous pourrez espérer la victoire pour les idées et les institutions que vous aimez. Car vous saurez où trouver et défaire leur ennemi.

Mais, nous direz-vous, il n'y a rien de nouveau dans ce programme. Ces idées sont celles de tous les ligueurs, et il n'y avait vraiment pas lieu de fonder un Institut pour défendre ce que tout le monde admet.

Même s'il en était ainsi, l'Institut ne serait pas inutile. Tous les jours il nous arrive des adhérents nouveaux, ennemis instinctifs de la Maçonnerie, et, par suite, attirés par notre raison sociale.

Quand ils arrivent parmi nous, ils sont souvent assez troublés. La plupart sont bien convaincus qu'en venant apporter leur concours à la Ligue, ils vont entrer dans un groupement formidable par le nombre, et qu'avec le surcroît de force qu'ils constituent la Franc-Maçonnerie va être instantanément pulvérisée et leur vengeance assurée ou leurs craintes dissipées pour toujours. Ils sont bien persuadés qu'ils savent de la Maçonnerie tout ce qu'on peut en savoir et, dès les premiers contacts avec les vieux ligueurs, ils en viennent à se demander s'ils ne se sont pas égarés dans un groupe d'illuminés ou de maniaques dangereux, lorsqu'on veut leur montrer la Maçonnerie derrière la Théosophie, l'Occultisme ou le Sillon.

Et quelle désillusion est la leur lorsque, au lieu de les entraîner à l'assaut des loges, on les invite à travailler comme des écoliers, à apprendre quel fut le rôle de la Maçonnerie dans le passé, à la reconnaître sous tous les masques qu'elle prend dans le présent ! Animés d'une belle ardeur, ignorant des obstacles, ils veulent des résultats immédiats et admettent difficilement qu'ils ne sont que des conscrits, armés de fusils de chasse et prêts à marcher, en terrain découvert, à l'assaut de batteries à tir rapide, soigneusement défilées.

Nous savons tous que cette instruction préalable par l'étude, que la formation antimaçonnique, sont indispensables pour que l'effort donné soit bien dirigé et produise des résultats. Cette formation nécessaire ne peut se prendre qu'à l'Institut. C'est là que pourront s'instruire les nouveaux adhérents, et là seulement, puisque les sections ne comptent pas un nombre suffisant de ligueurs aptes à déve-

lopper cet enseignement et que, d'autre part, une seule section compterait rarement un nombre d'adhérents nouveaux suffisant pour justifier le travail demandé aux anciens des groupes.

Nécessaire pour les recrues, l'Institut est-il sans intérêt pour les anciens Ligueurs ? Il s'en faut de beaucoup. Pour que notre Ligue donne des résultats sérieux, pour qu'elle puisse espérer d'atteindre un jour à la victoire, il lui faut une doctrine une, officielle, pourrait-on dire. Cette doctrine doit être assez solidement implantée dans l'esprit de chacun de nous pour que tous nous connaissions bien l'ennemi, ce qu'il fut dans le passé, ce qu'il fait aujourd'hui, et pour que tous nous sachions le dépister, même dirai-je le flairer du premier coup, quelle que soit l'épaisseur des voiles sous lesquels il se dissimule. Nous devons être unanimes sur les défenses à faire et les attaques à mener. Pas de dissidences qui créent les divisions et anémient les forces, pas de fantaisies individuelles. L'unité de doctrine est le gage du succès.

Je n'oserais pas affirmer que cette unité de doctrine soit aujourd'hui obtenue et qu'il n'y ait pas des ligueurs faisant des réserves sur tel ou tel point. Quiconque fait des réserves diminue son élan et n'apportera pas à la Ligue tout le concours qu'il pourrait donner. C'est une diminution de forces et une source de conflits qu'il faut éviter. Pour cela, nul autre moyen que d'exposer clairement et sévèrement les faits qui ont déterminé nos convictions. La vérité en jaillira et entraînera l'unanimité des cœurs et des volontés.

Cette vérité, c'est à l'Institut que nous l'exposerons, et si les ligueurs vétérans veulent bien suivre assidûment les cours, ils seront surpris de l'abondance des faits qu'ils ignoraient. Les idées justes qu'ils possédaient déjà seront raffermies, et il ne sera pas indifférent que leur arsenal de preuves s'étende et se complète.

Plus tard, à mesure que les leçons se feront plus nombreuses, l'enseignement donné à l'Institut s'étendra suffisamment pour satisfaire les plus difficiles. Nous ne craignons pas de manquer de matière, mais bien plutôt de rebuter quelques volontés mal affermisses par l'effort intellectuel qu'il faudra bien leur demander.

Les leçons de la première série des cours vont être consacrées à étudier l'action de la Maçonnerie dans quelques-uns des mouvements révolutionnaires qui ont agité et transformé le monde depuis la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Par l'étude méthodique de ces événements, connus de tous dans leurs résultats, mais si totalement ignorés quant au mécanisme de préparation et d'exécution, nous ouvrons une rubrique qui peut s'intituler : la Franc-Maçonnerie et la Révolution. Elle sera longue et fertile en enseignements.

Nous étudierons tout d'abord les mouvements qui ont réussi, car leur succès même est de nature à solliciter plus vivement l'attention. Mais quand vous serez devenus plus curieux du mécanisme que du résultat, quand, las d'être battus, vous serez surtout désireux de savoir comment on peut être victorieux, il ne sera pas sans intérêt de prendre à leur tour les mouvements qui ont échoué, comme celui du F. Ferrer. La raison des échecs fera mieux ressortir les causes du succès, et ainsi pénétrerez-vous un peu plus avant dans la connaissance des procédés maçonniques et surtout des conditions qu'il leur faut pour aboutir à un résultat.

Nous espérons que de cette première série de leçons se dégageront clairement deux idées salutaires.

La première, c'est qu'un mouvement révolutionnaire demande une longue préparation fortement conçue et persévérante.

La seconde, c'est qu'il faut pour l'exécution un petit groupe d'hommes résolus, très unis, de ferme volonté, placés, quelques-uns du moins, aux bons endroits et munis de la quantité suffisante de nerf de la guerre, c'est-à-dire d'argent.

Messieurs, je vous ai présenté le nouveau-né, ainsi que ma qualité de tuteur de ses premiers pas m'en faisait l'obligation. J'espère que votre assiduité nous donnera l'occasion et le moyen de réaliser ce que nous rêvons pour lui. En m'excusant d'avoir peut-être abusé de votre patience, je donne la parole à M. de Fraville, non sans le remercier, en votre nom à tous, d'avoir bien voulu quitter le fauteuil présidentiel qu'il occupe si bien pour descendre dans la simple chaire de professeur. (*Applaudissements*).

Le cours du commandant de Fraville, sur la préparation maçonnique de la Révolution, a ensuite commencé.

Dans sa première conférence, le 29 janvier (et le 30 janvier), le commandant de Fraville s'est particulièrement occupé du mouvement philosophique du xviii<sup>e</sup> siècle et de ses rapports avec l'action maçonnique proprement dite, des loges militaires chargées de désorganiser l'armée, de l'émeute des farines, sorte de répétition générale qui précéda la Révolution, de l'affaire du Collier, qui fut montée pour rendre impopulaires le Roi et la Reine, enfin de la gigantesque comédie maçonnique que furent les Cahiers de 1789 et la convocation des Etats Généraux.

Dans la seconde conférence (5 et 6 janvier), il a étudié le mouvement maçonnique pendant la Révolution proprement dite, et a montré comment les conflits sanglants des « grands



ancêtres », qui, pour tant d'entre eux, aboutirent à la guillotine, s'expliquent par la diversité de leurs origines maçonniques. Maçons martinistes, maçons illuminés et maçons de la Stricte Observance, momentanément fondus dans le Grand Orient de France, n'avaient pu faire taire leurs désaccords et leurs haines, et, après s'être entendu pour proscrire l'Eglise et la Monarchie, ils se proscrivaient entre eux.

Ce cours, remarquablement intéressant, a été suivi avec une extrême attention par les auditeurs, qui se sont élevés au chiffre de 140. Diverses questions ont été posées sur des points se rattachant au sujet traité. Le commandant de Fraville et M. Flavien Brenier y ont répondu.

Le cours de M. René de La Boulaye sur la *Révolution italienne et la Franc-Maçonnerie (1815-1870)* a été professé les 12-13 et 19-20 février ; son succès a été également très considérable.

Dans sa première conférence, l'orateur s'est appliqué à raconter les débuts de l'agitation maçonnique révolutionnaire en Italie et la formation des Carbonari, chargés de réaliser par la force, dans le domaine des faits, ce que la Franc-Maçonnerie avait préparé sans bruit dans le domaine des idées. Il a dégagé le véritable caractère de la Haute Vente, puissance suprême du Carbonarisme ; raconté la lutte qu'elle soutint contre la *Jeune Europe* de Mazzini, force rivale, plus révolutionnaire encore, et qui était destinée à sortir victorieuse du conflit. La première conférence s'est achevée par un parallèle singulièrement vivant entre les deux hommes qui devaient symboliser l'action maçonnique révolutionnaire pendant la période des événements décisifs : Mazzini, conspirateur ténébreux et infatigable, éternel ourdisseur d'intrigues, faisant jouer, du fond de l'exil, les mille ressorts de son association de fanatiques et supprimant impitoyablement, par le poignard ou la bombe, tout homme faisant obstacle à ses desseins ; Garibaldi, homme de mœurs viles et d'intelligence bornée, vantard et cupide, sans talents militaires, mais d'ailleurs brave, hardi, et toujours prêt aux entreprises les plus désespérées. Tandis que Mazzini devait rester jusqu'au bout fidèle à son idéal de République unitaire, les subsides de la maison de Savoie réconcilièrent Garibaldi avec l'idée de la monarchie italienne ; cette dernière devait, d'ailleurs, être aussi nettement maçonnique que l'eût été la République de Mazzini.

Dans sa seconde conférence, après avoir raconté en détail la campagne des Mille, M. de La Boulaye, passant au rôle joué, dans la chute du pouvoir temporel des papes, par Cavour et Napoléon III, a retracé toute l'histoire des relations de l'empereur des Français avec le Carbonarisme. Il a montré le double jeu joué par Napoléon III, qui, à l'heure même où il prodiguait au Saint-Siège les assurances de protection, disait à l'envoyé de Victor Emmanuel, à Chambéry : « Faites, mais faites vite ! »

L'orateur a terminé en montrant comment les sages avis n'avaient pas manqué aux souverains spoliés, et notamment à François II de Naples ; ils eussent pu triompher s'ils les avaient suivis ; mais il est dans le destin des princes de ne pas écouter ceux qui jouent auprès d'eux le rôle de Cassandre.

A la suite de cette conférence, un des auditeurs, M. le commandant Stanislas Costa de Beauregard, a tenu à apporter l'appui de son témoignage à l'une des affirmations du conférencier. C'est dans le château de son grand-père, à Chambéry, au cours d'un dîner offert en l'honneur de Napoléon III, que ce dernier adressa au général Cialdini les paroles historiques : « Faites, mais faites vite ! » Un plan d'invasion des Etats du Saint-Siège fut à la hâte dessiné sur un menu qui a été recueilli et existe encore.

Nous aurons l'occasion de revenir sur cet intéressant témoignage.

#### BEAUVAIS.

Le dimanche 2 février a eu lieu à Beauvais, salle du Colysée, une grande conférence organisée par la section de l'Oise de la *Ligue Française Antimaçonnique*. M. le commandant de Fraville, président de la Ligue, et M. Flavien Brenier, secrétaire général, y ont pris la parole devant un auditoire aussi nombreux que choisi.

Le commandant de Fraville s'est particulièrement attaché à montrer quel pourrait être le rôle, à la Chambre, d'une opposition vraiment antimaçonnique, qui ne se paierait pas de mots et ferait une guerre incessante à la domination des Loges. Il a expliqué le fonctionnement des loges et la manière dont elles s'y prennent pour provoquer dans le pays des mouvements d'opinion truqués.

M. Flavien Brenier, après avoir montré que le but poursuivi par la Franc-Maçonnerie est la ruine de toute civilisation chrétienne et le retour au Paganisme, a fait entrevoir que l'heure n'est peut-être pas éloignée où la secte substituera aux moyens hypocrites en usage actuellement en France les moyens de Terreur qu'elle emploie en Turquie et en Portugal. Le devoir des Catholiques est de s'organiser antimaçonniquement pour faire face à cette éventualité.

De nombreuses adhésions ont été reçues à la suite de cette réunion, qui a produit à Beauvais la meilleure impression.

#### VERSAILLES.

M. Flavien Brenier, secrétaire général de la Ligue, a fait à Versailles, salle de la rue Duplessis, les 23 décembre et 27 janvier, deux importantes conférences sur le rôle joué par la Franc-Maçonnerie dans les Révolutions et persécutions religieuses survenues en Espagne au XVIII<sup>e</sup> et au XIX<sup>e</sup> siècle.

Nous publions dans ce numéro une notable partie de ce travail, qui a vivement intéressé les auditeurs versaillais.

#### LIBOURNE.

Le dimanche 16 février avait lieu, à Libourne, une importante réunion de protestation organisée contre la Franc-Maçonnerie, qui a récemment monté, dans la région, un de ces « scandales cléricaux » dont elle possède la formule. Une foule considérable a participé à ce meeting de réparation.

Entre autres orateurs, on a chaleureusement applaudi M. l'abbé Bergey, jeune prêtre dont l'éloquence a transporté l'auditoire et notre président, le commandant de Fraville, qui a obtenu le plus franc succès.

A la suite de cette réunion, une section de la *Ligue Française Antimaçonnique* a été constituée à Libourne.

#### POITIERS.

Le lundi 17 février, le commandant de Fraville a fait, à Poitiers, devant un auditoire considérable, une conférence organisée par nos amis de la section locale, dont on connaît l'infatigable dévouement.

Après avoir traité de la question antimaçonnique avec son

éloquence ordinaire, notre président a été amené à parler du *Sillon* et à préciser les accusations que nous portons, et que nous prouvons, contre M. Marc Sangnier. Le succès de l'orateur a été très vif.

Notons à ce propos que le compte rendu, d'ailleurs très bienveillant, paru dans le *Courrier de la Vienne*, contient d'assez fortes inexactitudes. Nous déclarons, une fois pour toutes, nous en tenir, sur la question du *Sillon*, aux faits précis que nous publions dans la *Revue Antimaçonique*.

#### TOURS.

Après Libourne et Poitiers, le commandant de Fraville s'est arrêté à Tours, où il a pris la parole dans une réunion organisée par la section locale de la *Ligue Française Antimaçonique*.

La place nous manque pour rendre compte, comme il conviendrait, de la conférence de notre président.

#### AUX LIGUEURS DES PROVINCES.

*Tous ceux de nos Ligueurs ou Abonnés des provinces, qui auraient à nous signaler des réunions ou conférences à organiser dans leur région, d'ici aux vacances prochaines, sont priés de le faire sans retard.*

*Les mesures nécessaires sont prises pour mettre à leur disposition les orateurs demandés.*







## QUATRIÈME CONGRÈS

DE LA

# Ligue Française Antimaçonnique

---

**L**ES travaux du quatrième Congrès de la *Ligue Française Antimaçonnique* se sont ouverts à Paris, le vendredi 13 décembre 1912.

Le matin, les congressistes ont assisté à une messe célébrée à 10 heures, en l'église Saint-Pierre-du-Gros-Cailou, en mémoire des victimes de la Franc-Maçonnerie. L'après-midi, ils se sont réunis, à 2 h. 1/2, dans une salle spécialement aménagée à leur intention, boulevard du Montparnasse.

Le Comité d'Organisation procède à la vérification des pouvoirs des délégués envoyés par les sections de la Ligue.

Sont régulièrement représentées les sections ci-après :

*Groupe d'études de Paris ;*  
*Barruel (Paris) ;*  
*Clément XII (Paris) ;*  
*Garcia Moreno (Paris) ;*  
*XIV<sup>e</sup> arrondissement (Paris) ;*  
*XVII<sup>e</sup> arrondissement (Paris) ;*  
*Jeunesse Antimaçonnique (Paris) ;*  
*Asnières ;*

*Versailles ;*  
*Beauvais ;*  
*Rouen ;*  
*Yvetot ;*  
*Le Havre ;*  
*Caen ;*  
*Avranches ;*  
*Brest ;*  
*Nantes ;*  
*Saumur ;*  
*Tours ;*  
*Poitiers ;*  
*Rochefort-sur-Mer ;*  
*Ile de Ré ;*  
*Guéret ;*  
*Muret ;*  
*Riom ;*  
*Valence ;*  
*Avignon ;*  
*Aix en Provence ;*  
*Marseille ;*  
*Nice ;*  
*Bourg en Bresse ;*  
*Vaucouleurs ;*  
*Lérouville ;*  
*Saint-Mihiel ;*  
*Verdun ;*  
*Dieue (Meuse) ;*  
*Alger ;*  
*Beyrouth (Syrie).*

Soit un total de trente-huit sections, représentées par quarante-neuf délégués réguliers, disposant au total de soixante-seize voix.

*En vertu d'une décision prise par le Bureau du Congrès, et pour ne pas fournir aux adversaires de l'Antimaçonnerie des indications utiles, la liste complète des délégués ne sera pas publiée.*

La vérification des pouvoirs achevée, le Congrès est déclaré constitué.

**Première journée : Vendredi 19 novembre.**

PREMIÈRE SÉANCE.

Présidence du commandant DE FRAVILLE, 1<sup>er</sup> vice-président.  
M. FLAVIEN BRENIER, secrétaire général, procède à l'appel des délégués présents.

Le commandant DE FRAVILLE ouvre les travaux du Congrès. Il félicite les congressistes qui ont assisté à la messe célébrée le matin en mémoire des victimes de la Franc-Maçonnerie. Il tient à saluer dans cette coutume, qui continuera à être observée chaque année, non seulement un pieux hommage rendu aux martyrs de la grande cause que nous servons, mais encore un acte de foi dans la Providence, et, par là, un retour à nos traditions religieuses et nationales. Les séances du Congrès s'annoncent longues et chargées, mais le travail même qu'elles imposeront aux représentants des sections sera une manifestation de la vitalité de notre Ligue, dont on va pouvoir apprécier l'œuvre et les résultats.

En terminant, le commandant DE FRAVILLE propose l'envoi au Saint-Père d'une dépêche exprimant le dévouement filial des congressistes. « Ce sera notre manière, dit l'orateur, de répondre à la décoration que notre gouvernement vient d'octroyer au F. : juif Nathan, insulteur de la Papauté. »

Le texte de la dépêche est adopté à l'unanimité.

M. FLAVIEN BRENIER, secrétaire général, a la parole pour son rapport sur l'exercice 1912.

L'orateur s'attache à donner une vue d'ensemble des questions que le Congrès va avoir à examiner. Il signale tout d'abord les conséquences considérables qu'a eues le Congrès International organisé par la Ligue, l'an dernier : l'action antimaçonnique, qui était jadis une spécialité française, a, d'un seul coup, débordé largement nos frontières. Elle se poursuit en ce moment, sous notre direction, dans une dizaine de pays. Le rapport sur le *Bureau Antimaçonnique International* donnera sur ce point toutes les précisions nécessaires.

Une section parisienne, la section *Garcia Moreno*, joue un rôle de première importance dans cette exportation de la doctrine antimaçonnique. Elle présentera un rapport particulier sur ses travaux.

Non seulement la *Ligue Française Antimaçonnique* exporte sa doctrine et crée, à l'étranger, des Ligues nationales qui lui sont similaires ; mais encore elle y constitue des sections régulières, travaillant en langue française et soumises à notre Règlement Général. C'est le cas de la section de Beyrouth (Syrie), qui est représentée parmi nous par M. Fouad El Khoury. D'autres sections sont en formation à Damas et au Caire. (*Applaudissements*).

Si l'année a surtout été, pour nous, une année d'activité extérieure, il ne faudrait pas croire que nous n'avons rien fait en France. Il convient, tout d'abord, de signaler les perfectionnements apportés à nos services de renseignements, qui nous ont permis de surprendre le secret de plusieurs intrigues maçonniques. Le rapport de M. l'abbé Duperron, au nom du *Comité de Vigilance*, permettra d'apprécier l'importance des découvertes faites. En attendant et à titre d'exemple de la rapidité de nos informations, M. Flavien Brenier donne lecture du résumé d'une réunion secrète théosophique, qui s'est tenue la veille même, 12 décembre.

. . . . .  
. . . . .  
. . . . .  
. . . . .

M. Flavien Brenier fait ensuite part au Congrès de la découverte à Paris d'un centre maçonnique d'action révolutionnaire qui rayonne sur plusieurs pays étrangers. Cette question sera traitée en détail dans le rapport du comte Roçaïd.

Le grand conflit qui vient de mettre aux prises, dans les Balkans, la civilisation chrétienne et l'Islam, a préoccupé la *Ligue Française Antimaçonnique* ; c'est dans son sein qu'a pris naissance le Comité pro-Balkanique de Paris, qui a exercé une salutaire influence sur l'opinion française à l'heure où les Juifs s'efforçaient de la rendre favorable aux Turcs, et qui a envoyé sur le théâtre de la guerre des secours en personnel et matériel chirurgical.

L'orateur signale les progrès de la *Revue Antimaçonnique* : l'accroissement régulier du nombre des abonnés a permis d'améliorer la collaboration de la *Revue* et d'augmenter le chiffre des pages. Un rapport spécial sera présenté sur cette question par le Dr Ferrand.

Les sections de la Ligue en province se sont inégalement comportées pendant l'année qui s'achève. Les unes ont progressé de façon satisfaisante, se recrutant, travaillant chaque mois et propageant autour d'elles la doctrine antimaçonnique. Plusieurs autres sont restées engourdies dans une torpeur presque continuelle, n'ayant que de rares réunions et ne faisant pas de propagande.

D'une manière générale, il faut attribuer ce manque d'activité de certaines sections au mauvais choix de leur Bureau. Trop souvent on cède au désir d'avoir pour président d'une section une notabilité locale ; il arrive que celle-ci, surchargée de soins divers, considère un peu sa présidence comme une corvée supplémentaire qu'elle tâche de réduire à l'indispensable ; l'impulsion n'étant pas donnée par le président, la section languit. Là, au contraire, où le président est avant tout ligueur antimaçon, il entraîne sa section et celle-ci obtient

de bons résultats. Qu'on n'hésite donc jamais, dans le choix d'un président de section, à préférer le zèle pour la Ligue aux considérations de notoriété.

En terminant, M. Flavien Brenier souhaite la bienvenue aux représentants des sections nouvelles créées dans l'année : celles d'Yvetot, de Valence, de Saumur, d'Avranches et de Beyrouth (Syrie).

La discussion générale est ouverte.

M. DE LA BOULAYE, membre du Conseil Central, tient à signaler l'importance de l'action des sections de province. Elles peuvent non seulement répandre autour d'elles les idées antimaçonniques, mais encore envoyer au Siège Central de précieux renseignements historiques ou contemporains. Il signale particulièrement, parmi celles qui ont rempli cet office, les sections d'Aix en Provence, de Versailles et d'Asnières. Il serait à désirer qu'on les imite.

La section de Tours, par exemple, ne pourrait-elle recueillir des renseignements sur le célèbre Tourangeau Claude de Saint-Martin, dont le rôle maçonnique fut si actif avant la Révolution française ? Il est un autre Tourangeau illustre, Balzac, qui, dans plusieurs de ces romans, a traité les questions occultistes avec une sûreté de documentation qui prouve qu'il les connaissait parfaitement. Ne pourrait-on rechercher quels furent les rapports de Balzac avec l'occultisme ? Voilà un exemple des recherches d'ordre historique que presque toutes nos sections pourraient entreprendre. La *Revue Antimaçonnique* en recueillerait volontiers le résultat.

Les recherches d'ordre contemporain présentent un intérêt au moins égal. Il s'agit, en effet, de recueillir tous les renseignements intéressants sur les loges locales, de surveiller les infiltrations maçonniques dans les sociétés de l'endroit, de se documenter sur les manifestations d'activité occultiste dans la région. L'orateur signale à ce propos l'intérêt qu'il y aurait à surveiller les « conjureurs de sorts », qui sont la plaie des campagnes, et dont le rôle antichrétien est suffisamment révélé par les déformations sataniques qu'ils font subir aux prières de l'Eglise en usage dans leur cérémonial.

On objectera que chacun ne peut se livrer à une étude complète d'une question donnée : cela prendrait trop de temps. Sans doute ! mais il n'est presque personne qui, dans une année, n'arrive à recueillir un renseignement intéressant sur la Maçonnerie ou l'Occultisme. Qu'au lieu de négliger ce renseignement, parce qu'incomplet, le ligueur qui l'a recueilli le note immédiatement, avec indication de sa source ; qu'il l'apporte au siège de la section, où existera un tiroir spécialement destiné à recueillir les notes ainsi rédigées ; tous les trois mois, le contenu du tiroir sera adressé au Siège Central, qui



se chargera de trier, de classer et de contrôler les renseignements ainsi recueillis. On sera surpris, au bout de l'année, des résultats ainsi obtenus. (*Applaudissements.*)

M. FLAVIEN BRENIER appuie la proposition de M. de La Boulaye. La Ligue doit devenir, de plus en plus, une réunion d'antimaçons résolus à travailler personnellement au succès de la cause. Ne craignons pas de décourager les paresseux et les gémissants par l'éventualité d'une besogne à leur imposer. Nous ne perdrons rien en les perdant, et même nous galvaniserons l'ardeur de ceux qui veulent travailler en ne leur imposant plus un voisinage déprimant.

M. MARC LENOBLE (Rouen) montre, par un exemple emprunté à la section de Rouen, combien pourrait être fécond le travail local qui est recommandé.

M. SABOURIN (Tours) fait observer que la section de Tours a précisément fait une enquête sur les sujets que M. de La Boulaye signale à son attention. Elle surveille de très près les agissements locaux du Martinisme. Quant à la Loge maçonnique *les Démophiles*, le compte rendu de ses séances est régulièrement publié dans un organe catholique local, à la grande fureur des FF. de Tours. La section ne s'est pas préoccupée, par contre, des recherches historiques sur Claude de Saint-Martin et Balzac ; mais bonne note est prise du renseignement, et des investigations seront faites dans les archives locales.

M. DE LA BOULAYE fait remarquer qu'il n'a cité particulièrement la section de Tours que parce qu'il la considère comme une des meilleures de la Ligue et des mieux outillées pour le travail qu'il s'agit d'accomplir.

M. GUITAUT (Jeunesse Antimaçonnique) voudrait que l'on ajoutât les Compagnonnages Ouvriers à la liste des associations mises en surveillance. Les liens des Compagnons avec la Franc-Maçonnerie sont connus ; or, leur nombre augmente singulièrement dans les milieux ouvriers, en raison des avantages garantis aux membres des Compagnonnages.

Un échange de vues a lieu entre M. FLAVIEN BRENIER, M. l'abbé DUPERRON (Clément XII) et M. SABOURIN (Tours) au sujet d'une association occultiste de Touraine.

M. PONCET (île de Ré) croit que toutes les sections travailleraient utilement si le principe de discipline était mis à base de l'organisation locale. Le président doit avoir pour préoccupation constante de distribuer à ses membres la propagande à faire et les enquêtes à

conduire ; il doit ensuite s'assurer de la manière dont ils ont accompli leur tâche. Enfin, il serait bon que la *Revue Antimaçonnique* publiât un bulletin régulier des travaux de la Ligue pour encourager les sections qui travaillent et faire honte aux autres. Le Siège Central devrait imposer l'activité aux présidents et aux sections.

M. FLAVIEN BRENIER. — Il sera tenu compte, dans la mesure du possible, du vœu exprimé pour la publicité à donner aux travaux des sections. Mais nous ne pouvons pas « imposer » l'activité aux membres qui préfèrent leur repos : contentons-nous de prêcher d'exemple.

M. VICTOR BLAISE (Vaucouleurs). — La solution ne serait-elle pas dans une hiérarchie de la Ligue, qui réserverait les plus hauts grades de l'organisation à ceux qui paraîtraient les plus méritants. (*Approbaton sur divers bancs.*)

M. FLAVIEN BRENIER. — Nous avons déjà un embryon de hiérarchie avec notre division en « membres adhérents », « membres participants » et « membres actifs ». Le « membre adhérent » est libre de toute obligation et ne nous doit qu'une cotisation de trois francs ; mais il n'est mêlé en rien à l'administration de la Ligue. Le « membre participant » paie une cotisation de 12 francs et promet de participer, quand il le pourra, aux séances des sections : il peut voter sur toutes les questions qui sont de la compétence des sections, mais il n'est éligible à aucune fonction. Le « membre actif », lui, s'engage à assister assidûment aux séances de sa section et à travailler personnellement (par la plume, la parole ou la propagande privée) pour l'idée antimaçonnique ; il est éligible à toutes les fonctions.

Comme on le voit, dans cette hiérarchie, à chaque devoir accepté et rempli correspond un droit bien défini. Ce n'est pas encore la perfection, mais c'est un acheminement vers une organisation convenable de la lutte antimaçonnique. La création de l'*Institut Antimaçonnique de Paris* va nous permettre de compléter et de fortifier cette hiérarchie. (*Applaudissements.*)

Après un échange de vues sur cette question, la séance est suspendue à 4 h. 15.

Les travaux sont repris à 4 h. 30.

M. FLAVIEN BRENIER félicite l'assemblée de la promptitude avec laquelle les vœux manifestés au commencement de la séance reçoivent satisfaction. Le « système du tiroir », à peine réclamé, fonctionne déjà, et de nombreux délégués de province ont profité de la suspension de séance pour déposer sur le bureau des documents relatifs à l'action maçonnique et occultiste dans leur région d'origine. Il cite particulièrement une communication du marquis de Guercheville, délégué de la section de Caen, au sujet d'une société secrète ayant pour but la propagation de l'immoralité dans la jeunesse, qui a été découverte à Caen : cette société procède d'un groupe occultiste local.

M. DE LA BOULAYE annonce que M. Paul Vincenti, délégué de la section de Nice, lui a, d'autre part, communiqué d'intéressants renseignements au sujet de rapports de Balzac et de l'Occultisme.

M. PAUL VINCENTI (Nice). — Balzac fut un catholique et un royaliste. Cependant, son œuvre est à l'Index. Le fait cesse d'être surprenant quand on constate la part faite à l'Occultisme dans ses ouvrages. *Séraphita*, notamment, contient un exposé de la doctrine Swedenborgienne, et *Louis Lambert* s'inspire fréquemment du Martinisme.

M. FLAVIEN BRENIER signale à ce propos que la société des *Amis de Balzac* est devenue une simple doublure de l'association occultiste l'*Hexagramme*, qui réunit un grand nombre de jeunes littérateurs et s'applique à les maçonneriser. C'est dans cette société qu'a été lancée la candidature de Han Ryner comme « prince des Conteurs ». Il y a là un mouvement à surveiller, car, si l'on n'y prend garde, les membres de l'*Hexagramme* exerceront une influence détestable sur la littérature de demain.

Le commandant DE FRAVILLE fait ressortir l'habileté avec laquelle la Franc-Maçonnerie sait accaparer tous les mouvements d'idées. Ce serait donc une chimère de croire qu'il suffit de créer un de ces mouvements pour faire œuvre utile : la Maçonnerie fera dévier tout courant dont les créateurs n'auront pas eu tout d'abord la prudence de s'assimiler nos méthodes pour démasquer les infiltrations maçonniques. (*Applaudissements*).

M. MARC LENOBLE, membre du Conseil Central, présente son rapport sur les « décisions prises au dernier Congrès ».

Une de ces décisions avait trait à la nécessité d'imposer l'observation du Règlement Général à certaines sections de province, qui s'en affranchissent trop souvent. Les réformes nécessaires n'ont pas pu être obtenues partout : la raison en est que, dans certaines villes de province, les présidents n'ont pas toujours toute l'autorité nécessaire sur leurs membres, qui sont surtout leurs amis. D'où le laisser-aller dans l'exécution des prescriptions relatives à la tenue des procès-verbaux, à l'encaissement des cotisations, aux rapports avec le Siège Central. M. Marc Lenoble propose, en conséquence, que toutes les sections de la Ligue soient, chaque année, visitées par un délégué du Siège Central, qui s'assurera du fonctionnement régulier de la section.

En ce qui concerne la création des « membres adhérents », décidée au dernier Congrès, un certain nombre d'adhésions de cette catégorie a pu être recueilli. Il y aura lieu, en 1913, de se livrer à une intense propagande par circulaires pour augmenter ce nombre.

Un succès complet a été obtenu en ce qui concerne la célébration officielle de la Fête de Jeanne d'Arc à Paris. Jusqu'ici les bâtiments

municipaux s'abstenaient de pavoiser et d'illuminer en l'honneur de la Sainte de la Patrie. Le Congrès antimaçonnique de 1911 avait exprimé le désir de voir cesser cet état de choses. Certaines démarches, dont M. Marc Lenoble rend compte en détail, mais dont nous ne pouvons publier le compte rendu, ont permis de faire avancer la question au Conseil municipal : en 1913, les bâtiments municipaux pavoiseront en l'honneur de l'héroïne nationale. (*Vifs applaudissements*).

Le projet de création de l'*Institut Antimaçonnique de Paris* a été mis au point, selon le désir exprimé par le Congrès de 1911. On en examinera les statuts dans une délibération spéciale.

M. PONCET (Ile de Ré) a la parole sur le rapport qui vient d'être présenté. Il regrette que les sections n'aient pas partout pris le parti de louer des drapeaux et de les mettre à la disposition de leurs membres et du public pour le pavoisement de Jeanne d'Arc. Il est également d'avis que les commerçants qui refusent de pavoiser pour la seule fête vraiment nationale de la France doivent être boycottés. Il rappelle que les francs-maçons font de la solidarité et du boycottage un usage beaucoup plus fréquent que les conservateurs.

M. CRUCHON (Guéret) approuve pleinement les paroles de M. Poncet et cite divers exemples du manque de solidarité des catholiques, au point de vue politique comme au point de vue commercial. Le devoir de la *Ligue Française Antimaçonnique* est de réagir contre ce manque de solidarité, d'abord dans son sein, puis au dehors.

Un échange de vues a lieu sur cette question. Y prennent part particulièrement : MM. Antoine Gruss (Yvetot), colonel Grillère (Beauvais), Victor Blaise (Vaucouleurs), le comte de Bryas (Muret) et Poncet (île de Ré).

M. FLAVIEN BRENIER fait remarquer que le boycottage des francs-maçons, pour rester légal, ne doit jamais revêtir la forme d'une propagande publique faite pour détourner de s'adresser à un fournisseur franc-maçon. On s'exposerait ainsi à de gros dommages-intérêts. Autre chose est de mettre un commerçant à l'index parce que franc-maçon ; autre chose est de publier la liste des francs-maçons d'une localité, en laissant chacun libre d'en faire son profit comme il l'entendra.

La discussion est close. Le commandant DE FRAVILLE met aux voix les conclusions du rapport ; elles sont adoptées.

Le Dr FERRAND, 2<sup>e</sup> Vice-Président, a la parole pour son rapport sur la *Revue Antimaçonnique*.

Il rappelle dans quelle circonstance la Ligue, qui s'était créé un organe, en fut dépouillée en 1910. On y suppléa momentanément par la création d'un *Bulletin mensuel*. Mais une association comme la nôtre avait besoin d'une Revue vraiment sérieuse pour faire avancer la connaissance de notre doctrine : le 15 novembre 1910 parut le premier numéro de la *Revue Antimaçonnique*, créée au capital de 20.000 francs, dont 10.000 furent immédiatement souscrits.

Le rapporteur signale l'accueil chaleureux que reçut la *Revue* et s'étend sur les détails de son fonctionnement. Il rappelle les principaux travaux publiés et dont certains ont fait sensation. Il répond au reproche qui lui a été fait d'être trop exclusivement sérieuse et de lecture difficile pour les femmes. Il insiste sur l'intérêt qu'il y a à signaler aux bureaux de la *Revue* toutes les personnes susceptibles de s'abonner : c'est le moyen le plus efficace de propagande, après l'abonnement direct.

En terminant, il présente le bilan de l'exercice, qui se clôture, pour la *Revue*, par un budget de dépenses de 15.586 francs et un solde créditeur de 34 francs. Il ne nous manque plus que 300 abonnements pour entrer dans l'ère des bénéfices : ceux-ci devant être entièrement consacrés au développement de la propagande de la Ligue, nos ligueurs auront à cœur de nous trouver ces 300 abonnés nouveaux. (*Applaudissements.*)

M. BBONGNIART (Nantes) demande si la campagne engagée par la *Revue Antimaçonnique* contre le *Sillon* se terminera par la publication de preuves écrasantes contre M. Marc Sangnier ?

M. FRANÇOIS SAINT-CHRISTO répond affirmativement. Le numéro qui est sous presse (novembre-décembre 1912) commencera la publication de ces preuves ; elle se poursuivra de mois en mois, car notre étude sur les origines du *Sillon* constitue un vrai volume. La *★ Démocratie ★*, qui a raillé notre lenteur à commencer cette publication dans une Revue encombrée, pourra vérifier l'adage que tout vient à point à qui sait attendre : elle sera servie royalement. La démonstration que M. Marc Sangnier est un agent maçonnique au sein du Catholicisme sera faite de manière absolue. (*Applaudissements.*)

M. DE LA BOULAYE a la parole pour son rapport sur les Associations de Pères de Famille.

Il rappelle que l'idée première de ces associations appartient à un de nos ligueurs, M. le chanoine Tournier, qui créa le premier groupement de ce genre à Saint-Rambert en Bugey, en 1905. Le succès fut rapide et les sociétés similaires se multiplièrent. La Franc-Maçonnerie s'en alarma et chargea M. Désiré Gurnaud de canaliser le mouvement en lui ôtant tout caractère confessionnel. La *Ligue Française*



*Antimaçonnique* n'eut pas de peine à démasquer en M. Gurnaude un agent maçonnique, qui dut finalement se réfugier sous le patronage du F. Fournière et de M. Ferdinand Buisson. Il n'était dès lors plus à craindre. Aujourd'hui, la Fédération des Associations de Pères de Famille est sauvée de toute infiltration maçonnique, et elle a tenu cette année, à Paris, un Congrès qui consacre sa vitalité. Fondée par un de nos membres, sauvée par la campagne menée par notre Ligue, elle doit recevoir partout l'appui de nos sections. (*Applaudissements.*)

En terminant, M. de La Boulaye signale toute une série de procès intentés par les Associations de Pères de Famille à des instituteurs blocards, qui interprétaient à la manière maçonnique la loi de neutralité. Ces instituteurs ont tous été condamnés. Il y a donc là un moyen efficace d'empêcher l'invasion des idées maçonniques à l'école.

M. SABOURIN (Tours) et M. VICTOR BLAISE (Vaucouleurs) posent diverses questions au sujet du fonctionnement des Associations de Pères de Famille.

M. FLAVIEN BRENIER fournit les renseignements demandés.

A l'unanimité, le Congrès émet le vœu que chaque section de la Ligue soit doublée d'une Association de Pères de Famille.

La séance est levée à 6 heures.

#### DEUXIÈME SÉANCE

La séance est ouverte à 9 heures 1/4 du soir, sous la présidence du docteur FERRAND, deuxième Vice-Président.

M. PARRA D'ANDERT, Administrateur général, a la parole pour la lecture de son rapport financier sur l'exercice 1911-1912.

Dans le but de simplifier les écritures de comptabilité, le rapporteur propose de fusionner à l'avenir les deux budgets de la Ligue et de la Revue, jusqu'ici distincts. La *Ligue Jeanne-d'Arc* continuerait seule à avoir un budget séparé.

Etudiant ensuite le budget de la Ligue, l'Administrateur général signale que les recettes régulières (cotisations du Groupe d'études et cotisations de sections) n'ont pas progressé cette année, malgré l'augmentation du chiffre des ligueurs. La raison en est que plusieurs sections n'attachent pas au choix de leurs trésoriers toute l'importance nécessaire : les trésoriers négligents laissent l'année s'écouler sans réclamer les cotisations, et la section ne peut ensuite s'acquitter envers le Siège Central. Il conviendra de remédier à cet état de choses dans les diverses sections où il existe.

Par contre, les ressources extraordinaires (souscriptions et dons)

sont en progrès marqué. Elles ont permis, non seulement de suppléer à l'insuffisance des ressources ordinaires, mais encore de terminer l'année par un excédent budgétaire, d'ailleurs modeste ; le Congrès de 1909 constatait un déficit de 3.697 fr. 10 ; celui de 1910 enregistra un déficit de 1.231 fr. ; au Congrès de 1911, le déficit n'était plus que de 586 fr. 15 ; cette année, nous avons un excédent de recettes de 117 fr. 35.

Cela prouve que notre administration est sage ; mais cela prouve aussi que nos dépenses sont réduites au minimum. Le rapporteur est loin de s'en féliciter. Il préférerait que nous pussions répandre l'argent sans trop compter, de manière à multiplier les tournées de conférences en province, les voyages de propagande à l'étranger et les distributions de brochures gratuites. Pour cela il serait nécessaire de créer à la Ligue au moins 20.000 francs de ressources supplémentaires annuelles. Puissent les Catholiques comprendre qu'il ne saurait y avoir d'argent mieux employé que celui qu'ils consacreront à la lutte antimaçonnique. (*Applaudissements.*)

M. VICTOR BLAISE (Vaucouleurs) demande si l'on ne pourrait pas, pour accroître les ressources, instituer une hiérarchie parmi les Ligueurs, hiérarchie qui correspondrait à une échelle de cotisations.

M. FLAVIEN BRENIER répond que tout le monde, au Siège Central, est d'avis qu'une hiérarchie est nécessaire dans la Ligue. Nous en avons déjà l'ébauche avec nos trois catégories de : membre adhérent, membre participant et membre actif. Nous tâcherons de la compléter. Mais une bonne hiérarchie doit avoir pour base la connaissance plus ou moins approfondie du problème maçonnique et non l'argent.

M. VICTOR BLAISE (Vaucouleurs) persiste à croire que des grades honorifiques trouveraient dans la Ligue des amateurs et permettraient d'accroître les ressources financières.

Plusieurs délégués demandent le relèvement de la cotisation de 12 francs et sa fixation à 15 francs.

Le docteur FERRAND fait observer que les Congrès précédents ont toujours rejeté cette proposition.

M. SILLAND (XVII<sup>e</sup>, Paris) propose une modification dans le régime de la capitation. Actuellement, chaque section demande à ses membres 12 francs par tête et prélève sur cette somme 5 francs pour le Siège Central. La section ne serait pas beaucoup plus pauvre si elle ne gardait que la moitié des 12 francs perçus, et le Siège Central se trouverait réaliser, sur l'ensemble des sections, un supplément de recettes appréciable.

M. le marquis DE GUERCHEVILLE (Caen) fait observer que la

section de Caen agit déjà de cette manière et ne s'en porte pas plus mal.

M. FLAVIEN BRENIER remercie les sections qui font plus qu'elles ne doivent, mais estime qu'il y a impossibilité à augmenter la capitation : cela provoquerait des mécontentements.

M. SILLAND (XVII<sup>e</sup>, Paris) maintient sa proposition.

M. le colonel GRILLÈRE (Beauvais) plaide la cause des sections pauvres, dont le budget serait menacé par toute modification à l'état de choses actuel.

M. le colonel FOURNIER-PONCELET (Aix en Provence) estime qu'une section n'est jamais en péril faute de quelques dizaines de francs. A Aix en Provence, la section, quoique pauvre, a organisé des conférences nombreuses et coûteuses : c'est qu'elle savait se créer des ressources supplémentaires, au lieu de ne compter que sur les cotisations de ses membres.

M. PONCET (île de Ré) est d'avis que les cotisations ne doivent être qu'un chapitre dans le budget d'une section ; il faut solliciter des dons. Nous servons une cause assez belle pour ne pas craindre de nous en faire les Bélisaires.

Le commandant de FRAVILLE demande à M. SILLAND s'il désire qu'un vote ait lieu sur sa proposition.

M. SILLAND (XVII<sup>e</sup>, Paris) répond affirmativement.

La proposition d'augmentation de la capitation est rejetée par 40 voix contre 6 et plusieurs abstentions.

Les conclusions du rapport de M. Parra d'Andert sont adoptées.

M. l'abbé DUPERRON (Clément XII) a la parole pour son rapport sur l'action antimaçonnique dans le Clergé.

Il constate la persistance, dans le Clergé français, des idées sillonnistes et démocratiques. Ceux qui s'en réclament n'ont pas été impressionnés par les condamnations pontificales : ne pouvant ni en nier l'existence ni les réfuter, ils en sont quittes pour affirmer que le Pape est abusé par son entourage. Les procédés d'embrigadement clandestin des jeunes prêtres dans le mouvement sillonniste continuent de plus belle, avec seulement des précautions plus grandes qu'autrefois. Plus que jamais, il importe que la Ligue arrache le masque dont se couvrent les Sillonnistes. C'est ce qu'elle s'applique à faire en ce moment. Depuis la conférence du commandant de Fraville, à Tours, sous la présidence de Mgr Métreau, la fureur des amis de M. Marc Sangnier se concentre sur nous : nous devons nous en féliciter. (*Applaudissements.*)

Mais si notre action doit être très énergique contre le péril qui se manifeste à gauche, nous ne devons pas prêter le flanc à l'accusation, qu'on ne manquera pas de formuler contre nous, que notre Ligue, sous couleur de défense du Catholicisme et de lutte contre la Franc-Maçonnerie, est l'instrument d'un parti politique. Nous igno-

rons la politique et voulons continuer à l'ignorer. Nous n'avons d'autre programme que celui de Pie X, c'est-à-dire *Union des Catholiques*, et, pour que les Catholiques soient unis, lutte contre la Franc-Maçonnerie, dont la pensée constante a été de les diviser.

M. l'abbé Duperron signale ensuite les relations chaque jour plus nombreuses que la section Clément XII a réussi à nouer dans beaucoup de diocèses de France. Rien qu'à propos de notre brochure sur Ferrer, *cinq cents quatre-vingts prêtres* se sont mis en rapport avec nous, et beaucoup sont devenus nos abonnés ou nos correspondants. (*Applaudissements*).

En terminant, M. l'abbé Duperron annonce comme imminente la publication du Recueil complet des documents pontificaux relatifs à la Franc-Maçonnerie et aux Sociétés secrètes antichrétiennes. Cet ouvrage constituera un des éléments d'une Bibliothèque Antimaçonnique vraiment moderne, dont la création est à désirer, tant les ouvrages anciens ont vieilli. La section *Clément XII* a émis le vœu de voir mettre sur le chantier la publication de cette Bibliothèque.

Le commandant de FRAVILLE répond que la Direction de la Ligue a mis à l'étude cette question, qui se rattache jusqu'à un certain point avec la fondation de l'*Institut Antimaçonnique de Paris*.

M. FLAVIEN BRENIER signale que cette Bibliothèque s'est déjà enrichie de l'ouvrage d'Henri Baraude : *le Glas des Monarchies*. Il est heureux de recommander aux Congressistes de faire lire ce remarquable roman d'un de nos ligueurs, délégué au Congrès par la section d'Avignon. Trop longtemps nous avons laissé aux francs-maçons l'arme du roman politique : Henri Baraude a rendu un grand service à la cause antimaçonnique en retournant cette arme contre la Franc-Maçonnerie. (*Vifs applaudissements*.)

M. le commandant DE FRAVILLE remercie, au nom du Congrès, M. Henri Baraude.

Diverses questions sont posées : 1° au sujet du tirage à part d'articles parus dans la Revue ; 2° au sujet du roman *le Maître de la Terre* ; 3° au sujet de la création d'une Librairie Antimaçonnique dépendant de la ligue.

Le D<sup>r</sup> FERRAND, second Vice-Président, présente un rapport sur la Ligue féminine *Jeanne-d'Arc*.

Il étudie le fonctionnement de cette Ligue depuis l'année 1905, date de sa fondation par le commandant Driant, et surtout depuis le début de l'année 1907, date de la fusion de la *Ligue Jeanne-d'Arc* avec la *Ligue Française Antimaçonnique*. Il rappelle les cours annuels organisés sous le patronage de la *Ligue Jeanne-d'Arc*.

Le rapporteur constate que, malgré la vitalité de cette Ligue et les résultats donnés par sa propagande, elle n'a pas encore réussi à conquérir la place qui lui revient, au premier plan des organisa-

tions féminines catholiques. La raison en est qu'au lieu d'être une Ligue destinée à réunir des fonds pour la propagande, elle a surtout essayé d'être une Ligue de propagande doctrinale. Or, il est extrêmement difficile de grouper des milliers de femmes pour leur faire étudier une doctrine. Leur demander de s'organiser pour quêter en faveur de cette doctrine est beaucoup plus facile.

En terminant, le D<sup>r</sup> FERRAND étudie les différents moyens susceptibles d'être employés pour développer l'action de la *Ligue Jeanne-d'Arc*.

M. SILLAND (Paris, XVII<sup>e</sup>) est d'avis que la *Ligue Jeanne-d'Arc* devrait être une simple section de la *Ligue Française Antimaçonnique*. Il en demande la suppression en tant qu'organisme distinct.

M. le D<sup>r</sup> FERRAND combat cette proposition. Il est partisan d'un perfectionnement des services de la *Ligue Jeanne-d'Arc* et nullement d'une suppression de son autonomie.

M. le commandant DE FRAVILLE opine dans le même sens que le D<sup>r</sup> Ferrand.

M. CRUCHON (Guéret) est d'avis que le rôle d'une Ligue féminine n'est pas de se livrer à l'étude doctrinale, mais de réunir des fonds pour la propagande à faire. La *Ligue Jeanne-d'Arc* a le devoir de se transformer en organisation financière ; elle peut, sous cette forme, rendre de grands services au mouvement antimaçonnique. Que la Direction agisse dans ce sens d'ici au Congrès prochain.

M. SILLAND (Paris, XVII<sup>e</sup>) maintient sa proposition de suppression de l'autonomie de la *Ligue Jeanne-d'Arc*.

M. le commandant DE FRAVILLE juge la motion de M. Sillard inopportune.

M. le D<sup>r</sup> LÉON NOEL, membre du Conseil Central, propose l'ordre du jour suivant :

« Le Congrès,

« Après discussion du rapport du D<sup>r</sup> Ferrand sur la *Ligue Jeanne-d'Arc*.

« Donne mandat au Conseil Central de se mettre en rapport avec le Comité de la *Ligue Jeanne-d'Arc* en vue de réorganiser cette Ligue, avant Pâques, sur des bases conformes aux nécessités actuelles de la propagande. »

Après un échange de vues, ce texte est adopté à l'unanimité.

La parole est à M. FLAVIEN BRENIER pour son rapport sur le fonctionnement du *Bureau Antimaçonnique International*.

(Vu l'importance des questions traitées dans ce rapport, le Congrès a décidé qu'il n'en serait fait qu'une publication partielle.)

*Affaire des anarchistes de Cullera* : M. Flavien Brenier rend compte de la campagne de presse organisée par le B. A. I., en France,



Angleterre, Italie, etc., pour faire connaître la vérité sur le procès des anarchistes de Cullera, en décembre 1911.

*Tentative de Révolution maçonnique en Espagne, détails sur l'action du B. A. I. . . . .*

. . . . .  
. . . . .  
. . . . .  
. . . . .  
. . . . .

*Affaires de Portugal :*

. . . . .  
. . . . .  
. . . . .  
. . . . .  
. . . . .

En ce qui concerne les odieux traitements infligés aux prisonniers politiques dans les geôles portugaises, M. Flavien Brenier explique dans quelles conditions le B. A. I. a organisé la campagne de presse qui fut menée contre les tortionnaires dans les journaux anglais et français. Cette campagne a abouti à l'intervention de sir Charles Hardinge, ministre d'Angleterre à Lisbonne, auprès du gouvernement portugais. Mais les améliorations survenues sont encore loin d'être suffisantes.

*Création de l'Institut Antimaçonnique de Syrie :*

. . . . .  
. . . . .  
. . . . .  
. . . . .  
. . . . .

*Congrès Antimaçonnique International de 1913 :*

. . . . .  
. . . . .  
. . . . .  
. . . . .  
. . . . .

Les différentes questions abordées dans le rapport de M. Flavien Brenier font l'objet d'une délibération à laquelle prennent part M. le commandant DE FRAVILLE, M. le docteur GAUME (Garcia Moreno), M. le colonel FOURNIER PONCELET (Aix en Provence), M. HENRI

BARAUDE (Avignon), M. SILLAND (XVII<sup>e</sup>, Paris), M. BRONGNIART (Nantes), M. DE RIVERIEULX (Brest), etc.

Les conclusions du rapport sur le fonctionnement du B. A. I. sont adoptées à l'unanimité.

La séance est levée à 11 heures 3/4.

---

## Deuxième Journée : 14 décembre 1913.

### PREMIÈRE SÉANCE.

La séance est ouverte à 2 h. 1/2, sous la présidence de M. le commandant DE FRAVILLE.

La parole est à M. le D<sup>r</sup> GAUME (Garcia Moreno) pour son rapport sur l'action de la section *Garcia Moreno* pendant l'année 1911-1912. Il retrace en détail les travaux de cette section, si importants pour le succès de notre propagande internationale.

. . . . .  
. . . . .  
. . . . .  
. . . . .  
. . . . .

(Le rapport du D<sup>r</sup> Gaume est chaleureusement applaudi. Sur sa proposition, le Congrès décide qu'aucun compte rendu n'en sera publié.)

M. l'abbé DUPERRON (Clément XII) présente son rapport sur l'action du *Comité de Vigilance*, dont il est secrétaire.

Après avoir rappelé que le but de ce Comité est de surveiller l'action des sectes maçonniques, particulièrement de celles qui s'efforcent de « pénétrer » le catholicisme, le rapporteur énumère les questions dont le *Comité de Vigilance* a eu à s'occuper cette année.

La première en date est celle des Boys Scouts.

On s'est beaucoup occupé des Boys Scouts, dans la presse et dans diverses associations, depuis quelques mois. On ne s'en serait pas occupé sans l'initiative de la *Ligue Française Antimaçonnique*, qui, la première, a jeté le cri d'alarme à propos de ce mouvement. C'est nous qui, par nos deux circulaires adressées l'une aux généraux de l'Armée française, l'autre à NN. SS. les Evêques, avons signalé le péril. Parmi ceux qui se sont occupés de la question après nous, les uns ont fait de leur mieux pour s'attribuer le mérite de notre découverte, les autres ont prétendu que nous avions marché à la légère et sans documentation suffisante.

En fait, nous étions admirablement documentés.

Nous avons en mains le compte rendu (secret) du Convent de la Grande Loge de France, en 1909, où avaient été jetées les bases de l'institution à créer. Le projet du F. : général Peigné, présenté à ce Convent, contenait en germe tout le plan de l'organisation des Boys Scouts, destinée à tuer les sociétés catholiques de gymnastique.

Nous connaissions de longue date les origines maçonniques des Boys Scouts anglais et belges.

Nous savions enfin, par des preuves matérielles, qu'au-dessus du mouvement Scout la Théosophie a constitué une société secrète spéciale, chargée de fournir aux Boys Scouts leurs instructeurs, et, par le moyen de ces derniers, de diriger vers l'antré théosophique l'élite des jeunes gens enrôlés.

Bref, nous savions qui nous frappions, et pourquoi nous frappions. Les critiques de certains censeurs moins renseignés que nous, ou plutôt dénués de tout renseignement sérieux, nous ont donc laissés absolument froids. (*Applaudissements.*)

Nos deux circulaires produisirent un effet foudroyant.

Le mouvement Boy Scout se présentait alors en France sous la forme de la *Ligue d'Education Nationale*, présidée par le général Langlois et dont le protagoniste le plus agissant était le colonel Rousset. Ce dernier, éclairé par nos révélations, retira son concours à l'œuvre suspecte ; plusieurs des organisateurs se retirèrent aussi, et, en même temps, une donatrice qui allait verser à la *Ligue d'Education Nationale* la somme de 800.000 francs, retira sa souscription. Plusieurs des francs-maçons démasqués par nous dans le bureau de la *Ligue d'Education Nationale* durent reconnaître leur qualité d'affiliés aux Loges.

Mais, cette tête coupée, il en poussa deux autres à l'hydre. On a vu surgir deux nouvelles associations qui reprirent le programme Scout, en ayant soin de se couvrir d'un Comité de patronage d'où l'on a eu la précaution d'écarter tout maçon notoire et où l'on a même introduit quelques nationalistes mal renseignés. Ces associations affectent de n'avoir rien de commun avec la première, se proclament strictement neutres, et même autorisent ceux de leurs Boys Scouts qui le désirent à prêter un serment à caractère religieux.

Tout cela ne nous désarme guère, pour plusieurs raisons : la première est que la Franc-Maçonnerie commença, elle aussi, par imposer un serment religieux à ses adeptes, avant d'abattre son jeu ; la seconde est que nous savons la part prise par la Théosophie dans la création du mouvement Scout.

M. FLAIVEN BRENIER interrompt ici le rapporteur pour donner connaissance de divers documents théosophiques qui démontrent l'action des Théosophes sur les Boys Scouts.

M. l'abbé DUPERRON. — Comme vous le voyez, la trame est habilement conçue. Les associations de Boys Scouts et même des Scouts Girls (il existe en Amérique des groupes réservés aux jeunes filles) sont officiellement neutres. Mais la Théosophie a constitué en marge deux associations secrètes, destinées à pénétrer les Boys Scouts : ce sont *La Table Ronde* et *La Chaîne d'Or*. Jeunes garçons et jeunes filles peuvent s'affilier à *La Table Ronde* et à *La Chaîne d'Or* à partir de 13 ans ; ils passent par les grades d'« associé », de « compagnon » et enfin de « Chevalier de la Table Ronde ». Ce dernier grade ne s'obtient qu'à 21 ans. Des serments, entièrement écrits de la main de l'affilié, sont exigés à chaque grade : ils sont le développement des commandements qu'on a appelés « la loi du Scout », mais ils attachent chaque fois davantage l'affilié à la Théosophie, dont le Scoutisme n'est plus qu'une antichambre.

Il convient de remarquer que cette société secrète théosophique, superposée au Scoutisme, peut se recruter indifféremment dans des groupes de Boys Scouts anticléricaux, neutres, ou même catholiques. En effet, une fois le jeune homme entré dans le Scoutisme, soumis à des éducateurs qu'il est impossible de contrôler pendant les longues journées de *camping*, rompu à l'obéissance passive envers ces éducateurs, et engagé dans la voie des serments inconditionnels, il est fatal qu'il s'enrôlera dans *La Table Ronde* le jour où on lui en ouvrira discrètement la porte. Que le Boy Scout soit protestant, neutre ou catholique, la résistance qu'on peut attendre de son jeune âge, dans les conditions où il se trouve placé, est nulle : la Théosophie et les Loges maçonniques l'attendent.

Voilà pourquoi il était indispensable de jeter le cri d'alarme. (*Vifs applaudissements.*)

M. l'abbé DUPERRON étudie ensuite diverses particularités du mouvement Scout, qui n'est ni une société de gymnastique proprement dite, ni une société de préparation militaire. Il s'agit, d'après les meneurs apparents du mouvement, de culture morale bien plus que de culture physique. Le bout de l'oreille perce ici : cette culture morale soustraite au contrôle de la Religion, c'est la première manifestation de la « morale laïque » réclamée par tous les Convents.

M. FLAVIEN BRENIER apporte de nouvelles précisions relativement à l'action théosophique dans le Scoutisme. Il répond à diverses questions posées à ce sujet par différents Congressistes.

M. l'abbé DUPERRON continue son rapport en rappelant les conditions dans lesquelles la Ligue a été amenée à s'occuper du *Lyceum*, association féminine qui fonctionne à Paris, à Londres, à Berlin, à Florence et à Rome. Cette association fut signalée, au Congrès de 1911, comme envahie par un groupe de dames théosophes.

A la suite d'une protestation de la présidente, M<sup>me</sup> la duchesse d'Uzès, nous avons fait une nouvelle enquête. Nous ne pouvons que constater avec regret que nous étions restés au-dessous de la vérité. Le *Lyceum*, constitué sur un programme neutre, est devenu un champ d'opérations pour la Théosophie et les sectes occultistes.

(Ici, M. l'abbé Duperron étudie le rôle de diverses personnalités juives qui possèdent une grosse influence au *Lyceum*. Il parle notamment de M<sup>me</sup> Bloch, née Lévy, dite Frédéric Beaulieu, qui a été la triste héroïne d'un drame récent, où une dame Bridgeman fut tuée par elle.)

En résumé, il est impossible de rien ôter à la sévérité du jugement que nous avons porté sur le *Lyceum*.

M. l'abbé DUPERRON signale ensuite, au milieu d'un vif intérêt, plusieurs drames, demeurés inexplicables, qui se sont produits au cours de ces dernières années et auxquels les Sociétés occultistes de Paris ont été mêlées d'une manière active.

En terminant, il annonce qu'un rapport détaillé a été établi par le *Comité de Vigilance* sur tous les centres d'occultisme existant à Paris. Ce rapport, qui contient toutes les précisions de noms et de lieux désirables, a été remis à S. E. le cardinal-archevêque de Paris. Lecture de ce rapport sera faite tout à l'heure au Congrès. (*Vifs applaudissements.*)

La discussion générale est ouverte.

M. le comte ROCHAID fait une communication des plus importantes au sujet de la découverte d'un centre maçonnique révolutionnaire, établi à Paris, et dont le rôle a été très actif dans les récentes révolutions de Turquie, de Portugal, de Perse et de Chine, ainsi que dans l'agitation insurrectionnelle qui se manifeste en Espagne.

M. FLAVIEN BRENIER rend compte des circonstances dans lesquelles cette découverte fut faite et des résultats acquis à ce sujet.

. . . . .  
. . . . .  
. . . . .  
. . . . .  
. . . . .

M. MAURICE BLANC, secrétaire adjoint de la Ligue, donne ensuite lecture du rapport établi par le *Comité de Vigilance* sur les sociétés maçonnico-occultistes de Paris. Ce rapport, trop complet pour qu'il puisse être publié ici, donne les renseignements les plus précis et les plus détaillés sur plus de soixante associations, cercles ou cours occultistes fonctionnant à Paris.

Cette communication, dont la lecture dure plus d'une heure, est écoutée avec le plus vif intérêt par l'assistance. Divers renseignements complémentaires sont fournis par M. Flavien Brenier. Sur la pro-



position de MM. le marquis de Guercheville (Caen) et Cruchon (Guéret), le Congrès vote des remerciements au *Comité de vigilance* pour la remarquable activité qu'il a déployée pendant l'exercice.

La séance est levée à 6 h. 1/4.

#### DEUXIÈME SÉANCE

La séance est ouverte à 9 h. 1/4, sous la présidence du commandant DE FRAVILLE, 1<sup>er</sup> Vice-Président.

La parole est à M. Flavien Brenier, secrétaire général, pour son rapport sur la création de l'*Institut Antimaçonique de Paris*.

Le rapporteur développe l'idée que la *Ligue Française Antimaçonique* exerce déjà une influence doctrinale considérable : on s'en rend compte en constatant que les idées qui forment la base de notre programme nous sont chaque jour empruntées par des journalistes et des écrivains qui jadis parlaient du péril maçonnique un peu comme des aveugles dissertent des couleurs. Cette influence doctrinale est, en outre, appelée à un magnifique avenir à l'étranger. Mais, pour qu'elle s'exerce plus utilement, il importe de créer un organisme nouveau, chargé de codifier la doctrine antimaçonique et antijuive de la Ligue, d'en organiser l'enseignement régulier, et de distinguer par des grades les auteurs de travaux intéressants.

Comme conclusion à cet exposé des motifs, M. Flavien Brenier présente au Congrès le projet de statuts ci-après :

#### STATUTS

##### DE L' « INSTITUT ANTIMAÇONNIQUE DE PARIS ».

I. — *Il est constitué à Paris un Institut Antimaçonique dont le but est de définir et de fixer la doctrine antimaçonique et antijuive aux différents points de vue historique, juridique, ethnique, littéraire, artistique et social. Cet Institut organisera l'enseignement de cette doctrine.*

II. — *L'Institut Antimaçonique de Paris comprend les organes suivants : un Comité de Patronage, un Conseil Supérieur, des Instituts affiliés.*

III. — *Le Comité de Patronage se compose de notabilités antimaçoniques et antijuives de France et de l'Étranger. Les noms des membres du Comité de Patronage sont publics ou non, suivant le désir exprimé par eux. Aucune obligation particulière ne leur est imposée. La*

*composition du Comité de Patronage peut toujours être modifiée par le Conseil Supérieur.*

*IV. — Le Conseil Supérieur est formé par la réunion des professeurs titulaires de l'Institut. Le chiffre maximum des professeurs titulaires de l'Institut est fixé à vingt. Sont immédiatement désignés pour composer le Conseil Supérieur : M. le docteur Gaume, M. le commandant de Fraville, M. le docteur Ferrand, M. l'abbé Duperron, M. Oscar Havard, M. Charles Vincent, M. le comte de Lafont de Savines, M. Marc Lenoble, M. René de la Boulaye, M. Flavien Brenier et M. Robert Launay. Les neuf autres membres seront choisis ultérieurement par les professeurs précités, après examen approfondi des titres des candidats. La majorité des deux tiers des membres formant le Conseil sera requise pour la nomination d'un nouveau professeur titulaire. Il sera pourvu aux vacances de la même manière.*

*V. — Le Conseil Supérieur choisit chaque année dans son sein un Recteur et un Secrétaire. Il se réunit tous les mois. Le Conseil arrête, et modifie s'il y a lieu, le Règlement Intérieur de l'Institut. Il fixe le programme des Cours qui sont faits chaque année sous le patronage de l'Institut et désigne, dans son sein ou au dehors, les orateurs chargés de les faire. Il octroie aux Instituts régionaux ou étrangers leur charte d'affiliation. Il fixe la doctrine antimaçonnique et antijuive de la Ligue Française Antimaçonnique.*

*VI. — Les écrivains antimaçons et antijuifs de France et de l'Étranger qui auront défendu des thèses adoptées par l'Institut pourront être nommés par celui-ci professeurs agrégés. Ce titre leur donnera le droit de prendre part, avec voix consultative, aux séances du Conseil Supérieur, quand ils seront de passage à Paris.*

*VII. — Le Conseil Supérieur proposera chaque année plusieurs sujets d'étude, d'ordre historique, antique ou contemporain, se rapportant au péril maçonnique et au péril juif. Tout antimacon français ou étranger pourra présenter, sur l'un des sujets proposés, un travail qui ne devra pas être inférieur comme étendue à quinze pages du texte ordinaire de la Revue Antimaçonnique. Les travaux envoyés seront examinés par des commissions de l'Institut. Les auteurs ayant présenté des travaux satisfaisants recevront le titre de membres sociétaires de l'Institut Antimaçonnique de Paris » et le diplôme correspondant à ce titre. Les membres sociétaires formeront la pépinière naturelle des professeurs de l'Institut.*

*VIII. — L'Institut Antimaçonnique de Paris pourra créer des Instituts affiliés, professant sa doctrine, dans les principales villes de*

*France et de l'Etranger. Les chartes d'affiliation fixeront les conditions de fonctionnement de ces Instituts.*

*IX. — Pour tout ce qui concerne l'administration financière, l'Institut Antimaçonique de Paris dépend de la Ligue Française Antimaçonique.*

*X. — Les présents Statuts ne pourront être modifiés que par une décision prise par les deux tiers des membres du Conseil Supérieur de l'Institut.*

M. FLAVIEN BRENIER demande au Congrès d'adopter ces Statuts.

M. le commandant DE FRAVILLE appuie cette proposition.

M. le commandant D'OSIA (Versailles) regrette que le texte des Statuts de l'Institut n'ait pas fait l'objet d'un referendum dans les Sections.

M. SABOURIN (Tours) adopterait volontiers les statuts, à la réserve de l'article X ; il estime que le Congrès doit toujours rester libre de modifier le fonctionnement de l'Institut.

M. ROBERT DE RIVÉRIEULX (Brest) demande l'ajournement de la question pour complément d'étude.

M. FLAVIEN BRENIER insiste pour le vote immédiat des Statuts.

M. OSCAR HAVARD (Avranches) estime qu'un retard d'un an serait une déplorable perte de temps : l'enseignement antimaçonique a besoin d'être définitivement organisé dès cette année.

M. CRUCHON (Guéret) constate que la Ligue est constituée pour faire prévaloir une doctrine, et que cette doctrine ne peut être définie et codifiée que par un organisme spécial. Il faut donc créer l'Institut. Le plus tôt sera le mieux.

M. TAIZON (Lérouville) partage pleinement cette manière de voir.

M. le commandant DE FRAVILLE insiste pour l'adoption du principe de l'Institut.

M. FLAVIEN BRENIER propose, comme mesure transactionnelle, de voter les Statuts de l'Institut en leur donnant une validité d'un an. Le Congrès de 1913 jugera l'œuvre à ses fruits et modifiera l'état de choses établi, s'il le juge convenable.

Cette proposition, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

M. HENRY BRONGNIART (Nantes) a la parole pour son rapport sur « l'Inéligibilité des francs-maçons ». Il examine les raisons pour lesquelles les francs-maçons (qui doivent « être maçons avant d'être conseillers municipaux, conseillers généraux, sénateurs ou députés »),

suivant la parole d'un F. . célèbre) sont incapables d'être investis d'un mandat électif quelconque. Le devoir des antimaçons est de faire l'éducation du public à ce sujet. Le rapporteur termine par différentes propositions d'ordre pratique complétant cet exposé de motifs.

Les conclusions de cet intéressant rapport, dont le manque de place ne nous permet pas de publier l'analyse, sont adoptées à l'unanimité.

M. MARC LENOBLE, membre du Conseil Central, demande au Congrès de régulariser les mesures relatives à la création d'un Administrateur général et de secrétaires régionaux en modifiant comme suit les articles 58 et 61 du Règlement Général de la Ligue :

ART. 58. : *Ainsi qu'il est prescrit à l'article 8 des Statuts, la Ligue est administrée par un Président, élu par le Congrès. Ce Président a pleins pouvoirs pour représenter la Ligue et agir en son nom. Il est assisté de deux Vice-Présidents, d'un Secrétaire Général et d'un Administrateur Général, choisis parmi les membres du Conseil Central et élus par ce dernier. La réunion du Président, des deux Vice-Présidents, du Secrétaire Général et de l'Administrateur Général forme la Direction de la Ligue.*

ART. 61 : *Au Secrétaire Général sont adjoints plusieurs secrétaires qualifiés « Secrétaires régionaux » et chargés d'une façon permanente des rapports avec une région déterminée. Le Secrétaire Général a la charge de la correspondance de la Ligue et des rapports avec les sections et les membres isolés. Il reçoit pour ce fait délégation permanente du Président. Il rédige tous états n'ayant pas trait à la situation financière. Il est chargé de la rédaction des procès-verbaux des réunions du Conseil Central et fait à ce dernier ainsi qu'au Congrès toute communication utile.*

Le commandant DE FRAVILLE met aux voix ces deux articles modifiés.

Ils sont adoptés à l'unanimité.

On procède à l'élection du président de la Ligue pour les années 1913 et 1914.

Le vote a lieu à bulletins secrets.

Le commandant DE FRAVILLE est élu Président de la Ligue à l'unanimité de 64 voix sur 64 votants. (*Salve d'applaudissements.*)

Le commandant DE FRAVILLE remercie le Congrès de la confiance qui vient de lui être exprimée, et annonce qu'il va être procédé au renouvellement d'un tiers des membres du Conseil Central. Sur les six membres sortants, le Président a le droit statutaire d'en renommer deux de son autorité privée. En conséquence, MM. le D<sup>r</sup> GAUME

et Gaston DE VIGNIÈRES, membres sortants, sont renommés membres du Conseil Central pour trois ans. Il y a lieu à scrutin pour l'élection des quatre autres membres.

Le vote a lieu à bulletins secrets. Ils donnent les résultats ci-après :

Votants : 64. Majorité absolue : 33.

M. l'abbé DUPERRON : 64 voix. ELU.

M. HENRY BRONGNIART : 64 voix. ELU.

M. OLIVIER DE FRÉMOND, membre sortant : 62 voix. ELU.

M. le comte DE LAFONT DE SAVINES : 59 voix. ELU.

Voix diverses : 7.

(*Applaudissements.*)

M. le commandant DE FRAVILLE souhaite la bienvenue aux trois nouveaux élus. La Ligue profitera de leurs lumières. Il propose, en outre, de décerner le titre de Président d'Honneur à ses deux prédécesseurs à la présidence de la Ligue, les commandants Driant et Cui-gnet, en signe de reconnaissance pour les services éminents qu'ils ont rendus à la Ligue.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 11 h. 1/2.

---

## TROISIÈME JOURNÉE : 15 DÉCEMBRE.

### L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE.

Tous les ligueurs parisiens de la *Ligue Française Antimaçonnique* avaient été convoqués en Assemblée Générale pour la clôture des travaux du Congrès. Cette Assemblée Générale eut lieu dans la salle des fêtes de l'*Hôtel Lutetia*, 46, boulevard Raspail, le dimanche 15 décembre, à 3 heures de l'après-midi. Plus de trois cents ligueurs avaient répondu à l'appel du Conseil central de la Ligue.

C'est le nouveau président de celle-ci, M. le commandant DE FRAVILLE, qui a ouvert la série des discours avec la parole élégante et sympathique qu'on lui connaît. Interrompu à maintes reprises par les applaudissements de l'assistance, il a retracé l'histoire des travaux de la Ligue, de ses luttes, de ses progrès. Grâce à elle, un puissant foyer de lumière a été créé, toujours prêt à diriger sa clarté sur la dernière machination maçonnique et à en faire voir les dangers. L'orateur énumère les circonstances dans lesquelles il nous a été donné d'entraver l'action de la secte. Combien n'aurions-nous pas



fait davantage si tous ceux qui nous approuvent des lèvres ou du cœur s'imposaient l'effort de venir servir, dans nos rangs, l'idéal antimaçonnique.

M. le D<sup>r</sup> FERRAND, qui succède au commandant de Fraville à la tribune, montre combien la Ligue a raison de se féliciter de la création de l'*Institut Antimaçonnique de Paris*. L'heure était venue de définir la doctrine antimaçonnique et de la fixer ; l'organe nécessaire existe désormais pour l'accomplissement de cette tâche : L'orateur prouve, par des exemples empruntés aux questions en apparence les plus étrangères à la Maçonnerie, comment la doctrine antimaçonnique permet d'élucider des problèmes qui paraissaient jusqu'ici insolubles : celui de l'Occultisme, par exemple.

Après lui, M. FLAVIEN BRENIER s'élève contre la lâcheté, la paresse et l'avarice de tant de Français d'aujourd'hui, d'ailleurs animés de bons sentiments, mais qui perpétuent le règne de la secte rouge faute de vouloir consentir les sacrifices d'activité et d'argent nécessaires pour la vaincre. On disait jadis : *sine effusio sanguinis nulla est redemptio*. Aujourd'hui, ce n'est pas seulement l'effusion du sang qui épouvante le peuple jadis si brave, c'est celle de la bourse : on trouve de l'argent et du temps pour tout, sauf pour combattre la Franc-Maçonnerie. Faut-il s'étonner que le salut se fasse attendre ? Ici, l'orateur met en regard des travaux accomplis par la Ligue tous ceux dont elle a préparé la mise en chantier et qu'elle ne peut encore entreprendre faute de ressources suffisantes. C'est aux Ligueurs à faire comprendre autour d'eux la nécessité de décupler nos moyens d'action, pour que nous puissions décupler les résultats que nous obtenons.

Enfin, M. RENÉ DE LA BOULAYE a établi un rassurant parallèle entre les débuts de la Franc-Maçonnerie et les débuts de notre Ligue. La Franc-Maçonnerie bénéficiait de patronages diplomatiques et de vastes ressources financières qui nous font défaut ; cependant ses progrès furent très lents et il lui fallut vingt ans pour prendre quelque consistance. Nous n'existons pas depuis la moitié de ce laps de temps, et cependant nous avons déjà porté à notre ennemie des coups sensibles. En terminant, l'orateur fait appel aux concours féminins pour la lutte contre la secte : combien la Franc-Maçonnerie ne s'est-elle pas occupée, pour les détruire, des œuvres charitables ou pieuses auxquelles tant de Françaises prodiguent leur dévouement sous toutes les formes : que ces Françaises ripostent en s'occupant un peu de la Franc-Maçonnerie et en lui faisant la chasse. Ce sera encore la meilleure manière d'être utile aux OÈuvres.

Cette très belle réunion, hachée d'applaudissements répétés, a pris fin à 5 heures du soir.

LE BANQUET.

A 8 heures, les congressistes se sont réunis, à l'*Hôtel Lutetia*, en un banquet des plus animés, auquel participaient un certain nombre de Ligueurs parisiens.

Au champagne, des toasts ont été portés par le commandant de Fraville, le D<sup>r</sup> Gaume, M. Flavien Brenier, le colonel Fournier-Poncelet, M. Verleye, le marquis de Carmona, M. Poncet, etc., etc.

Des télégrammes reçus de diverses sections de Province sont venus attester l'unité parfaite de la Ligue dans son effort pour la libération de la Patrie et de la Chrétienté.





## Un Guet-Appens sillonniste

---

**D**ANS son numéro du 10 septembre 1912, la *★ Démocratie ★* publiait un article de M. Georges Hoog contenant des menaces voilées à l'adresse du commandant de Fraville qu'elle poursuit d'une haine implacable depuis qu'il a osé, à Tours, sous la présidence de Mgr Métreau, porter contre M. Marc Sangnier une accusation dont le bien-fondé est établi par l'étude publiée ici même sur *les Dessous du « Sillon »*.

Le rédacteur de la *★ Démocratie ★* laissait entendre que si le commandant de Fraville prononçait encore le nom de Marc Sangnier dans une conférence, « quelqu'un pourrait se dresser en face de lui, qui, etc. ». Il était aisé de démêler une menace sous l'obscurité de la phrase. Ce qu'il était impossible de prévoir, c'est que les sillonnistes iraient pour satisfaire la soif de vengeance de leur chef, publiquement démasqué, jusqu'à organiser un guet-apens frisant la tentative d'assassinat. C'est cependant ce qui est arrivé.

Nous allons relater, avec la plus scrupuleuse exactitude, les faits qui se sont déroulés le 16 décembre 1912, et tous les témoins de ce qui s'est passé ce soir-là au Cinéma Mirabeau sont prêts à attester la vérité de notre version. Mais tout d'abord, pour obéir à la règle que nous nous sommes imposée, nous allons mettre sous les yeux de nos lecteurs le récit des faits publié par la *★ Démocratie ★*. Nous ne comptons sur aucune réciprocité, les Sillonnistes redoutant, par-dessus tout, de voir leur public informé de nos révélations. Cependant, il nous plaît de donner cette preuve de calme impartialité : elle contribue à faire apprécier de quel côté se trouve le mensonge.

Voici donc le récit de la \* *Démocratie* \*, paru dans son numéro du 17 décembre :

Hier soir avait lieu, au Cinéma Mirabeau, une réunion de propagande antimaçonnique, organisée par le groupe royaliste du XVI<sup>e</sup>.

Sous la présidence de M. le comte de Gaizard (*sic*), président du cercle royaliste de cet arrondissement, le commandant de Fraville et M. de Lallogé d'Ausson (*resic*), prirent successivement la parole pour déclarer la faillite de la République au point de vue social.

Après la contradiction d'un syndicaliste, notre ami M. le colonel Chargé, membre de la *Ligue de la Jeune-République*, montra toutes les espérances que l'on pouvait avoir dans le peuple républicain. A sa suite, notre ami Jean Prudhommeaux étant monté à la tribune pour réclamer au commandant de Fraville les preuves des accusations mensongères qu'il prodigue à Marc Sangnier, sur un signe des organisateurs de la réunion, les « quarante sous » accoururent auprès de la tribune pour empêcher notre ami de causer ; une bagarre éclata entre eux et les amis de *La Démocratie* qui se trouvaient dans la salle et qui réclamaient la liberté de la contradiction. Tandis qu'on éteignait l'électricité, dans une poussée, M. de Fraville, qui se terrait littéralement dans le fond de l'estrade, roula par terre. La lumière étant revenue, ses amis le tirèrent dans un coin de la salle. A nouveau, on éteignit les lumières et la sortie s'effectua pendant que l'on conspuait le calomniateur.

JEAN EVRARD.

Cette audacieuse version du guet-appens sillonniste du 16 décembre a soulevé l'indignation de toutes les personnes qui se trouvaient ce soir-là au Cinéma Mirabeau. C'est leur témoignage que nous apportons en faisant le récit ci-après.

Le Comité Royaliste du XVI<sup>e</sup> arrondissement, présidé par M. le comte de Gaillard de Lavalde, avait fait appel pour sa conférence du Cinéma Mirabeau à deux orateurs, MM. de la Loge d'Ausson et le commandant de Fraville. Il n'était question du *Sillon* ni de près ni de loin dans cette réunion. M. de la Loge d'Ausson parla des lois sociales et le commandant de Fraville des méthodes d'action de la Franc-Maçonnerie. Les contradicteurs furent écoutés le plus courtoisement du monde.

Un groupe compact de Sillonnistes hacha de coups de sifflets et de cris divers la conférence du commandant de Fraville, mais resta immobile tant que la réunion dura. Quand elle fut achevée et que l'assistance fut en grande partie écoulée, au moment où le bureau et les organisateurs allaient

se retirer, la scène changea. Un personnage au faciès sémite accusé, qui répond au nom de Jean Prudhommeaux, et qui s'était signalé dans le groupe sillonniste par la violence de ses interruptions, émit la prétention de faire rouvrir la séance pour poser au commandant de Fraville une question au sujet de Marc Sangnier.

Pendant qu'il soulevait ainsi un incident avec le bureau, le public achevait de sortir ; mais les Sillonnistes restaient massés à proximité de l'estrade. Brusquement, à un signal donné, ils escaladèrent la tribune et se jetèrent à coups de gourdins sur le commandant de Fraville, à qui rien ne pouvait faire prévoir cette traîtreuse agression.

Fort heureusement, deux membres de la *Ligue Française Antimaçonnique*, MM. Marc Lenoble, membre de notre Conseil Central, et Maurice Silland, secrétaire de la section anti-maçonnique du XVII<sup>e</sup>, avaient remarqué la manœuvre suspecte. Ils se précipitèrent, ainsi que plusieurs membres du Comité Royaliste du XVI<sup>e</sup>, parmi lesquels le comte de Gaillard, MM. des Lyons et Pelletier. Grâce à la rapidité de cette intervention, les assommeurs Sillonnistes purent être refoulés et tenus en respect ; pas un instant, le commandant de Fraville, qui se trouva d'ailleurs en péril, ne fut jeté à terre ; mais la fureur des séides de Marc Sangnier était telle que n'ayant pu réussir leur coup, ils allèrent s'embusquer près de l'entrée du Cinéma et criblèrent de cailloux les groupes qui achevaient de sortir, groupes parmi lesquels se trouvaient beaucoup de dames.

Il ne leur resta plus alors qu'à aller porter à la *★ Démocratie ★* un compte rendu des faits, rédigé avec toute la sincérité sillonniste : c'est lui qu'on a lu plus haut, et qui a soulevé les protestations écrites de tous les témoins de cette lâche agression.

---

L'indignation provoquée dans le XVI<sup>e</sup> arrondissement par la conduite des séides de M. Marc Sangnier rendait nécessaire une réunion de réparation. Elle a eu lieu le lundi 10 février, dans la même salle et sur l'initiative du même Comité ; 400 personnes environ étaient présentes quand la séance fut ouverte sous la présidence du comte de Castillon de Saint-Victor.

Tout d'abord, le comte de Gaillard tint à qualifier comme



elle le méritait la lâcheté des agresseurs qui avaient opéré à la réunion précédente. Très applaudi, il mit au point le récit fantaisiste de la *\* Démocratie \** et céda la parole au commandant de Fraville.

Ce dernier consacra, une heure durant, une très belle conférence à l'action de la Franc-Maçonnerie en France depuis quarante années. Puis, la parole fut donnée aux contradicteurs.

Environ trente Sillonnistes, reconnaissables à leurs chapeaux mous et à leurs cravates noires flottantes, se trouvaient dans l'assistance, prêts à toute éventualité favorable qui leur eût permis de recommencer leur agression. On reconnaissait parmi eux plusieurs des familiers de la *\* Démocratie \**. Mais un nombre égal de membres de la *Ligue Antimaçonnique* avait tenu à accompagner le commandant de Fraville, et, de son côté, le Comité royaliste du XVI<sup>e</sup> avait pris ses précautions. La vue d'un nombre respectable de cannes tenues par des mains vigoureuses rendit pacifiques les amis de M. Sangnier. Ils se contentèrent de déléguer à la tribune deux des leurs qui vinrent reprocher au commandant de Fraville d'avoir dit, dans la *Revue Antimaçonnique*, que M. Sangnier fait partie du Grand Orient.

Cette stupide déformation de notre thèse fit hausser les épaules de l'orateur, qui offrit aux contradicteurs de parier avec lui 500 francs que la phrase en question n'avait jamais paru dans la *Revue Antimaçonnique*. Les deux Sillonnistes n'osèrent tenir le pari, et s'écroulèrent sous les huées du public.

La réunion prit fin par l'adoption d'un ordre du jour de félicitations au commandant de Fraville, qu'une soixantaine d'auditeurs tinrent à escorter jusqu'au Métro voisin, tandis que les apaches de la *\* Démocratie \** se retiraient au milieu de l'hostilité générale. Leur coup était si bien manqué que le journal de M. Sangnier, qui s'était félicité, dans les termes reproduits plus haut, du guet-apens du 16 Décembre, s'abstint cette fois de parler de la réunion.

---

Et maintenant, il importe de dégager la morale des incidents que nous venons de rapporter.

M. Marc Sangnier est un agent de la Franc-Maçonnerie et des Juifs au sein du Catholicisme : nous sommes en train d'en faire la preuve. Il nous avait imprudemment sommé de

fournir cette preuve, après la conférence de Tours ; et il voit avec terreur que nous la possédons... Pour étouffer la vérité qui se fait jour, il essaie de tous les moyens en son pouvoir : injures poissardes du sieur Georges Hoog, refus de mettre sous les yeux des lecteurs de la \* *Démocratie* \* les pièces du débat, mensonges à jet continu. Il a pensé qu'à ce lot de jolis procédés, il ne serait peut-être pas mauvais d'ajouter la violence.

Les mœurs calmes des membres de la *Ligue Française Antimaçonnique*, qui préfèrent les réunions d'études aux meetings agités, lui ont fait croire qu'il serait possible de les terroriser par un coup de force et par l'assommade de leur président.

Nous avertissons formellement M. Marc Sangnier qu'il fait fausse route.

La *Ligue Française Antimaçonnique* n'est pas une Ligue tapageuse ; mais elle est trop nettement convaincue que la France ne s'affranchira que par la force du joug maçonnique pour n'avoir pas cultivé dans son sein toutes les énergies. Elle est donc fermement résolue à repousser la force par la force à la première attaque nouvelle, et, dès maintenant, nos précautions sont prises.

Il faut cependant prévoir qu'avec des procédés aussi lâches et déloyaux que ceux des fidèles de la \* *Démocratie* \*, notre vigilance peut être mise en défaut, et qu'un des nôtres peut être victime d'une agression sillonniste.

En ce cas, nous n'hésitons pas à prévenir M. Marc Sangnier que nous faisons trop peu de cas des malheureux qu'il surexcite contre nous pour les rendre responsables des actes qu'il leur commande. *Nous chercherons donc la responsabilité là où elle est véritablement, et c'est la personne physique de M. Marc Sangnier qui nous répondra de tout acte de violence inspiré par lui.*

M. Sangnier ne saurait s'en plaindre. N'est-il pas d'avis « qu'une démocratie doit pousser au maximum le sens de la responsabilité ?... »

F. S.-CH.





## La Pornographie au « Sillon »

---

**Q**U'ON sait dans quelles conditions nous avons été amenés à publier sous ce titre, dans notre dernier numéro, un article qui a causé quelque sensation parmi les catholiques qui nous lisent. Le journal de M. Sangnier s'était permis de nous donner une leçon de morale. Nous l'avons rappelé à la décence en lui demandant ce que signifiait l'article paru dans ses colonnes pour recommander la lecture du *Jardin des Carences*, recueil de poésies qu'il était impossible, au dire de la *★ Démocratie ★*, « de ne pas rapprocher de ce que le Cantique des Cantiques a de plus beau ». Nous avons pris soin de citer — en latin, cela va sans dire — quelques-unes des poésies dont l'organe Sangnieriste faisait ainsi l'éloge : ceux de nos lecteurs qui les ont parcourues conviendront qu'elles sont dignes de servir de commentaire à une édition du Musée secret de Naples.

Fidèle à sa tactique, qui n'est autre que la vieille conspiration du silence, chère à la Maçonnerie, M. Marc Sangnier se garda bien de répondre à notre article. Il espérait que le manque de solidarité, qui a empêché jusqu'ici la presse conservatrice de reproduire nos révélations sur le *Sillon*, ne permettrait pas, cette fois encore, à notre divulgation de sortir du cercle de nos abonnés.

Ce calcul a été trompé par la vigoureuse intervention de notre confrère Paul Tailliez, qui, dans la *Critique du Libéralisme*, a reproduit notre article et a donné, lui aussi, une traduction de ce *Jardin des Carences* que l'on met, chez

M. Sangnier, sur le même pied que l'Écriture sainte. D'autre part, des affiches apposées par nos soins signalèrent l'article de la *Revue Antimaçonnique* à l'attention du public.

Le silence n'était plus possible. Obligé d'accuser le coup, M. Marc Sangnier n'a, du moins, pas voulu le faire lui-même, sa « haute noblesse d'esprit et sa grande délicatesse de cœur » ne lui permettant pas, on le sait, d'accepter les responsabilités qu'il a encourues. Il a donc fait signer à M. Georges Hoog, qui se montre décidément résigné à toutes les corvées, et l'a envoyé se déclarer coupable et recevoir les étrivières à sa place. Le pauvre diable s'est exécuté dans l'article suivant, paru dans la \* *Démocratie* \* du 18 février :

#### LA DERNIÈRE DU CALOMNIATEUR.

Depuis quelques jours, des affiches sont placardées sur les murs de Paris où l'on peut lire en grosses lettres ces deux titres principaux : « Les dessous du *Sillon* : la pornographie au *Sillon* ».

Inutile de vous dire, n'est-ce pas, que le mot *Sillon* est mis là pour *Démocratie*. C'est la *Démocratie* qui est calomnieusement visée, mais — ajoutant la calomnie à la calomnie — nos adversaires persistent à vouloir découvrir dans la *Démocratie* une reconstitution du *Sillon*.

Peut-être quelques-uns, en lisant cette affiche, auront-ils voulu se reporter au numéro de la *Revue antimaçonnique* qui leur promet de si troublants détails sur les « dessous pornographiques » de la *Démocratie*. Qu'auront-ils lu, alors, les pauvres gens?... Ceci :

Le 23 septembre dernier, à la quatrième page, dans notre rubrique « Bibliographie », où ne sont insérées habituellement que les « notes d'éditeurs », paraissait, sous la signature d'un rédacteur tout à fait occasionnel de la *Démocratie*, qui ne fait pas partie de sa rédaction, une note de trente-six lignes exactement, dont quatre — pas une de plus — louaient, en termes inacceptables, une traduction de poésies arabes du x<sup>e</sup> siècle. Quelques-unes de ces poésies sont telles que la *Démocratie* eût dû, à tout le moins, passer le volume sous silence. Comment ces quatre lignes ont-elles pu paraître dans la *Démocratie* ? Secrétaire de rédaction, je suis l'unique fautif. C'est par inattention que j'ai donné ces quatre lignes à l'imprimerie — quatre lignes sur un livre que je n'avais d'ailleurs pas lu. Quatre lignes !.. Que le secrétaire de rédaction qui, dans le feu de sa besogne, n'a jamais laissé passer dans son journal, par surprise, quatre lignes inopportunes, me jette la première pierre.

Et voilà tout. C'est parce que quatre lignes regrettables ont paru par mégarde, le 23 septembre dernier, en quatrième page de la *Démocratie* — la page abandonnée presque complètement aux renseignements divers et aux annonces — sur une traduction de poésies arabes du x<sup>e</sup> siècle, c'est pour cela que le calomniateur de Fraville s'est cru

autorisé à placarder sur les murs de Paris une affiche ainsi libellée :  
« Les dessous du *Sillon* ; la pornographie au *Sillon*. »

Je n'ajouterai qu'un mot.

C'est parce qu'il avait été vu par un de nos correspondants, dans une réunion antimaçonnique, applaudissant avec entrain certaines chansons comiques plus que lestes, que le calomniateur a cru se tirer d'affaire en inventant la nouvelle calomnie de la « pornographie au *Sillon* ». Il a cru habile de prendre l'offensive, mais de ses armes déloyales, il aura été une fois de plus la triste victime.

Les honnêtes gens l'ont jugé.

GEORGES HOOG.

*Me, me adsum qui feci...*, gémit l'infortuné Georges Hoog ; « secrétaire de rédaction, je suis l'unique fautif : « c'est par inattention que j'ai donné ces quatre lignes à l'imprimerie — quatre lignes sur un livre que je n'avais « d'ailleurs pas lu ».

Pauvre diable ! Dans sa hâte à prendre sur la sellette la place du vrai coupable, il nous rappelle, les gémissements en plus, ce personnage du *Cromwell* de Victor Hugo, qui, compagnon de jeux du jeune prince de Galles.

Avait la faveur rare et qui n'était pas mince  
De recevoir le fouet que méritait le prince.

Comme M. Marc Sangnier n'a pas mérité le fouet qu'une fois, le malheureux Georges Hoog nous paraîtrait voué à de tristes quarts d'heure s'il lui fallait répondre de toutes les fautes de l'« apôtre Marc ». Fort heureusement pour cette victime expiatoire, nous déclarons tout net ne pas accepter la substitution. M. Marc Sangnier est républicain, que diable ! et même démocrate, s'il faut l'en croire : il ne saurait donc participer aux privilèges des princes du sang. Nous l'avertissons donc qu'il lui faudra se résigner à être fessé en personne, tout comme son ami Thalamas. Quant à M. Georges Hoog, il a beau se présenter dans la posture la plus engageante : nous n'avons pas affaire à lui.

Ceci posé, nous signalerons à nos lecteurs — ce qui ne saurait les surprendre — que la \* *Démocratie* \* ment en attribuant à « un rédacteur tout à fait occasionnel, qui ne fait pas partie de sa rédaction », le parallèle sacrilège établi



entre l'Écriture Sainte et un livre pornographique. M. Adolphe Ribaux, signataire de l'article que nous avons relevé, a écrit dans la \* *Démocratie* \* bien autre chose que les trente-six lignes qui ont motivé notre note. Le numéro même du 23 septembre contient plusieurs articles signés de lui. Le mensonge est donc évident, mais la \* *Démocratie* \* le risque tout de même, pensant qu'on ne vérifiera pas. Procédé habituel à ceux dont le Souverain Pontife a flétri les « âmes fuyantes ».

Nous n'en voulons d'ailleurs pas plus à M. Adolphe Ribaux qu'à M. Georges Hoog, et nous savons fort bien que le seul responsable en ceci est M. Marc Sangnier. C'est lui qui a introduit chez ses collaborateurs ce mysticisme morbide, fait de sensualité effrénée et de détraquement nerveux, qui les amène à comparer à l'Écriture Sainte certaines pages de littérature érotique.

Non seulement il leur a donné l'exemple de ces scandaleuses assimilations, mais il s'est attaché à former leur goût par des pages comme celles que contient le chapitre *Au-dessus des forces humaines*, dans son livre : *LA VIE PROFONDE* (pages 99 et suivantes). Il n'est pas besoin d'être un médecin spécialiste des dégénérescences mentales pour comprendre quel est l'état réel de M. Marc Sangnier, quand on a lu l'histoire de son héros Ismaël, « fils austère des larges solitudes » ; celui-ci, après des étreintes folles avec son amante Syra, étreintes que M. Sangnier nous décrit complaisamment, éprouve le besoin de fixer pour l'éternité le souvenir de la volupté qu'il vient de vivre ; il poignarde Syra endormie, se barbouille de son sang, le boit avec délices, puis se tue lui-même sur le cadavre de l'aimée...

Cette littérature érotico-sanglante, qui rappelle le marquis de Sade et qui laisse derrière elle le *Jardin des Caresses*, fait partie d'un livre écrit par M. Marc Sangnier pour aider à la formation morale de ses jeunes disciples. Ce livre, on n'a pas craint de le comparer, dans une réunion organisée par le *Sillon*, le 30 juin 1907, à l'angélique et quasi divine *Imitation de Jésus-Christ*, que toute l'Église vénère. Ceux qui douteraient de cette comparaison blasphématoire n'ont

qu'à se reporter à la page 76 du compte rendu officiel publié par le *Sillon* à la suite de cette conférence.

Comme on le voit, ce n'est pas par inadvertance et grâce à « un rédacteur tout à fait occasionnel » que la pornographie a fait son apparition au *Sillon*. Elle y est solidement installée dans le cabinet directorial.

---

A défaut de *Semaine Religieuse* d'un diocèse (on ne parle plus guère de M. Sangnier dans les publications de ce genre), il s'est trouvé un Bulletin paroissial pour prendre la défense du chef du *Sillon*, à propos de l'accusation d'encouragement à la pornographie que nous avons portée contre lui. C'est l'*Ami de Ménilmontant*, organe de la paroisse Notre-Dame-de-la-Croix. Voici l'article paru dans ce Bulletin :

A PROPOS DU « SILLON » :

On peut lire, depuis trois semaines, à la porte de l'église, une petite affiche qui invite à aller apprendre dans la *Revue Antimaçonnique*, quels sont les « dessous du *Sillon* ». Ces « dessous », s'il faut en croire cette affiche, ne sont pas très propres. Juiverie et maçonnisme, ajoutez à cela la pornographie, et vous aurez, toujours d'après la *Revue Antimaçonnique*, tout le *Sillon*.

Je ne connais pas la *Revue Antimaçonnique* et vous pensez bien que j'attendrai une autre occasion pour faire sa connaissance. Mais sans être sillonniste, je crois que tout catholique, même adversaire du *Sillon*, se doit de protester contre des accusations aussi honteuses et aussi évidemment calomniatrices. Quiconque a entendu Marc Sangnier, a été remué par son éloquence merveilleuse, par l'accent profond et convaincu avec lequel il expose ses idées et, si l'on ne partage pas ses opinions, on doit néanmoins rendre hommage, en même temps qu'à son incomparable talent, à sa sincérité absolue et à sa foi ardente de catholique. De son esprit chrétien — chrétien jusqu'au sacrifice — il a donné plus d'une preuve. Et tous, républicains ou royalistes, doivent s'incliner devant Marc Sangnier, et ne pas permettre qu'on l'attaque en usant de procédés indignes d'adversaires de bonne foi.

C'est là, j'en suis sûr, l'avis de tous les catholiques de Ménilmontant — quelles que soient leurs opinions politiques — et c'est pour quoi j'ai cru devoir m'en faire ici l'écho.

Nous pourrions faire observer à l'*Ami de Ménilmontant* qu'il est peu qualifié pour taxer notre accusation d'« évidemment calomnieuse », puisqu'il se vante de n'avoir pas lu

notre Revue et de ne pas savoir ce qu'elle contient. On ne calomnie pas quand on prouve, et nous avons prouvé.

Mais l'intervention de ce Bulletin paroissial nous surprend à un autre titre.

L'état actuel de la paroisse Notre-Dame-de-la-Croix, à Ménilmontant, est si affligeant que nous n'aurions jamais cru que le clergé de cette paroisse tiendrait à attirer l'attention sur son attitude présente.

L'auteur de l'article en question nous comprendra certainement...

F. S.-CH.





# Les dessous du "Sillon"

## MAÇONNISME ET JUIVERIE

« Nous ne connaissons que trop  
« les sombres officines où l'on éla-  
« bore ces doctrines délétères qui ne  
« devraient pas séduire des esprits  
« clairvoyants. Les chefs du *Sillon*  
« n'ont pu s'en défendre. » (Lettre  
de S. S. Pie X à l'Episcopat français,  
le 25 août 1910.)

« Le 25 août 1910, une nouvelle  
« Encyclique dénonce et condamne  
« les doctrines du Sillonisme, erreurs  
« funestes qui, atteintes par l'ana-  
« thème, se cachent sous de misé-  
« rables subterfuges et, vouées à la  
« mort, veulent vivre encore. » (Lettre  
de Mgr l'Evêque de Marseille à ses  
diocésains, *Semaine* de Marseille du  
15 septembre 1912.)

### ERRATUM

Dans le précédent numéro, page 56, dernière ligne, à la place de : « A Londres, le docteur Adler avait fondé l'*International Journal of Ethics* », lire : « A Philadelphie, le docteur Adler avait fondé l'*International Journal of Ethics* ; à Londres, il fonda un organe similaire, *the Ethical Record* ».

## CHAPITRE III

### L'UNION POUR L'ACTION MORALE

Nous avons montré, dans les deux premiers chapitres de cette étude, comment le Judaïsme réformiste avait été conçu et propagé par le rabbin américain Isaac Wise, qui le destinait à saper les dogmes chrétiens et à amener la fusion des fidèles de toutes les confessions sur un vague programme de Bienfaisance sociale.

Nous avons retracé les progrès de cette entreprise, définitivement mise au point par le fils de rabbin Félix Adler, lequel, s'associa onze autres Juifs pour fonder, aux Etats-Unis, les *Sociétés de Culture Morale*.

Nous avons signalé les ravages faits par ces Sociétés parmi les Catholiques d'Amérique, le Parlement des Religions tenu à Chicago en 1893, où Catholiques, Protestants, Juifs, Musulmans et Bouddhistes fraternisèrent dans l'oubli des dogmes, les légitimes inquiétudes de Léon XIII, et la condamnation qu'il porta contre une attitude aussi funeste à l'Eglise.

Enfin, nous avons fait voir M. Félix Adler, préoccupé d'installer solidement son organisation sur le sol de la vieille Europe, faisant en 1891 le voyage de Londres, où il créa une *Société de Culture Morale* et une revue, *The Ethical Record*, puis se transportant sur le Continent et y créant d'autres sections dans seize villes d'Allemagne et dans diverses villes des pays voisins.

Il ne saurait être question pour nous de faire l'histoire du mouvement de la Culture Morale dans chacun des pays d'Europe où M. Adler l'implanta, ni dans ceux où il pénétra de proche en proche. La tâche serait immense et sortirait du cadre de cette étude, plus spécialement consacrée à la France et au *Sillon*. Qu'il nous suffise de dire que l'institution donna en Europe des fruits dignes de ceux qu'elle avait portés aux Etats-Unis.

Partout où elle s'établit, partout où elle réussit à attirer dans son sein des Catholiques, la Culture Morale leur prêcha l'effacement des Dogmes devant l'action sociale, la nécessité de rajeunir l'Eglise en l'ouvrant à l'influence des autres confessions, l'entente cordiale avec les athées s'occupant d'œuvres sociales contre les Catholiques traditionnels qualifiés de « rétrogrades ».

Les résultats furent partout les mêmes. La section italienne eut pour chef l'abbé Romolo Murri, qui en dirigeait l'organe : la *Rivista di Cultura* ; après une lutte sournoise de plusieurs années contre le Vatican, l'abbé Murri est aujourd'hui excommunié ; il est le leader, à la Chambre italienne, du groupe socialiste révolutionnaire. Les sections allemandes tirèrent de leur sein une « Société Chrétienne de Culture » dite aussi « Ligue contre l'Index », qui a failli, il y a six ans, provoquer une dangereuse agitation contre Rome parmi les



Catholiques allemands ; les mesures pontificales ont momentanément arrêté le mouvement. En Belgique, la Culture Morale aboutit à la Ligue Catholique Démocrate de l'abbé Daëns ; ce dernier s'est rétracté à son lit de mort, mais son œuvre funeste est continuée par ses lieutenants. On va voir ce qui se passa en France.

C'est le 11 janvier 1892, quelques mois après la venue en Europe de Félix Adler, qu'eut lieu à Paris une réunion présidée par un universitaire, M. Paul Desjardins, qui a été successivement maître de conférences à l'École Normale supérieure de Sèvres et professeur de philosophie au Collège Stanislas, à Paris. M. Adler, alors reparti pour l'Amérique, ne pouvait honorer cette réunion de sa présence ; mais l'homme qui la présidait était qualifié pour remplacer le maître absent. En correspondance suivie avec M. Adler, M. Paul Desjardins s'était si profondément assimilé la pensée et la manière du fondateur de la Culture Morale que ce dernier aurait pu signer le livre que son correspondant français écrivait alors sur *le Devoir présent* et qui est un essai de religion laïque à base sociale.

A l'appel de M. Paul Desjardins, avaient répondu une quinzaine d'hommes, les uns très connus, les autres plus obscurs. Il y avait là le pasteur Charles Wagner et M. Ferdinand Buisson ; M. Raoul Allier, aujourd'hui professeur à la Faculté de Théologie protestante de Paris, et M. Henri Girod, professeur d'Histoire ; le philosophe Jules Lagneau et l'abbé Ackermann, agrégé de Philosophie ; M. Arthur Fontaine, sous-directeur de l'*Office du Travail*, et son frère M. Lucien Fontaine, industriel ; M. Max Leclerc, ancien élève de l'École des Sciences politiques, et M. André Michel, conservateur adjoint du Musée du Louvre et président de la *Société Franklin* ; M. Gabriel Monod, maître de conférences à l'École normale, et M. le capitaine Hubert Lyautey, aujourd'hui général de division et gouverneur général du Maroc (14) ; le capitaine Georges de Miré, officier d'ordonnance du général de Galliffet ; le capitaine

(14) Le capitaine Lyautey fut admis à cette réunion en raison de la récente publication dans la *Revue des Deux Mondes* d'un article de lui sur « Le rôle social de l'Officier » qui reflétait assez bien les idées de la Culture Morale.

Il semble, d'ailleurs, ne s'être pas trouvé à l'aise dans ce milieu, où son rôle demeura des plus effacés.

Antonin de Margerie, de l'artillerie, et M. Léon Letellier.

Aucun procès-verbal n'ayant été dressé pour cette réunion, ni pour celles qui eurent lieu de mois en mois jusqu'aux vacances de 1912, il ne nous est pas possible de dire avec certitude quelle en fut la physionomie. Ce qui paraît acquis, c'est que M. Paul Desjardins et les deux ou trois membres qui avaient pris l'initiative de la réunion parvinrent sans difficulté à décider leurs invités à fonder en France une *Société de Culture Morale*, sur le modèle de celles fonctionnant déjà en Amérique, en Angleterre et en Allemagne. On décida seulement de ne pas employer le mot de « Culture », trop saxon pour être bien compris en France, et d'appeler la nouvelle organisation : *Union pour l'Action Morale*. A ce détail près, rien ne devait distinguer la création de M. Paul Desjardins de celle de M. Félix Adler, qui l'admit d'ailleurs immédiatement comme organisation correspondante (15).

(15) L'affiliation de l'*Union pour l'Action Morale* à la *Société de Culture Morale* de New-York n'a jamais été rendue publique. Mais elle ne saurait être contestée.

Voici un premier faisceau de preuves que nous empruntons au Bulletin de l'œuvre parisienne. Il en existe d'autres dans le Bulletin de l'œuvre américaine. (Il est à noter que le Bulletin de l'Action Morale de Paris fut, au début, une brochure rigoureusement secrète, circulant sous le manteau : on y insiste à plusieurs reprises sur l'impossibilité où l'on est de publier tous les secrets de l'Association.)

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 26 OCTOBRE 1892 : M. Gabriel Monod recommande, comme bréviaire, aux membres de l'Association la lecture de la conférence faite par M. Félix Adler pour la constitution de la *Société de Culture Morale* de Berlin.

— On annonce l'organisation, pour l'année suivante, à Chicago, du *Parlement des Religions*, sur lequel on reviendra constamment par la suite.

PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU 4 MARS 1893 : M. Boirac, l'occultiste connu, alors professeur de philosophie au Lycée Condorcet, est reconnu en qualité d'intermédiaire avec la *Société de Culture Morale* de Londres. Il fait diverses communications à ce sujet.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 MAI 1893 : La plus grande partie de la séance est consacrée à M. Félix Adler ; à son nouvel ouvrage sur *l'Education morale des Enfants* ; aux espérances que M. Adler fonde sur la France pour le triomphe de ses idées.

M. Desjardins donne lecture d'une lettre de son ami et correspondant où se trouve cette perle : « *Tout Anglo-Saxon que je suis, j'aime à admirer l'esprit français tel qu'il se manifesta généreusement dans la Révolution.* » A noter que le juif Félix Adler est fils d'un rabbin d'origine allemande...

On se félicite des reproductions du Bulletin parisien faites dans *l'International Journal of Ethics*, organe central du mouvement.

PROCÈS-VERBAL DES SÉANCES DU 5 ET DU 19 JUILLET 1893 : Une lettre de

Les vacances arrivèrent, et la trentaine de membres qui composaient désormais l'*Union pour l'Action Morale* (quelques nouveaux adhérents avaient été amenés à chaque séance) se dispersèrent pour trois mois. Les délibérations avaient revêtu jusque-là un caractère surtout préparatoire et avaient abouti à faire éclater la nécessité de donner un large coup de filet dans les milieux catholiques. Mais, pour atteindre ces milieux, il fallait se garder de les effaroucher en leur faisant apparaître l'*Union pour l'Action Morale* sous son vrai jour. Aussi le premier document public émané de la nouvelle Association, et paru dans la *Revue Bleue* du 13 août 1892, fut-il conçu en termes d'une remarquable imprécision. L'auteur, M. Paul Desjardins, y entassait les phrases vagues, chatoyantes et fleuries avec une adresse qui n'a guère connu d'égales que celle de son maître, M. Félix Adler, et celle de son disciple, M. Marc Sangnier. A grand'peine, un lecteur attentif aurait pu démêler, sous les fleurs oratoires, une profession de foi spiritualiste formulée en marge de tous les dogmes, la volonté de soumettre ceux-ci au contrôle de la raison individuelle, et la prétention de reconstituer la Société sur les bases d'une morale purement humaine (16). Le document, une fois

M. Félix Adler annonce le Congrès général des *Sociétés de Culture Morale* qui se tiendra à Chicago, du 28 septembre au 1<sup>er</sup> octobre. L'*Union pour l'Action Morale* de Paris est invitée à établir un rapport d'ensemble sur son action en France, rapport qui sera joint à ceux des sections Anglaise, Allemande et Belge.

(A la suite de ce procès-verbal, lire des extraits d'une communication du pasteur Piepenbring, de la *Société de Culture Morale* de Strasbourg, qui conseille diverses modifications dans le fonctionnement de l'Association française.)

Ces preuves d'affiliation paraissent d'ailleurs superflues en présence de l'identité rigoureuse des doctrines, dont on pourra juger par cette étude.

(16) Voici les principaux passages de l'article de la *Revue Bleue* du 13 août 1892 ; les mots en italiques ont été soulignés par nous :

**« *Simple notes pour un programme d'union et d'action.***

**« NOTRE ESPRIT.**

« Nous nous unissons pour lutter par notre initiative contre l'affaiblissement chaque jour plus visible et plus menaçant du lien social, qui consiste pour une part dans la conscience de la solidarité des intérêts, mais bien davantage dans le sentiment du droit des autres, dans le respect de la loi et le dévouement au bien public ; nous pensons ne pouvoir réussir qu'en faisant dominer en nous-mêmes d'abord un esprit de raison.

« Par raison, nous n'entendons pas un principe d'indépendance, d'orgueil, de retour sur soi, mais un principe d'ordre, d'union et de sacrifice. Nous

publié, devait servir de thème à des développements oraux que son imprécision même permettait de varier à l'infini, suivant le caractère des interlocuteurs.

Le plus inattendu de ces développements fut assurément celui que M. Paul Desjardins alla porter à Rome, au Pape

appelons raison le pouvoir de sortir de soi en affirmant une loi supérieure dont l'homme trouve en lui l'idée et en dehors le reflet seulement, une loi qu'il ne fait pas, mais qu'il peut comprendre, et tout par elle, à condition de l'accepter et de s'y soumettre.

*« Heureux d'accueillir parmi nous, sans distinction de croyances, les hommes de foi pratique résolus à l'action contre le mal, nous nous adressons surtout à ceux qui n'ont pas de foi positive, mais qui croient que dans l'homme l'esprit doit commander et non servir, parce que seul il a en lui-même sa fin et sa signification, et que la vie n'a de valeur que celle qu'il lui confère en lui mettant sa marque. A ceux qui ont cette conviction, qui pensent que la vérité est le bien de l'homme, qu'il ne doit pas s'en faire un jeu, un amusement, mais la saisir d'une ferme étreinte et s'y attacher, à ceux qui cherchent la paix de la certitude et savent qu'elle doit être non pas conquise une fois, mais reconquise toujours, nous disons : « Vous êtes dans le vrai ; ce que vous faites, d'autres le font comme vous, avec vous : nous vous apportons dans le combat que vous soutenez et nous vous demandons à notre tour l'appui moral de l'amitié. »*

*« Nous ne sommes donc pas un rapprochement de bonnes volontés sans doctrine commune. Nous pensons que la communauté d'action suppose celle de pensée, et que l'action peut affermir, consacrer une foi commune, mais non créer cette foi. Nous sommes le commencement d'une société qui n'attend son progrès que de sa détermination et de la rigueur de son principe ; nous tendons à réaliser l'unanimité ; nous ne prétendons pas en partir.*

*« Mais en déterminant notre pensée, en la mettant dans des formules précises, nous aurons soin de ne nous y pas enfermer nous-mêmes. Nous songerons que la servitude des mots est à la racine du fanatisme et que s'il détruit la liberté, c'est qu'il procède d'une servitude. Nous songerons que les idées n'ont la vie que si l'esprit la leur conserve en les jugeant toujours, c'est-à-dire en se tenant plus haut, et qu'elles cessent d'être bonnes, qu'elles cessent même d'être des idées, lorsqu'elles cessent d'être à la fois l'assise solide et l'expression en acte de la liberté intérieure.*

*« Le fanatisme nous sera donc étranger. Il est l'ennemi, et nous ne passerons pas à l'ennemi ; il est le mal : nous ne le sèmerons pas, mais nous sèmerons ce que nous voulons récolter.*

*« Nous agirons avec calme et constance autour de nous, en montrant dans la vie de chaque jour l'esprit qui nous anime et l'opposant à tout esprit qui ne sera pas purement raisonnable et purement généreux. Mais nous sympathiserons activement avec tout ce qui sera fait dans tout parti, dans toute église, selon ce pur esprit, sans craindre l'accroissement de forces qui pourra en résulter pour ce parti, pour cette église. Peu nous importe par qui la vérité se fera jour, par qui viendra le salut. Que l'on vienne à nous, comme nous l'espérons, ou que l'on fasse comme nous, à nos yeux ce sera*

Léon XIII. Dans une des dernières séances tenues avant les vacances, M. l'abbé Ackermann avait insisté sur ce point que l'*Union pour l'Action Morale* ne pourrait recruter des catholiques, et agir dans les milieux catholiques, que dans la me-

la même chose, car nous ne ferons pas du moyen le but. Ce qui méritera d'être sera.

« Nous voulons sauver l'esprit public, en nous d'abord et peut-être dans les autres, par notre exemple et par l'ascendant d'une pure et active charité.

« Le bien que nous ferons, nous le ferons autant que possible nous-mêmes, directement : nous connaissons et nous serons connus, et la pensée qui nous inspirera sera si supérieure à ses effets et si visible que notre aumône ne corrompra pas : elle sera le véhicule de l'amour, le coup qui éveille la flamme. L'aumône qui perd, c'est l'aumône anonyme, impersonnelle, mécanique ; la nôtre viendra de la personne et ira à la personne, et sera si enveloppée, si pénétrée d'amour et de raison, qu'elle ne se verra plus et qu'en vérité elle ne sera plus l'aumône. La vraie charité confond celui qui reçoit et celui qui donne. Tout bien vient d'elle ; mais les mauvais fruits condamnent l'arbre. L'aumône qui perd est celle qui attache l'esprit au bien qu'elle fait, au bien sensible ; la vraie charité l'en détache et le porte infiniment plus haut par la contagion de l'amour et du vouloir véritable.

« Notre charité sera méthodique et n'étendra son cercle que pas à pas ; elle s'adressera d'abord à ceux qui nous entourent, à ceux qui nous touchent. Notre première pensée, notre première tâche, souvent très difficile, sera de les rendre heureux, en prenant à notre compte leurs désirs raisonnables, en les déchargeant de leur égoïsme et mettant notre amour à la place. Voilà le vrai don, le seul don, et l'instrument parfait du salut. *Se faire aimer en aimant du mâle amour qui est vouloir absolu, c'est-à-dire sacrifice, et apprendre ainsi à aimer, tout gît là.*

« Peu à peu nous irons plus loin, forts de l'autorité conquise, mais de plus en plus défiants de nous-mêmes. Notre principe sera de substituer partout, dans nos rapports avec les hommes, la charité à la justice, ou plutôt de faire de la justice l'occasion de la charité.

« La chaîne du service nécessaire est le trait d'union préparé par la nature entre les cœurs et la voie divine de la charité par où nous avons accès dans l'âme du peuple. Nous ne pouvons y pénétrer sûrement que de la sorte, en créant progressivement, naturellement, une société intérieure fondée sur l'amour, la paix et la justice vraie, au sein de la société extérieure fondée sur l'intérêt, la concurrence et la justice légale.

« Il n'y a pas d'autre moyen de rétablir l'harmonie sociale : un haut spiritualisme prêché par l'exemple d'abord, par l'action, et gagnant de proche en proche l'âme du peuple pour la détacher de ce qui divise et lui apprendre par l'expérience où est le vrai bien, le bien qui unit.

« Le succès dépend de ce que l'on sait et de ce que l'on ose, mais surtout de ce que l'on donne ou sacrifie.

« Nous créons au grand jour, sans arrière-pensée et sans aucun mystère,



sure où elle serait favorablement connue à Rome et où l'on pourrait y demander des renseignements sur elle. Or, il était grandement à craindre que ces renseignements ne fussent pas bons (17). M. Paul Desjardins résolut d'aller au-devant du péril en sollicitant une entrevue du Pape, et en lui soumettant un programme retouché, de nature à rassurer le Saint-Siège sur l'œuvre nouvelle. Le président de l'Action Morale se promettait, d'ailleurs (dans le cas où l'accueil pontifical ne serait, malgré tout, pas favorable), de se féliciter si haut des résultats de son entrevue que tout le monde serait forcé de le croire l'objet des faveurs particulières de Léon XIII. Tactique simpliste, et qui lui réussit, comme elle devait réussir à son disciple Marc Sangnier.

Arrivé à Rome dans les premiers jours de septembre 1892, M. Paul Desjardins obtint une audience du cardinal Rampolla, Secrétaire d'Etat. Il lui fit part de son projet d'entretenir le Saint-Père de la création de l'*Union pour l'Action Morale*, association qu'il lui représenta comme de nature à rendre les plus éminents services à la cause Catholique. Le cardinal Rampolla promit l'audience pontificale demandée, à condition que M. Paul Desjardins communiquerait aupa-

*une Union active, un Ordre laïque militant du devoir privé et social, noyau vivant de la future société.*

« Nous espérons obtenir un peu des autres après avoir obtenu beaucoup de nous-mêmes. »

Pour bien comprendre la pensée que M. Paul Desjardins enveloppe de ces phrases nébuleuses, il faut méditer les lignes suivantes, qui sont la clef de la partition : « Nous parlerons sérieusement, sans sourire, sans railler ou le laisser croire, des choses sérieuses *et même de toutes choses : car il y a une gaieté sérieuse...* »

Parbleu ! M. Desjardins devait s'abandonner à cette gaieté de pince sans rire en polissant les périodes qu'on vient de lire.

(17) C'était l'avis de M. Desjardins, qui déclara plus tard (procès-verbal de la séance du 26 octobre 1892) : « Je suis allé à Rome et j'y ai eu une entrevue avec Léon XIII. Dans quel but ? Je l'ai fait pour prévenir un malentendu possible, *et même probable*, entre nous et l'Eglise romaine. Il m'a semblé que notre action pourrait être signalée un jour ou l'autre auprès du Saint-Siège... Dans quel sens l'aurait-elle été ? Voilà ce qui est douteux. J'ai donc voulu prévenir auprès du Saint-Père une fâcheuse interprétation du but que nous poursuivons... J'espérais faire cesser par là l'espèce d'équivoque de la situation des ministres du culte catholique qui sont de cœur avec nous, mais que de légitimes scrupules pouvaient arrêter quand il s'agirait de nous témoigner une sympathie active. »

ravant le programme de sa société. Le président de l'Action Morale n'eut garde de présenter au Secrétaire d'Etat la déclaration publiée dans la *Revue Bleue* : malgré la forme enveloppée de ce document, l'interconfessionnalisme et le libre examen des Dogmes, qui en font la substance, auraient vite renseigné la Cour romaine. Il préféra rentrer à son hôtel et rédiger une lettre programme où il s'attacha à présenter la filiale française du Judaïsme réformiste sous le jour le plus séduisant pour le Saint-Siège.

Nous reproduisons *in extenso* en note cette lettre, qui permet de mesurer l'absence de bonne foi de celui qui l'a rédigée. On remarquera que M. Paul Desjardins s'abstient soigneusement d'y parler au nom d'une morale supérieure aux dogmes. Ce qui le préoccupe, dit-il au contraire, c'est « *l'intérêt supérieur de l'Eglise catholique et celui de son propre pays* ». Il se couvre du concours de « plusieurs prêtres tant à Paris que dans les provinces ». Il certifie que ceux-ci n'ont pas eu besoin, pour entrer dans l'Action Morale, « de compromettre une seule syllabe de leur *Credo* ». Lui-même s'incline au passage devant *l'infailible enseignement du Pape*. Il promet d'agir sur l'école laïque afin « d'amener les milliers d'enfants dont elle a soin *jusqu'au seuil de l'Eglise* ; d'organiser une campagne d'opinion en vue « du rétablissement des ordres religieux dans les hôpitaux et les asiles » ; il s'engage à « combattre la Franc-Maçonnerie qui opprime la Justice » ; enfin il se soumet, au nom de ses collaborateurs, au jugement que l'Eglise portera « sur la bonne foi, le respect et l'amour » qui inspirent les engagements que l'Action Morale prend envers le Saint-Siège (18).

(18) Nous reproduisons la lettre de M. Paul Desjardins d'après le texte publié dans le premier numéro du Bulletin de l'*Union pour l'Action Morale*. Le Bulletin a soin d'en atténuer la portée en disant que « cette lettre, écrite à la hâte, ne doit pas être étudiée ni discutée comme une charte mûrement réfléchie de notre entreprise ». En d'autres termes, l'engagement écrit pris envers le Saint-Siège était sans valeur... L'Action Morale l'a largement prouvé depuis.

Rome, hôtel du Capitole, sur le Corso.

Mercredi, 14 septembre 1890.

« EMINENTISSIME SEIGNEUR,

« En remerciant encore une fois Votre Eminence de l'accueil affable qu'Elle a daigné me faire, je ne puis m'empêcher de revenir, si Elle le per-

Cette lettre ne leva peut-être pas toutes les inquiétudes du cardinal Rampolla ; mais elle procura à son auteur ce qu'il désirait : une audience pontificale privée. Que se passa-t-il pendant les quarante minutes que dura cette audience et quel langage tint le Souverain Pontife ? Nous ne le savons que par M. Paul Desjardins lui-même, et il a

met, sur notre brève conversation. Ma timidité, bien naturelle en présence d'un Prince de l'Eglise, m'a ôté la faculté de dire avec netteté ce que mon expérience et ma réflexion, dans le petit champ où je travaille, m'ont fait voir comme salutaire tant à l'intérêt supérieur de l'Eglise catholique qu'à celui de mon propre pays. J'ai donc peur que, si l'audace d'écrire à Votre Eminence me manquait aujourd'hui, je ne dusse me reprocher plus tard d'avoir omis, par ma faute, le principal objet de mon voyage, et, si je puis le dire, de toute ma vie.

« D'abord j'ai voulu apporter, une fois de plus, après tant d'autres, au Vénérable Chef de la Catholicité les remerciements de la France, non de la France officielle, mais de cette France obscure, laborieuse, anonyme, dont S. S. Léon XIII a pris les intérêts avec une sollicitude paternelle. Il n'y a, en effet, dans la réunion d'hommes que je représente, comme saint Paul le dit des fidèles de Corinthe, « ni beaucoup de sages selon la chair, ni beaucoup de puissants, ni beaucoup de nobles ».

« Cependant, si la Lettre Pontificale du 30 juin à Mgr l'évêque de Grenoble n'avait donné à ma reconnaissance et à celle de mes amis une occasion vraiment providentielle de se manifester, j'aurais laissé à d'autres, plus haut placés, la charge et l'honneur de porter la parole en notre nom collectif, je n'aurais pas entrepris ce voyage à Rome.

« Mais cette occasion m'a déterminé. Les termes de la lettre de S. S. Léon XIII s'adaptent, en effet, extraordinairement à une tentative d'« Union pour l'Action Morale », qu'avec plusieurs amis nous avons inaugurée obscurément le 11 janvier de la présente année. Lorsque le Souverain Pontife a dit qu'« il est de la prudence chrétienne de savoir se concilier dans la poursuite du bien soit individuel, soit surtout social, le concours de tous les hommes honnêtes », Sa Sainteté semble avoir fait allusion à notre propre entreprise. Ce soir du 11 janvier 1892, s'étaient réunis une première fois vingt hommes de conditions et de confessions diverses, résolus unanimement à coopérer au relèvement moral d'eux-mêmes d'abord, puis, avec l'aide de Dieu, de leur pays. Depuis lors, ces mêmes hommes, sans cesse accrus en nombre, se sont réunis à échéance fixe pour le même objet, et leur action se fortifie. Aujourd'hui, l'« Union pour l'action morale » a rallié un assez grand nombre de Français choisis.

« En effet, il n'a pas échappé à la vigilance du Vatican, pour qui les affaires politiques sont toujours accompagnées du souci des âmes, que la France, lentement relevée de ses malheurs, se détournait peu à peu du positivisme théorique ou pratique, de la recherche exclusive du bonheur dans la jouissance, enfin d'un certain tour d'esprit raffiné, négateur et sceptique, qui avaient été pour nous une occasion de honte en même temps qu'une cause d'affaiblissement national. L'influence des maîtres de cette époque antichrétienne, antispiritualiste, est en baisse déclarée auprès de la jeunesse.

quelque peu varié dans les comptes-rendus qu'il donna, à différentes époques, des paroles du Saint-Père.

A son retour de Rome, au début d'octobre, il affirmait que Léon XIII prenait l'Action Morale sous sa protection et il prêtait au Pape les paroles suivantes : « J'ai lu votre lettre

Celle-ci, trop longtemps révoltée uniquement contre le mal physique, et inintelligente de la vie de l'âme, commence à apercevoir que la recherche du salut dans le sacrifice et l'amour, qui est la loi du Christ, a un fondement dans toute conscience humaine droite. Ceux d'entre nous qui ont occasion de converser avec les jeunes gens reconnaissent nettement cette nouvelle aurore d'une foi faussement regardée comme éteinte. Enfin, ainsi que me l'écrivait un de nos amis, Polonais, dans un terme dont je prie Votre Eminence d'excuser le rude barbarisme, la France commence à « se dématérialiser ».

« C'est ici qu'intervient notre essai, et que l'encouragement de Sa Sainteté, et par Elle, de toute l'Eglise, semble nous concerner. Car nous travaillons à unir, avec l'appui des catholiques, toutes ces forces vives de la France. On peut dire que cette entreprise est bien la mise en acte de la parole du Souverain Pontife à Mgr de Grenoble. C'est pourquoi elle vient aujourd'hui, à Rome, se ranger aux côtés de l'Evangile vivant et régnant ; elle y vient, non, il est vrai, comme une association purement catholique, mais, chose toute nouvelle en France, comme un corps de collaborateurs de l'Eglise dans l'ordre social, à la fois indépendants et respectueux.

« Nous comprenons déjà dans notre réunion pacifique des catholiques militants, fondateurs de l'œuvre pieuse des cercles avec le comte Albert de Mun. Nous comptons même plusieurs prêtres, tant à Paris que dans les provinces ; ceux-ci ont trouvé toujours parmi nous, notamment de la part de ministres des Eglises dissidentes, déférence et affection, sans qu'il fût besoin, aux uns ni aux autres, de compromettre une seule syllabe de leur *Credo*. Le respect des convictions désintéressées et pures est une loi pour nous. L'illustre archevêque de Saint-Paul, Mgr Ireland, nous disait naguère qu'en Amérique on peut voir, sur des questions déterminées, ce touchant accord. Nous sommes heureux de suivre en cela l'exemple de la grande République sœur.

« Outre les catholiques que l'infailible enseignement du Pape a rendus sympathiques à notre tentative, nous pouvons compter encore, comme je l'ai dit, sur tous les disciples de l'Evangile en qui les dissidences théologiques n'ont pas étouffé l'esprit de vie répandu dans le monde par Jésus-Christ. Nous pouvons compter enfin sur la plus grande partie de la jeune école philosophique française, dont le Vatican d'aujourd'hui doit suivre le réveil idéaliste avec une joie paternelle. Là est, en effet, un des principaux espoirs de notre relèvement, et, dans l'ordre spéculatif, une importante victoire de l'esprit sur les sens.

« Si l'on en vient à la classification sociale par profession, notre réunion comprend, outre des ministres de la religion, des membres de l'enseignement supérieur, secondaire et primaire, des officiers de notre armée, des ingénieurs, des industriels et des négociants chefs de nombreux ouvriers des membres de la presse honnête et saine, des artistes, des littérateurs, etc. Nous étendons notre action dans plusieurs villes de province, comme un

« avec la plus grande attention : *elle ne contient pas une idée qui ne soit mienne*. J'ai exprimé ma pensée à plusieurs reprises, depuis peu, au monde catholique ; je crois qu'il est inutile de parler de nouveau. *Mais dites bien à vos amis que je suis tout avec vous.* » (Bulletin de l'U. p. l'A. M., n° 1, p. 6.) Et M. Paul Desjardins ajoutait : « Il ne

réseau qui s'amplifie chaque jour, mais en nous tenant strictement au précepte du désintéressement personnel absolu, en agissant modestement par la persuasion, le contact et l'exemple, de manière à former peu à peu en France ce qu'on pourrait appeler *une chevalerie du Devoir privé et social, une petite société fondée sur la justice vraie et l'amour, au sein de la grande société fondée sur la justice légale et la concurrence.*

« Nous sommes, en effet, convaincus, comme l'enseigne l'Encyclique *Rerum novarum*, que l'origine, le germe profond du mal social est une adulation de la conscience morale chez le grand nombre et un oubli de la loi divine de l'amour. C'est là qu'il faut apporter le remède.

« Afin de préciser notre objet davantage, je dirai que nous nous proposons de combattre, par des moyens de liberté, que la conscience avoue comme les seuls vraiment moraux, en premier lieu, l'esprit de jouissance égoïste, de dilettantisme, de scepticisme ; en deuxième lieu, les mauvaises mœurs publiques et privées ; en troisième lieu, l'esprit de parti dont la Franc-Maçonnerie française, mais non elle seulement, a donné de si tristes marques, qui a pour vice de faire des moyens le but et d'opprimer la justice sous prétexte de la servir.

« Voici quels sont, dans ce combat, les moyens d'action de notre Union naissante. — En premier lieu, nous tenons note de tout ce qui se fait en France conformément à notre esprit, qu'on peut qualifier de chrétien, et nous entrons en relations au moyen d'une vaste correspondance, avec tous ceux qui pourraient se décourager de lutter pour le bien — en se croyant isolés. Plusieurs ecclésiastiques catholiques, modèles de vertu, ont déjà reçu l'hommage de notre respect et la promesse de notre concours. Ils y ont répondu avec une bonne grâce qui, sur certains points, a provoqué une vraie coopération dans les patronages ou autres œuvres de relèvement.

« En second lieu, grâce à notre caractère purement laïque et indépendant, nous pouvons pénétrer insensiblement la société civile, en toute franchise, mais sans lui faire ombre. Par exemple nous ferons, tout le prochain hiver, des séries de conférences qui nous sont demandées par des associations libres d'instituteurs primaires de l'Etat. L'esprit de ces conférences sera, non pas de combattre l'école laïque, mais de la gagner ; de persuader par l'expérience intime aux instituteurs rassemblés que leur devoir est de comprendre la neutralité au sens le plus respectueux, de ne pas nier ou laisser nier imprudemment le domaine religieux, mais de reconnaître le mystère du monde et de la destinée, les énigmes de la souffrance et du mal, les contradictions de la nature et de la conscience, de les montrer à leurs élèves, et ainsi d'amener les milliers d'enfants dont ils auront le soin jusqu'au seuil de l'Eglise qui a des paroles de vie intérieure.

« En troisième lieu, nous voulons agir par la publicité. Le signataire de ces lignes a déjà quelque audience auprès d'un public honnête par le *Journal*



« s'agit pas ici d'une approbation due à une surprise de conversation, mais d'une approbation méditée, donnée après plusieurs jours de réflexion et sur un document écrit que le Saint-Père conserve... Elle enlève leurs fondements aux scrupules qui pouvaient faire hésiter un certain nombre de nos amis à nous prêter un concours actif. »

des *Débats* et par des opuscules détachés. D'autres parmi nous en ont davantage. Nous avons aussi parmi les moyens de propagande ouverts à notre action, plusieurs revues ou journaux, entre autres le *Petit Journal*, par lequel le Vatican n'a pas dédaigné d'adresser ses conseils à des millions de Français des classes modestes. Une petite collection d'ouvrages portatifs et à bon marché va commencer de paraître, par nos soins, et elle comprendra, entre autres, des extraits d'auteurs catholiques, tels que le P. Gratry, Ozanam et S. E. le cardinal Manning.

« En quatrième lieu, nous résolvons d'aider toutes les bonnes œuvres déjà existantes, en particulier les œuvres charitables. Je dois faire une mention particulière, cependant, des œuvres qui ont pour objet la lutte contre l'immoralité, plaie et honte de notre civilisation. Parmi celles-ci j'oserai signaler à la bienveillante attention du Saint-Siège la *Ligue française pour le relèvement de la moralité publique*. Plusieurs des fondateurs de cette Ligue sont protestants ; mais ceux-là même m'ont demandé de présenter en leur nom au Saint-Siège le vœu que des catholiques, comme appartenant à la religion de la majorité, prennent la direction de cette œuvre humaine et si belle. Ils consentiraient volontiers à leur laisser la place d'honneur et à combattre seulement à leur ombre pour la divine vertu de pureté.

« Enfin, en cinquième lieu, nous nous proposons d'agir discrètement, de proche en proche, chacun dans notre condition, comme à un rang de combat assigné par la Providence, en essayant de manifester en nous-mêmes la victoire de l'esprit sur la nature infirme et viciée, bref en étant simplement aimables et respectables sous les yeux de ceux qui nous entourent. Nous agirons ainsi sûrement, dans la voie que l'Évangile même proclame l'*aditus* de la vraie religion, par l'*ascendant d'une pure et active charité*. L'homme bienfaisant est, en effet, la première moitié de l'homme religieux, et l'on peut espérer qu'il se complétera, par le travail naturel de la réflexion, de l'expérience, et par le travail surnaturel de la Divinité dans les âmes de bonne volonté.

« Tels sont, Eminentissime Seigneur, les principaux traits de l'entreprise française sur laquelle nous supplions le Souverain Pontife d'ouvrir un œil bienveillant.

« En ce qui concerne les services que notre petite réunion est en état de rendre à l'Église de France dès aujourd'hui, dans un pays où l'opinion peut beaucoup, et à condition de rester notoirement indépendante de l'Église elle-même, je citerai : — dans l'ordre spéculatif : la diffusion du respect pour les convictions religieuses et du sentiment que la religion est nécessaire, socialement d'abord, mais aussi moralement et logiquement ; — dans l'ordre pratique : une propagande pour le rétablissement des ordres religieux dans les hôpitaux et les asiles, réclamé par l'humanité et la justice non moins nettement que par la catholicité elle-même ; une propagande pour la liberté



Ce compte rendu enthousiaste, que n'appuyait aucune preuve matérielle, s'adressait à un certain nombre de personnalités catholiques à qui l'Action Morale le communiqua. On réussit pleinement à les gagner. Un des fondateurs, M. l'abbé Ackermam, se chargeait d'ailleurs d'ajouter que « les prêtres pouvaient maintenant prêter un concours actif à l'Action Morale. Tous nous serons sympathiques. L'approbation du Saint-Père les dégage de la crainte de laisser quelque chose de leur foi dans une collaboration effective : elle les dégage également vis-à-vis de l'autorité. » Le tour était joué.

Un an plus tard, les souvenirs de M. Desjardins devaient avoir perdu de leur netteté, car les paroles qu'il prêtait à Léon XIII, dans un second compte rendu de la même entrevue, étaient loin de rendre un son aussi favorable : le Pape s'était borné à déclarer que l'Action Morale, telle

d'association religieuse dans la mesure où l'intégrité de l'Etat civil n'en est pas menacée ; une propagande enfin pour la liberté de l'éducation des enfants laissée à chaque famille.

« Nous osons espérer que la Cour de Rome daignera écouter ces respectueuses promesses d'une libre milice de Français également dévoués à leur patrie et au progrès de l'humanité conformément à l'esprit de Jésus-Christ, tel qu'il éclate dans son enseignement et sa mort adorables.

« Nous ne demandons pas que nos efforts soient publiquement reconnus et autorisés ; — il y aurait danger à le faire ; — mais nous osons former des vœux ardents pour que les prêtres qui, à titre individuel, consentiront à travailler avec nous, comme plus de vingt y consentiraient déjà, ne soient pas regardés comme compromettant en leur personne l'intégrité de la vénérable doctrine catholique. Nous ne supplions pas même qu'aucune parole nouvelle soit dite à cet égard, car les paroles adressées à Mgr de Grenoble suffisent amplement à tout, avec une indéfectible sagesse, et ceci n'en est proprement que l'entrée dans les faits.

« S'il y a le moindre manque de bonne foi, de respect ou d'amour dans les engagements que prennent ici nos amis, que l'Eglise nous avertisse, nous prive de l'honneur de combattre modestement à son côté pour toutes les causes humaines et françaises ; qu'elle reporte cet honneur à de plus dignes, en sachant bien cependant que l'union de toutes les meilleures est dans la nécessité de la situation présente de la France ; car, il n'y a pas de trop de toutes les bonnes volontés conjurées, dans l'état où plusieurs années de matérialisme ont mis notre pays, pour lutter contre l'anéantissement, chez beaucoup, de toute vie spirituelle.

« En renouvelant à Votre Eminence l'assurance profondément respectueuse de ma gratitude, je la supplie de me tenir pour le plus humble et le plus dévoué de ses serviteurs.

« PAUL DESJARDINS.

« Au nom de l'Union française pour l'Action Morale. »

qu'elle lui était présentée dans la lettre programme, ne lui paraissait « pas suspecte, toute laïque et libre qu'elle fût ». (Bulletin de l'*U. p. l'A. M.*, t. II, p. 52.) Enfin, par la suite, M. Desjardins s'est maintes fois laissé aller à convenir qu'il y avait eu un malentendu entre l'Eglise Catholique et lui. Malentendu n'est peut-être pas le mot convenable...

Quoi qu'il en soit des variations de M. Paul Desjardins, il était tout à l'optimisme le 26 octobre 1892, jour où l'Union pour l'Action Morale fut définitivement constituée ; et il continua de l'être tant qu'il s'agit d'exploiter devant les Catholiques abusés les conséquences de l'hypothétique approbation de Léon XIII. « Pas une fois jusqu'ici, disait-il, en dehors de quelques œuvres d'un objet très limité, « comme les sociétés du Repos du Dimanche, on n'a proposé « au Saint-Siège une collaboration avec des protestants, des « israélites, des philosophes étrangers à toute confession, « qui, tous, prétendent rester ce qu'ils sont. Le Pape connaît « cette situation et il y consent. Voilà ce qui est nouveau. » (Bulletin de l'*U. p. l'A. M.*, t. I, p. 82.) Comme on le voit, la manœuvre interconfessionnelle (alors en cours d'accomplissement en Amérique, et qui allait aboutir au Parlement des Religions de Chicago), était conduite à Paris par M. Desjardins avec une habileté qui ne le cédait en rien à celle de M. Félix Adler.

Un assez grand nombre de Catholiques se laissèrent prendre aux gluaux ainsi préparés et furent entraînés dans le mouvement de l'Action Morale. Certains en pénétrèrent la pensée secrète, devinrent les collaborateurs conscients de M. Desjardins et finirent par l'apostasie publique ou privée : nous aurons à nous en occuper dans la suite de cette étude. D'autres ne furent, dans le mouvement, que des figurants dont on utilisait les ressources et l'influence : ils ignorèrent toujours où on les menait exactement.

Toutes les mesures étaient prises, d'ailleurs, pour qu'ils restassent ignorants du véritable but de l'association qui les attirait. — Etaient-ils de simples affiliés, seulement convoqués aux conférences et grandes réunions ?... Ils n'avaient, en ce cas, pas le droit de connaître l'existence du *Bulletin* de l'Association, que dirigeait un des fondateurs de cette dernière, M. Letellier, 5, rue Lhomond, à Paris. Ce *Bulletin*, où la pensée anticatholique de l'œuvre allait se précisant, était réservé à un petit nombre d'initiés, auquel on recom-

mandait de le garder secret. Voici, en effet, la formule qui figure en grosses lettres sur la couverture d'un grand nombre de numéros : « *Ce Bulletin ne sera pas livré à la publi-* « *cité proprement dite. Nous prions donc nos amis de ne le* « *communiquer qu'à bon escient de personne à personne. Nous* « *leur laissons la responsabilité du tort que ferait à notre* « *action la divulgation imprudente (19).* » — Étaient-ils déjà pénétrés par l'esprit de l'Action Morale ?... On les convoquait aux Assemblées particulières et on leur révélait l'existence du Bulletin. Mais il était encore une foule de secrets qu'ils n'avaient pas le droit de pénétrer. On réservait ceux-ci pour des réunions plus resserrées et composées de quelques membres seulement, que M. Desjardins déguisait sous l'apparence de commissions spéciales (20).

Cette habile organisation permettait à l'*Union pour l'Action Morale* d'utiliser le concours et l'influence de Catholiques sociaux comme M. Paul Lerolle — qui eût été fort éberlué, s'il avait lu le *Bulletin* secret, d'y trouver la reproduction de pages choisies du F. J. Joseph Mazzini, fondateur de la *Jeune Europe* et grand prêtre de l'assassinat maçonnique. Le *Bulletin* se flattait de voir « dissiper les calomnies « qui circulent contre cet homme que la hauteur même de « son désintéressement amena à être méconnu. » Il « re- « commandait instamment à tous nos amis cette biographie « d'un ami du peuple, toute remplie de documents authen- « tiques, empreintes d'un vrai spiritualisme ». (*Bulletin de*

(19) M. Paul Desjardins a souvent insisté sur le caractère secret du *Bulletin*, au moins pendant la période difficile des débuts, où l'Action Morale avait besoin de ménager les Catholiques.

Voir notamment le procès-verbal de la séance du 5 décembre 1892 : « En « ce moment, nous ne saurions trop considérer le Bulletin comme un *organe* « *entre nous*, le garder pour nous seuls. Il faut qu'il paraisse plusieurs fois « avant d'être livré à une publicité même restreinte. Nous ne pouvons « qu'être mal jugés sur un seul numéro. » Les années suivantes, le Bulletin fut expurgé de tout renseignement intéressant et perdit peu à peu son caractère d'organe secret.

Nous rencontrerons constamment, dans cette étude, des organes secrets de groupes à façade rassurante, depuis le *Bulletin de l'Action Morale* jusqu'aux *Feuillets de la Rosace*, en passant par le *Lien* et le *Trait d'Union*. On ne disait pas tout dans ces feuilles de pénombre, mais on disait beaucoup de choses, dont nos lecteurs pourront apprécier l'intérêt, car... la *Revue Antimaçonnique* a su se les procurer toutes.

(20) Au sujet de ces réunions particulières, voir *Bulletin de l'U. p. l'A. M.*, t. I, p. 210.

*l'U. p. l'A. M.*, du 25 mars 1893.) M. Paul Lerolle, tout catholique social qu'il fût, était à cent lieues de comprendre l'amour du peuple de la même manière que le F. :. Mazzini...

Quelquefois des Catholiques, pourtant bien disposés, s'irritaient des obscurités du plan de M. Paul Desjardins. Ils sollicitaient un peu vivement des éclaircissements sur le but réel de l'Action Morale. Le *Bulletin* secret indiquait alors aux initiés la réponse à leur faire : « On nous dit : — Quel « est votre but ? Que voulez-vous au juste ? Que faut-il faire « pour être avec vous ? — Que faut-il faire ? Mais c'est à « chacun de le chercher, de le reconnaître dans sa sphère « propre, dans son milieu, et, pour y réussir, de se dépouil- « ler de tout préjugé ou passion afin d'entendre, dans sa « pureté, la voix de la conscience qui ne manque jamais de « dicter ses préceptes pratiques et sûrs à qui l'interroge en « toute humilité et sincérité... Ce n'est rien comprendre à « notre tentative que de la concevoir comme ayant un but « défini, arrêté... Notre but consiste, si l'on peut dire, à « montrer qu'il n'y a pas de but au sens propre du mot. « Comprendre cela, c'est réaliser en soi la liberté de l'es- « prit » (21).

La captation des Catholiques, grâce aux procédés que nous venons de décrire, n'allait pas sans quelques inconvénients. Certains libres penseurs, sur le concours desquels M. Paul Desjardins croyait pouvoir compter et qui avaient adhéré de confiance, n'avaient pas été mis suffisamment dans le secret de la manœuvre. Habitué aux procédés de lutte brutale de la Franc-Maçonnerie française, ils ne comprenaient rien aux habiletés de l'*Union pour l'Action Morale*. C'est ainsi qu'à la fin de 1892 un incident très vif se produisit entre M. Paul Desjardins et un de ses adhérents, universitaire

(21) Rapprocher cette formule :

De celle de la société mère, la *Culture morale* américaine : « Chercher la « Vérité et le Bien en toutes choses, sans se soucier de savoir exactement « où cela nous conduira. »

Et de celle de la filiale, le *Sillon* : « Nous ne savons pas jusqu'où nous « irons. Cela nous regarde-t-il après tout ? Et ne nous suffit-il pas que la « cause soit bonne pour nous y dévouer tout entiers et sans réserve, sans « rien demander davantage ? »

De M. Félix Adler à M. Paul Desjardins, et de M. Paul Desjardins à M. Marc Sangnier, la pensée maîtresse ne s'est pas modifiée.

connu, M. Brunot. Ce dernier n'avait pas assisté à la séance du 26 octobre, chez M. Fontaine, où M. Desjardins avait expliqué à ses principaux collaborateurs les vraies raisons de son voyage à Rome. Il ne connut ce voyage que par le texte de la lettre adressée au cardinal Rampolla, et crut rêver en voyant l'Action Morale reconnaître le magistère de l'Eglise, réclamer la catholicisation de l'Enseignement, le retour des religieuses dans les hôpitaux et la lutte contre la Franc-Maçonnerie. Persuadé qu'on s'était moqué de lui, il adressa, le 15 novembre, à M. Paul Desjardins, une lettre de démission énergiquement motivée, s'étonnant que celui-ci eût adopté « presque dans son intégrité le programme des catho-  
« liques les plus ardents, si bien que non seulement  
« Léon XIII, mais Pie IX, eût accepté d'y souscrire ».

Cette lettre, lue à la séance secrète tenue le lendemain, paraît y avoir provoqué une douce hilarité. Le pasteur Charles Wagner constata que M. Brunot n'avait rien compris au voyage de Rome et qu'il n'était notamment pas question pour l'Action Morale d'entreprendre la délaïcisation des hôpitaux — c'est-à-dire de tenir les promesses faites au Pape. Quant à M. Raoul Allier, le spirituel professeur à la Faculté de Théologie protestante de Paris, il excusa comme suit la naïveté de M. Brunot : « Il était indispensable de vous  
« entendre lire votre lettre pour comprendre, *et par vos*  
« *gestes et par vos intonations*, qui avaient force de notes  
« au bas de la page, *vos esprit et vos intentions vraies* » (22). Ce qui laisse entrevoir les facéties et l'irrévérencieuse mimique dont M. Desjardins, qui se flatte d'avoir la « gaieté sérieuse », avait dû accompagner la lecture à ses collègues du document remis au cardinal Rampolla.

L'incident Brunot finit par s'apaiser (23). Mais si M. Desjardins eut le regret de n'avoir pas été compris par le fougueux universitaire, il dut en être consolé par la lettre

(22) Procès-verbal de la séance du 16 novembre 1892.

(23) M. Paul Desjardins explique par lettre à M. Brunot : « La plupart de  
« ces objections ne te seraient même pas venues à la pensée, ou bien  
« auraient été vite dissipées, si tu avais pu assister en personne à la réunion.  
« On y a donné, en effet, des éclaircissements nécessaires, qui n'ont pas  
« tous été consignés au Bulletin ; *on a indiqué certaines circonstances, qui,*  
« *connues, changent l'aspect et la proportion des choses.* » Il semble impos-  
sible de signaler plus discrètement l'audacieuse mystification que cachait la  
lettre au cardinal Rampolla.

d'adhésion chaleureuse que lui adressa un homme doué d'un esprit plus pénétrant : M. Zadoc-Kahn, Grand Rabbin de France. Ce dernier, qui n'était pas sans connaître les origines judéo-américaines du mouvement, écrivit à M. Paul Desjardins :

Je connais, Monsieur, la noble campagne que vous avez entreprise avec le concours d'autres hommes de cœur et de foi. J'ai lu avec un intérêt passionné les belles pages que vous a inspirées la nécessité de relever les consciences et d'unir toutes les bonnes volontés dans une même œuvre de relèvement moral et de paix Sociale. Si je n'avais été retenu par la crainte d'avoir l'air de me mettre en avant, je vous aurais envoyé dès le premier moment la plus franche adhésion. Votre lettre dissipe tous mes scrupules : si vous pensez que mon concours puisse vous être de quelque utilité, je vous le promets sans réserve. Il me sera extrêmement doux de collaborer avec vous, dans la mesure de mes forces, à l'« Union pour le Réveil moral » (24).

Une autre lettre d'adhésion qui vaut la peine d'être signalée fut envoyée vers le même temps par un membre du Gouvernement, le ministre Burdeau. Elle était conçue en termes lyriques :

Je crois fermement avec vous que nous tournons le dos à la vérité en prenant pour but de nos efforts l'accroissement du seul bien-être des hommes ; nous oublions que le véritable levier du monde et la cause la plus certaine de tout bonheur, est le sacrifice et la joie de se sacrifier (25).

Peu d'années après, le rapport du juge d'instruction Le Poittevin sur l'affaire du Panama apprenait à la France que le ministre Burdeau avait surtout pratiqué « le sacrifice et la joie de se sacrifier » en servant de rabatteur au juif Arton pour le recrutement des 104 Chéquards...

Il y avait décidément de bien nobles caractères dans le Comité de l'*Union pour l'Action Morale*.

(24) Bulletin de l'U. p. l'A. M., t. I, p. 91.

(25) Bulletin de l'U. p. l'A. M., t. I, p. 38 et 39.



## CHAPITRE IV

### LA FONDATION DU « SILLON ».

Nous n'écrivons ici l'Histoire ni des *Sociétés de Culture Morale* dans le monde, ni de leur section française l'*Union pour l'Action Morale*, et ce que nous avons été amené à dire des unes et de l'autre n'a pour but que d'établir d'une manière irréfutable les origines judéo-américaines de leur filiale le *Sillon* (26). C'est donc du *Sillon* que nous allons nous occuper plus particulièrement dans la suite de cette étude.

Mais il importe, avant d'aborder ce chapitre, d'insister sur l'influence considérable qu'a eue, depuis vingt ans, l'association fondée par M. Paul Desjardins, sur le mouvement des idées religieuses en France.

Cette influence ne s'est pas manifestée à grand bruit, car l'*Union pour l'Action Morale* (27) est toujours demeurée fidèle à l'organisation en société secrète à étages superposés que son fondateur lui avait donnée. Elle a évité les manifestations publiques et a poussé si loin le souci de ne pas se démasquer qu'elle a interdit à ses adhérents de prendre sa défense dans les circonstances où elle était attaquée, de peur que le débat contradictoire vînt à attirer l'attention du public sur le véritable caractère de l'association (28).

Cette influence n'a pas, non plus, été due au grand nombre des adhérents de l'*Union* ? Au bout d'un an de fonctionnement régulier, le nombre des membres du groupe fermé, jugés dignes de recevoir le Bulletin secret, ne dépassait pas cent ; il était de moins de deux cents après trois ans d'existence.

Comment l'Action Morale s'y est-elle donc pris pour suppléer à la publicité, qu'elle s'interdisait, et à l'embrigade-

(26) Comme nous l'avons indiqué dans le premier article de cette série, si les origines du *Sillon* sont surtout juives, c'est l'influence maçonnico-occultiste qui domine aujourd'hui M. Marc Sangnier et son entourage. Cela sera prouvé documentairement quand nous arriverons à l'époque moderne.

(27) Devenue aujourd'hui *l'Union pour la Vérité*.

(28) Voir notamment : *Bulletin de l'U. p. l'A. M.*, 1893, p. 388-389.

ment de troupes nombreuses, qu'elle jugeait incompatible avec son caractère d'association de pénombre ?

Elle a trouvé son meilleur moyen d'action dans l'imitation des procédés de la société mère, la Culture Morale américaine. Comme nous l'avons indiqué dans notre précédent article (p. 56), « le but véritable de cette association est de « faire fonder par ses membres, agissant isolément ou par « groupe, mais toujours en leur nom personnel, des œuvres « auxquelles ils inculquent les principes de la *Société de « Culture Morale*, sans que ces œuvres puissent ensuite « savoir de quelle source ces principes leur sont venus : « syndicats, sociétés de logements ouvriers, écoles, cours « d'adultes, bibliothèques ouvrières, cercles de jeunes gens, « universités populaires, conférences féminines, ont ainsi « surgi de toutes parts sur l'initiative des disciples de « M. Félix Adler, agissant à titre privé, mais, en réalité, « accomplissant un plan d'ensemble » (29). Cette méthode, qui a fait le succès de la *Culture Morale* américaine, l'*Action Morale* française l'a employée avec un succès qui ne devait trouver son terme que devant les censures de Rome.

Il suffit de feuilleter, comme nous l'avons fait, les procès-verbaux de l'*Action Morale* et les pages de son Bulletin secret pour y relever les traces de son activité inlassable, mais toujours invisible sous les masques multiples des filiales et des personnes interposées. L'*Action Morale* semble même avoir voulu augmenter la discrétion des procédés de la *Culture Morale* américaine, si l'on s'en rapporte aux lignes suivantes parues dans son Bulletin secret (année 1893, p. 423) : « Des œuvres morales ont pu naître et se développer tout récemment en Amérique, en Angleterre « et en Allemagne ; nous estimons quant à nous que ce « qui est possible en ces pays ne l'est pas en France, et que « nous devons toujours porter nos efforts du côté spirituel... « Répandons notre esprit autour de nous en le prêchant « surtout d'exemple ; proposons notre appui moral à ceux qui « sont déjà avec nous sans le savoir ; donnons notre concours « aux œuvres qui symbolisent le mieux cet esprit : il nous « paraît qu'ainsi conçues notre position est forte et notre

(29) Voir les détails de cette action dans l'ouvrage d'Henry Bargy, *la Religion dans la Société aux Etats-Unis*, Paris, 1902 — ouvrage d'autant moins suspect que l'auteur est favorable aux *Sociétés de Culture Morale*.

« tentative inattaquable. C'est là un point dont il importe « peut-être de tenir compte dans notre pays ! »

En effet, il faut avoir entre les mains la preuve documentaire que nous possédons pour trouver l'*Action Morale* à la source de multiples tentatives qui furent, en apparence, tout à fait indépendantes les unes des autres.

C'est l'*Action Morale* qui organisa le lancement de *Nouvelles tendances en religion et en littérature*, ouvrage d'un de ses membres, l'abbé Félix Klein, lequel en fit le bréviaire du Modernisme, en attendant son autre ouvrage, la *Vie du P. Hecker*, qui devait donner la formule définitive de cette hérésie condamnée (30).

C'est l'*Action Morale* qui conduisit de haut tout le mouvement que semblait diriger M. Anatole Leroy-Beaulieu, auteur des *Catholiques libéraux* — lequel était un autre de ses membres et un collaborateur de son *Bulletin secret* (31).

C'est l'*Action Morale* qui se préoccupait de réformer la prédication catholique et qui proposait comme modèle les sermons de M. l'abbé Huvelin, en l'église Saint-Augustin, de Paris (32).

C'est l'*Action Morale* qui fait fonder par un de ses membres, M. Darlu, la *Revue de métaphysique et de morale*,

(30) Le *Bulletin secret* consacre une note spéciale à la préface écrite par M. l'abbé Joiniot, vicaire général de Meaux, qui « est excellente. Il serait « à souhaiter que l'auteur de cette préface eût exprimé fidèlement les dispositions présentes du clergé catholique » (voir *Bulletin* n° 1).

(31) Voir notamment (*Bulletin*, 2<sup>e</sup> année, p. 300 à 322) le travail de M. Anatole Leroy Beaulieu sur *l'Identité de l'esprit jacobin et de l'esprit de l'Ancien Régime*. — Nous retrouverons plus tard M. l'abbé Klein, M. Anatole Leroy-Beaulieu, et bien d'autres membres de l'*Action Morale*, dans le *Sillon*.

(32) « On reconnaîtra tout de suite que c'est simplement un homme qui « parle à des hommes d'après l'expérience de sa conscience, et en regardant « les choses de l'âme d'un point de vue qu'on peut dire éternel. Nous nous « attacherons donc à reproduire, sans en rien atténuer, ces leçons d'une « morale vraie, non fondée exclusivement sur des dogmes particuliers à une « église. » (*Bulletin*, année 1893, p. 169.) « M. l'abbé Huvelin va faire tous « les dimanches, à 1 heure, à Saint-Augustin, des conférences qui seront « significatives de ce qui se pense et s'élabore de plus librement et spirituel- « lement religieux dans la partie la plus vivante du clergé catholique. Il « faudrait que les idées de M. Huvelin fussent connues et répandues, non seu- « lement parmi les catholiques, mais encore dans les autres cultes » (*Bulletin*, année 1893, p. 220. — Nous n'avons pas la preuve documentaire de l'affiliation de M. l'abbé Huvelin à l'*Action Morale*, mais les noms d'un grand nombre d'affiliés sont encore inconnus.

laquelle était destinée à atteindre les milieux philosophiques et qui y a vulgarisé les théories modernistes (33).

C'est l'*Action Morale* qui répandit le *Relèvement social*, organe de cette *Ligue française de la moralité publique*, à laquelle il avait déjà été fait une discrète allusion dans la lettre au cardinal Rampolla (34).

C'est l'*Action morale* qu'on retrouve derrière une foule de manifestations publiques, en apparence spontanées, depuis les conférences sur l'idée de Dieu données, à Paris, par M. Charles Secrétan, jusqu'à celles où M. Paul Desjardins se faisait fort de démontrer comment la Religion et la Démocratie sont choses nécessairement unies (35).

A travers toutes ces entreprises si diverses, qu'elle dirigeait de la coulisse, l'*Action Morale* poursuivait inlassablement deux buts, l'un d'ordre religieux, l'autre d'ordre politique.

Le premier but était de renouveler sur le sol français l'expérience du Parlement des Religions assemblé à Chicago en 1893. L'entreprise faillit réussir : nous en reparlerons quand viendra l'heure d'examiner le rôle de M. Marc Sangnier dans la préparation du Congrès des Religions, qui essaya de se tenir à Paris en 1899. Dès l'origine de l'*Action Morale*, l'idée maîtresse de ce Congrès avait été formulée dans les lignes suivantes :

Quel spectacle étrange, inouï, inespéré, et pourtant souverainement désirable, que celui d'une église où l'on verrait se succéder dans la même chaire des catholiques, des réformés, des israélites, des libres penseurs, à l'esprit large et tolérant ! Des hommes de cœur, de conscience, de foi religieuse ou de foi simplement morale, venus de tous les points de l'horizon et se tendant fraternellement

(33) Voir *Bulletin de l'U. p. l'A. M.*, du 13 février 1893.

(34) Voir *Bulletin de l'U. p. l'A. M.*, du 15 mai 1893. Cette Ligue a pour président le pasteur Comte, de Saint-Etienne. Ses deux principaux lieutenants sont le F. : Raoul Vimard, de l'Association Nationale des Libres Penseurs, et M. Marc Sangnier. Ce dernier s'est prudemment abstenu de répondre à la question que nous lui avons posée, dans notre dernier numéro, au sujet de sa collaboration à l'œuvre du pasteur Comte et du F. : Raoul Vimard.

(35) Voir *Bulletin* du 15 mars 1893. M. Paul Desjardins prenait le F. : assassin Mazzini comme type de cette union de la Religion et de la Démocratie dans un même idéal.

la main par-dessus les anathèmes, les préjugés aveugles et les fanatismes ennemis ! Voilà ce qu'il ferait beau voir à la fin de ce siècle !

Le problème est donc celui-ci :

En dehors des orthodoxies plus ou moins intolérantes et qui s'excluent mutuellement, créer un nouveau groupement des forces morales, un nouveau lien spirituel, une église enfin vraiment sainte et vraiment libre, organe de la foi spontanée en même temps que de la pensée réfléchie. Dans cette Eglise, fondée exclusivement sur l'amour réciproque et l'aide mutuelle en vue de la perfection morale, chacun aurait la faculté de dire ce qu'il croit et ce qu'il espère, avec les raisons ou motifs de sa faculté, de son espérance. Il se garderait seulement de prétendre les imposer à autrui en les présentant comme une condition nécessaire de salut et d'union fraternelle.

Dans l'Eglise libre, telle que nous la concevons, la parole pourrait donc être donnée à tout homme de bien, digne de notre confiance, animé d'intentions droites et pures. Un seul genre de prédication serait interdit : la polémique touchant les doctrines.

(*Bulletin de l'U. p. l'A. M.*, p. 420 et 421.)

Le second but était la constitution d'un grand parti, démocratique par son recrutement, vaguement religieux par son état d'esprit, lequel, à près de vingt ans de distance, se trouve ressembler trait pour trait au *Sillon* dernière manière ou à l'actuelle *Jeune République*. Les lignes ci-après, parues dans le *Bulletin de l'Action Morale* (p. 157 de la deuxième année), permettront, d'ailleurs, de faire la comparaison :

Beaucoup d'hommes, actuellement, en France, mènent, par nécessité, cette vie de gêne, de labeur et d'effort : beaucoup sont pauvres juste assez pour ne point considérer le bien-être et le confortable comme nous étant dus, pas assez pour que la vie pensante ait été étouffée chez eux par une souffrance physique intolérable. C'est à ces hommes de condition médiocre, qui sont la majorité, que nous faisons appel. Parmi ceux-là, sans doute, il en est plus d'un disposé à subordonner ses intérêts personnels au bien de l'ensemble. Nous voudrions que cette véritable démocratie prît un rôle dans les luttes politiques, dont sa modestie et son dégoût du mensonge et de la réclame l'ont trop éloignée jusqu'ici. Il faut qu'elle intervienne, qu'elle devienne consciente et agissante, cette grande masse des honnêtes...

Dans une telle classe d'hommes pourrait donc se former un grand

parti démocratique, libéral, fraternel, que nous concevons comme de création possible, et que nous appelons de tous nos vœux. Toute la politique de ce grand parti dériverait de ce premier principe, clairement aperçu, que les Etats ne sont que les instruments du progrès de l'humanité, et que celui-ci consiste, non dans la satisfaction de tous les besoins, lesquels ne seront jamais satisfaits, mais dans le développement de la vie vraie, de la vie de plus en plus humaine, dont le sacrifice mutuel est un des éléments nécessaires.

Ayant observé qu'il n'y a qu'un mal politique, à savoir le désaccord entre l'état de la conscience publique, à une époque donnée, et les institutions ; reconnaissant, d'autre part, que les institutions républicaines semblent celles où inclinent de plus en plus les nations modernes, les citoyens raisonnables dont nous parlons se proposeraient simplement de pénétrer celles-ci d'un véritable esprit républicain, afin de les mettre en harmonie avec notre conscience, harmonie qui est la liberté politique elle-même, ou la santé politique.

Cet esprit républicain est malaisé à définir, il est vrai, car il n'a encore régné nulle part, si ce n'est peut-être dans quelques colonies peu étendues, comme les premiers établissements puritains d'où sortirent les Etats-Unis d'Amérique. Mais ce qu'on peut affirmer déjà, c'est qu'il doit conduire à se gouverner soi-même, à se dévouer aux autres, qu'ainsi il ne saurait avoir rien de commun avec cet esprit de positivisme pratique, arbitrairement et mortellement accolé à l'idée républicaine en France, et qui a toujours fait et fera toujours aboutir celle-ci au despotisme... La république, ou gouvernement fraternel et mutuel, est donc le plus spiritualiste des gouvernements, en même temps qu'elle en est le plus difficile. Voilà pourquoi, d'autre part, elle ne pourra se passer d'une initiative semblable à la nôtre, qui prépare les hommes à se faire ce que doivent être justement de bons républicains : les libres serviteurs d'une idée

M. Marc Sangnier devait copier plus tard, non seulement l'idée générale, mais jusqu'aux développements de ce programme. Mais, à l'époque où l'Action Morale l'insérait dans son Bulletin secret, Marc Sangnier n'avait que dix-huit ans et l'Action Morale ne le connaissait pas encore. Elle fit connaissance avec lui dans le courant de cette même année 1893, au sein de ce collège Stanislas où M. Paul Desjardins était professeur de philosophie.

A l'affût de toutes les individualités assez bien douées pour servir utilement son œuvre funeste, le pêcheur d'âmes qu'est



le président de l'Action Morale ne pouvait pas ne pas être frappé de la précocité intellectuelle d'un de ses élèves. Cette précocité s'alliait, chez Marc Sangnier, à un remarquable don d'éloquence, à une science en quelque sorte innée de l'émotion artificielle, et à ce goût marqué pour la domination qui permet de pressentir dans l'adolescent le futur chef de parti. Avec tout cela, M. Marc Sangnier donnait déjà les preuves de cette absence complète de personnalité morale qui est si caractéristique chez lui. M. Paul Desjardins comprit qu'il y avait là un instrument de premier ordre à prendre en main.

Que se passa-t-il, à Stanislas, pendant cette année 1893, entre le professeur et l'élève ? Ni M. Desjardins ni M. Marc Sangnier n'auront sans doute l'amabilité de nous le dire, et nous sommes réduits à le conjecturer. Ce qui est certain, c'est que cette année vit Marc Sangnier commencer son apostolat parmi ses camarades et que, dès ses premières improvisations, l'élève se montra nourri de la pensée philosophique du professeur et affectionna jusqu'aux formules volontiers obscures qui servaient à l'exprimer. A peine modifia-t-il la sonorité de ces formules. M. Paul Desjardins ne cessait de réclamer que l'Action Morale fût « une amitié », une « âme collective » : Marc Sangnier exhorta ses jeunes amis à « se faire une âme commune ». M. Paul Desjardins, après M. Adler, réclamait plus de « vie intérieure » : Marc Sangnier ne parlera plus que de « vie profonde ». L'accord inéluctable « de la Démocratie et de la Religion » voltigera sur les lèvres du disciple comme sur celles du maître. L'un et l'autre se proclameront prêts à chercher la vérité sans s'inquiéter de savoir dans quelle voie et dans quel camp ils la trouveront.

Un jour, la formation du jeune tribun dut paraître suffisante pour qu'on pût lui faire prendre contact avec un public. M. Paul Desjardins obtint de la direction du collège Stanislas qu'un sous-sol dépendant de l'établissement fût transformé en salle de conférences et mis à la disposition de Marc Sangnier. Au jour fixé, les élèves s'y entassèrent. C'est M. Marc Sangnier lui-même qui a imprudemment signalé dans quelles conditions eut lieu cette première réunion : « Je me souviens, dit-il, de cette première réunion de la Crypte « de notre collège : pêle-mêle, des élèves un peu de toutes « les classes, ne sachant pas pourquoi ils étaient ainsi con-

« voqués, et le Censeur mêlé à eux, ignorant lui aussi ce qu'on  
« allait faire, mais confiant tout de même... Et tout simple-  
« ment je leur ai dit ce que depuis trop longtemps renfer-  
« mait mon âme, et ils ont compris. Et je leur ai proposé de  
« nous connaître, de nous aimer, de nous faire une âme com-  
« mune ». (Revue *la Crypte*, année 1898, p. 186.)

De l'aveu de M. Sangnier lui-même, l'excellent Censeur de Stanislas n'avait donc pas été tenu au courant du but de la réunion où fut fondée *la Crypte*, cette conférence hebdomadaire du vendredi qui devait plus tard s'appeler le *Sillon*. M. Paul Desjardins, lui, ne partageait pas cette ignorance... Il le fit bien voir en venant assidûment apporter ses conseils dans les réunions de la *Crypte* et en diriger les discussions. Ses visites et ses conférences se renouvelèrent assez souvent pour que M. Marc Sangnier et ses premiers collaborateurs aient gardé un souvenir ému du chef de l'Action Morale. Il faut leur rendre cette justice qu'ils lui ont à maintes reprises exprimé publiquement leur reconnaissance pour la manière dont il a guidé leurs premiers pas. Aussi bien, croyaient-ils pouvoir l'en remercier sans danger.

Un des premiers amis de M. Marc Sangnier, Etienne Isabelle, alors directeur de la *Revue de la Crypte*, y rappelait en 1898 (p. 54) que « M. Paul Desjardins est l'un des vieux amis de la *Crypte* », et il assurait l'*Union pour l'Action Morale* de « sa sympathie ».

Plus tard, le *Sillon* du 25 mars 1901, tout en notant qu'une nuance (l'affirmation de catholicisme, sans doute) le sépare de l'*Union pour l'Action Morale*, ajoutait ces paroles significatives : « M. Desjardins est et reste un vieil ami du « *Sillon*, et les plus anciens parmi nous gardent un souvenir « reconnaissant au digne fils intellectuel de Tolstoï qui « voulut bien nous parler à la *Crypte*, notre premier ber-  
« ceau ».

Enfin, dans la *Démocratie* d'août 1912, M. Marc Sangnier, raillant les conservateurs qui acclamaient le général Lyautey, leur rappelait ironiquement que ce dernier a été un des premiers collaborateurs de M. Paul Desjardins à l'*Union pour l'Action Morale*, et se montrait fort bien renseigné sur ce qu'on disait du général et de ses idées démocratiques dans le sein de l'Action Morale, vers 1896.

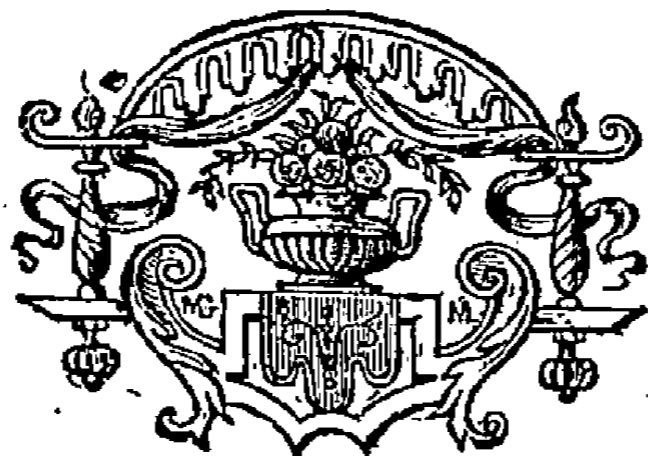
D'où vient à M. Marc Sangnier cette documentation si

précise ?... Du fait que c'est en 1896, alors qu'il était à Polytechnique, que le chef du *Sillon* fut introduit par M. Paul Desjardins dans le Comité secret de l'*Union pour l'Action Morale*.

Nous verrons dans le prochain numéro ce qui lui valut cette faveur.

(A suivre.)

FRANÇOIS SAINT-CHRISTO.





## Un scandale judiciaire

---

**A**PRÈS Edouard Drumont, Charles Maurras est probablement l'homme de France que les Juifs ont le plus de raisons de haïr, car il leur a porté les plus rudes coups, notamment par la reprise de l'Affaire Dreyfus au lendemain de la réhabilitation du Traître. Aussi le juif Worms, président du Tribunal Correctionnel de Versailles, a-t-il dû éprouver la joie farouche du fauve à qui l'on jette sa proie en apprenant que le chef de l'*Action française* allait devenir son justiciable. Un complot policier assez bien ourdi amenait Charles Maurras devant le Tribunal de Versailles, sous l'inculpation de coups assénés, au cours d'une manifestation, à un sergent qui porte le nom cévenol d'Elie Çoubret (nom qu'illustra jadis un « pasteur du désert »). Il s'agissait de ne pas « laisser l'ennemi d'Israël sortir de la fosse » où il était tombé, comme dit le Talmud. M. le président Worms se sentit aussitôt l'âme de Jahël qui tua Sisara : il saisit son Code et asséna sur la tête de notre confrère huit mois de prison sans sursis.

On a parlé d'« erreur judiciaire » à propos de ce jugement scandaleux qui a soulevé l'opinion publique, sans distinction de partis. Il nous paraît impossible de qualifier ainsi l'acte du président Worms ; l'« erreur judiciaire » suppose, en effet, la bonne foi du juge, et, dans le cas actuel, cette bonne foi ne saurait exister : tous ceux qui ont suivi les débats s'accordent à proclamer que l'innocence de Charles Maurras ressortait, sans contestation possible, de la comparaison des témoignages. En le frappant d'une peine mani-

festement imméritée, et qui, même en cas de culpabilité établie, aurait été scandaleusement exagérée, le juif Worms a commis, dans l'exercice de ses fonctions, une véritable forfaiture. En lui, l'Hébreu a remplacé le magistrat et il a exercé sur le goy déferé à son tribunal la vengeance séculaire de sa race.

L'intérêt d'un scandale judiciaire aussi éclatant est de poser devant l'opinion la question de l'incapacité des Juifs à remplir les fonctions de juge, et, d'une manière générale, toutes les fonctions leur donnant autorité sur les Chrétiens. Très habilement, dès le début de l'audience, Charles Maurras avait refusé de reconnaître pour juge le Juif Worms et avait réclamé un juge français. Depuis, il a expliqué à ses amis les raisons de son attitude dans un article que nous sommes heureux de reproduire ci-après :

#### DEVANT LE JUGE JUIF.

Le cas de conscience française qui s'est posé en moi, samedi, à l'audience du tribunal de Versailles, reparaitra sans doute de plus en plus au fur et à mesure que nos tribunaux et nos cours se peupleront d'un grand nombre de Juifs, inhabiles, par définition, à juger des Français.

Ayant eu à examiner le fort et le faible de chacune des solutions proposées, la solution que j'ai adoptée ayant produit, d'autre part, la vérification expérimentale que je souhaitais, — *la preuve de l'inaptitude d'un Juif à faire partie de notre cité*, — je ne crois pas inutile de mettre le lecteur au courant des réflexions par lesquelles j'ai dû passer avant de choisir un parti.

Mon premier dessein était de refuser de donner mon état civil, en alléguant la qualité du juge juif. Mais, d'après les jurisconsultes, c'était laisser au président Worms le droit de déclarer que je faisais défaut. Je pouvais être jugé par défaut, moi présent. C'est une chinoiserie de la loi. On n'eût entendu ni mes avocats ni mes témoins. L'accusateur seul aurait eu la parole : il n'eût pas manqué d'ajouter que j'avais fui le débat. Or je tenais à faire établir la vérité, comme je l'ai établie, par des témoignages vivants et par des raisons bien liées, non pour Worms, mais pour l'opinion de ce Peuple français au nom duquel un Worms est censé rendre la justice.

Il fallait donc que les débats eussent lieu. Pour qu'ils eussent lieu, il fallait que le « défaut » ne fût pas prononcé. Pour qu'il ne le fût pas, pour « lier l'affaire », il fallait répondre à l'appel de mon nom et donner mon état civil. Ce que j'ai fait.

Mais, auparavant, j'aurais pu — comme Worms me l'a dit — user d'une autre voie juridique : le récuser.

Tout d'abord, je n'ai aucun goût pour les « moyens » qui jouent et rusent avec la loi. L'inimitié capitale qui existe entre le magistrat juif et les justiciables antisémites est un fait d'ordre ethnique, non un fait d'ordre personnel, et c'est à l'ordre des personnes, à la catégorie des inimitiés individuelles que se rapporte, en gros, l'esprit de la loi. Sans doute, l'extension demeure possible, elle n'est pas évidente.

Elle est même un peu sophistique, et c'est ma seconde raison. Nous voulons obtenir une législation antisémitique et qui rende aux Juifs leur nationalité, en leur ôtant le nom fictif de Français, auquel ils n'ont pas droit. Nous ne devons donc pas procéder comme si cette loi était d'ores et déjà rédigée. Ce n'est donc pas la loi écrite, mais un droit antérieur et supérieur qu'il faut invoquer. On peut bien dériver de ce droit le principe de la récusation ; mais à quoi bon ce principe intermédiaire ? L'énoncé de ce droit suffit à l'antisémite sans illusion.

L'antisémite illusionné, l'antisémite capable de croire qu'un tribunal souillé de la présence d'un Juif pourra accueillir sa récusation, n'existe probablement pas. La récusation est donc un procédé juridique inutile. Il est nuisible par-dessus le marché.

En effet, il conduit à accepter en fait ce qu'on dénie en droit. Dire à M. le président Worms : *je vous récusé*, alors que le cas de sa récusation sera précisément jugé et tranché par lui, c'est, en dernière analyse, s'en remettre à sa conscience, c'est se fier à lui pour juger s'il est partial ou s'il ne l'est pas ! C'est lui dire, en définitive : *Je ne veux pas que vous me jugiez ; voici mes raisons, jugez-en...* Il est trop évident, en effet, que les assesseurs compteront pour rien dans ce jugement. Un Worms dictera ou suggérera tout ce qu'il voudra : des gens qui souffrent de siéger dans un tribunal aux côtés d'un Juif sont associés à lui dans son infamie, et ils se défendent eux-mêmes en s'efforçant de le couvrir.

Il n'y a donc qu'à fermer les livres de Droit pour s'en tenir à ce bon sens qui pose toutes les règles essentielles de la philosophie nationaliste. Nous voulons une révolution juridique. En partisans d'une révolution juridique conduisons-nous. Laissons là les chicanes, les chinoiseries, les broutilles. Disons aux Juifs de tribunaux la vérité toute crue, à savoir qu'il nous est impossible de les tenir pour nos juges, et pourquoi.

Le refus motivé de répondre, tel que je l'exerçai samedi dernier à Versailles, a l'avantage de ne comporter que deux issues, satisfaisantes toutes les deux :

Ou bien le Juif, nominativement désigné et qualifié, eût *ouvertement* abusé de la situation, crié qu'on l'injurait, qu'on l'offensait et demandé au substitut de requérir contre moi, et c'était le délit d'audience, avec pénalités à discrétion et arrestation immédiate... Ma valise était faite pour aller en prison, elle m'eût été apportée sur une dépêche de Versailles ; mais toute la France aurait su, le lendemain.



qu'un Français est emprisonné quand il réclame un juge français.

Ou bien, comme il est arrivé et comme je m'y attendais aussi, puisque j'avais pris mon billet de retour à la gare des Invalides, ou bien, dis-je, le juge juif encaissait, en se réservant d'introduire *subrepticement* les fruits confits de sa fureur dans le dispositif de son jugement. Mais alors, il courbait la tête. Il tolérait la négation publique de son autorité et de sa dignité, et cela décidait du puissant et fécond frémissement de joie qui agite, d'un bout à l'autre de la France, le corps de la vieille patrie et qui me répète, avec ses milliers de voix, sur tous les tons, que *c'est cela !* et que *j'ai raison !* et que *on ne se laissera plus faire !* et que, cet exemple donné, *tous les Français traduits devant un juge juif se souviendront qu'ils sont Français, qu'il ne l'est pas et qu'on ne doit plus se laisser traiter comme un peuple conquis !*

Les Juifs sont des sujets français ; ils ne sont pas citoyens français. Avant de graver cette vérité dans la loi, faisons-la passer dans les mœurs. Vivons-là, à nos risques. C'est l'éternelle condition de tous les changements sérieux de l'histoire.

CHARLES MAURRAS.

La thèse de Charles Maurras coïncidait sur trop de points avec celle de la *Ligue Française Antimaçonnique* pour que cette dernière se bornât à manifester sa sympathie à l'éminent écrivain à l'occasion de la condamnation inique qui le frappait. Notre président le commandant de Fraville a donc adressé à Charles Maurras la lettre suivante, qui précise l'enseignement à tirer du procès :

LIGUE FRANÇAISE ANTIMAÇONNIQUE

66, rue Bonaparte, Paris, VI<sup>e</sup>,

Paris, 27 janvier.

MONSIEUR,

Le scandaleux jugement qui vous a frappé à Versailles le 25 janvier a trouvé dans la « *Ligue Française Antimaçonnique* » plus d'écho certainement que partout ailleurs. Notre thèse — que le Juif n'est pas et ne doit pas être citoyen français — a trouvé en vous l'interprète le plus courageux, en attendant qu'il soit le plus écouté. Votre article d'aujourd'hui, « *Devant le juge juif* », sera donc reproduit *in extenso* dans la *Revue Antimaçonnique*. Nous espérons que ce scandale judiciaire donnera le signal d'une campagne de presse, à laquelle vous pouvez être sûr que nous apporterons tout notre concours !

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le président de la L. F. A.,

G. DE FRAVILLE.

Tout en approuvant comme il convient le lumineux exposé de Charles Maurras que nous reproduisons plus haut, il va sans dire que nous nous réservons d'envisager sous un angle un peu différent du sien les raisons pour lesquelles il faut interdire aux Juifs de remplir certaines fonctions, et notamment les fonctions judiciaires.

Nous envisageons, en effet, cette incapacité des Juifs à un point de vue qui n'est pas seulement national, mais chrétien. Il y a haine héréditaire, à la fois religieuse et ethnique, entre le Juif et le Chrétien, quelle que soit la nationalité de ce dernier. Si le Juif est, pour un justiciable français, un juge naturellement inique, ce n'est pas parce que le Juif est un étranger en France, c'est parce qu'il est le Juif, c'est-à-dire le produit de dix-sept siècles d'enseignements talmudiques qui ont fait de lui l'ennemi naturel du Chrétien. C'est pourquoi le droit ecclésiastique est la sagesse même lorsqu'il dénie aux Juifs, dans un pays chrétien quel qu'il soit, le droit de remplir une fonction quelconque donnant part à l'autorité, « car il serait trop absurde qu'un « blasphémateur du Christ eût pouvoir sur un chrétien ».

Cette façon de poser la question apparaît de plus en plus comme la seule juste si l'on examine le cas des Francs-Maçons et des Huguenots, qui sont, comme le Juif, les ennemis naturels du Catholique, capables de toutes les forfaitures envers lui. On ne saurait pourtant leur refuser la qualité de Français authentiques; ils ne l'ont point usurpée, comme l'a fait le Juif; et, si cette qualité suffisait pour leur donner le droit de juger leurs concitoyens catholiques, ce serait à désespérer de la restauration future de la justice dans notre malheureux pays.

La vérité est qu'il y a inimitié capitale de la part du juge franc-maçon ou huguenot, aussi bien que du juge juif, contre le justiciable catholique. Le fond du débat se révèle religieux, bien plus que national. Et ce n'est pas l'attitude du substitut protestant Dumas, qui a requis avec férocité contre Charles Maurras, qui viendra infirmer notre thèse.

La récusation, par le justiciable catholique, du juge juif, franc-maçon ou huguenot, est donc un droit; un droit qu'il est sans doute difficile d'exercer présentement, mais qu'il sera indispensable de conquérir dans l'avenir.

FLAVIEN BRENIER.



## La Franc-Maçonnerie en Espagne

---

**A**INSI que toutes les Maçonneries du monde, la Franc-Maçonnerie espagnole tire son origine de la Maçonnerie anglaise. C'est en 1726, d'après l'historien maçonnique Clavel, que des francs-maçons anglais en résidence à Gibraltar y constituèrent une Loge, soumise au magistère de la Grande Loge de Londres, mais dans laquelle ils accueillirent promptement des Espagnols. Au commencement de 1728, une seconde assemblée du même genre fut créée à Madrid : en effet, si l'on s'en rapporte aux procès-verbaux de la Grande Loge d'Angleterre, le mercredi 17 avril 1728, dans une réunion de cette Grande Loge tenue à Crown Tavern, près de la Bourse de Londres, lecture fut donnée d'une lettre de Madrid : ses signataires annonçaient que les FF.·. habitant cette ville avaient profité du passage du duc de Wharton, membre de la Grande Loge d'Angleterre, pour fonder un atelier maçonnique ; la liste des membres comprenait des sujets britanniques, tels que Thomas Haddon, Eldnage et Dinsdale, et quelques Espagnols ; le Vénérable était un Français, Charles de Labelye. Les années suivantes, le mouvement gagna Cadix, Barcelone, Valladolid, d'autres villes encore ; et, peu à peu, les Espagnols finirent par former la presque totalité de l'effectif maçonnique dans le royaume.

Une circonstance assez curieuse est que la Franc-Maçonnerie espagnole, au lieu de se montrer quelque temps tiraillée entre la tendance antireligieuse et la tendance théiste,

comme en France, fut dès le début nettement hostile à l'idée chrétienne. Les noms des personnages qu'on remarque à sa tête, dès 1735 et 1740, sont ceux d'incroyants notoires, en correspondance avec les plus avancés des philosophes athées de cette époque ; et le caractère très fermé des Loges espagnoles, le petit nombre des membres qu'on y admettait, laissent supposer que l'esprit qui y soufflait devait trancher vivement avec la religiosité régnante dans la Péninsule. Aussi n'y a-t-il pas lieu de s'étonner que Ferdinand VI, par un édit en date du 2 juillet 1756, ait prononcé la fermeture des Loges existant en Espagne et l'interdiction d'en fonder aucune autre à l'avenir. Edit bien tardif, puisque la première condamnation de la Franc-Maçonnerie par le Saint-Siège remontait déjà à dix-huit années ; et édit, en outre, bien difficile à faire appliquer, tant les sociétés secrètes échappent aisément au contrôle des gouvernements. La seule conséquence de cette prohibition fut que les Loges espagnoles s'enveloppèrent d'un peu plus de mystère et attendirent l'occasion favorable pour reparaître au jour.

Cette occasion fut l'avènement au trône de Charles III, qui, de roi de Naples, devint roi d'Espagne en 1759. La Franc-Maçonnerie comptait beaucoup d'adeptes dans la haute noblesse napolitaine, dont certains membres accompagnèrent le souverain dans ses nouveaux Etats ; c'est ainsi que le marquis de Squillace, favori de Charles III à Naples, qui suivit ce dernier à Madrid, était franc-maçon. Bientôt, Squillace forma avec le général Wall, premier ministre, et l'ambassadeur d'Angleterre, lord Keene, un triumvirat maçonnique qui, d'une part, galvanisa les Loges espagnoles et, d'autre part, leur acquit la sympathie du roi. L'initiation aux mystères maçonniques devint, pour les officiers et les fonctionnaires castillans, le seul moyen d'accéder aux grandes charges.

Cette situation alla encore s'aggravant sous Charles IV. On vit alors les sphères les plus hautes du clergé espagnol adhérer en bloc aux Loges maçonniques. Les conséquences ne se firent pas attendre : au séminaire de Salamanque, le recteur Estella, franc-maçon ardent, bouleversa les programmes et enseigna à ses auditeurs la religion naturelle avec toutes ses conséquences athées ; même orientation doctrinale dans les séminaires d'Ossuna, de Cordoue et de Murcie. Dans les autres séminaires, un peu plus de prudence

s'alliait aux mêmes enseignements « philosophiques ».

Nul recours contre cette démoralisation qui attaquait par en haut la foi des populations : le ministère, le Grand Conseil de Castille, toute la haute administration civile, étaient peuplés de FF. . . ; quant au tribunal de l'Inquisition qui, semble-t-il, aurait dû pulvériser les novateurs maçonniques, il était leur meilleur appui. Ce n'est pas sans étonnement qu'on apprendra, en effet, que le Grand Inquisiteur (Raymond Joseph de Arco, archevêque de Burgos), le Secrétaire du Saint-Office (Llorente) et le Consulteur (Villanueva) appartenaient à la secte. C'est ce même Llorente qui, plus tard, jeta le froc aux orties, vint se mêler à la vie révolutionnaire de Paris, où il vécut des subsides de la Franc-Maçonnerie, et y écrivit une *Histoire de l'Inquisition* bourrée de légendes folles. Pour plus de sûreté, avant de la publier, cet étrange historien avait, selon son propre aveu, complètement détruit les archives confiées à ses soins et dont il prétend avoir tiré son récit. Cette précaution, à elle seule, suffit à indiquer la portée morale de l'ouvrage.

Après un pareil envahissement maçonnique, il ne faut pas être surpris de voir la catholique Espagne, à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, en pleine fièvre antireligieuse. Toute une série de décrets, signés par Charles III sous la pression des FF. . . marquis de Squillace, du duc d'Albe et du général Wall, avaient déjà réduit les libertés accordées aux ordres religieux, quand le F. . . comte d'Aranda, premier ministre, porta le grand coup médité par la secte en ordonnant, en 1766, l'expulsion des Jésuites. Pour obtenir l'assentiment du roi, d'Aranda avait fabriqué de toutes pièces, avec la collaboration du marquis de Pombal, premier ministre du Portugal, un complot imaginaire : les Jésuites auraient conspiré contre les deux couronnes pour les dépouiller de leurs colonies américaines et constituer celles-ci en empire au profit d'un P. de la Compagnie, qu'on disait avoir été couronné sous le nom de Nicolas I<sup>er</sup>... Créteineau-Joly, dans son remarquable ouvrage sur *Clément XIV et les Jésuites*, a fait justice, depuis lors, de cette accusation, dont il a démontré par des documents irréfutables l'audacieuse imposture. Elle porta cependant ses fruits et on ne saurait rien rêver de plus brutal que la manière dont les Jésuites furent chassés, par le F. . . d'Aranda, des Etats du Roi Catholique. Les ministères successifs des FF. . . Campomanès, Jovellanos et Urquijo, complé-

tèrent l'œuvre de d'Aranda en paralysant entièrement l'enseignement religieux et en lui substituant, partout où cela fut possible, l'athéisme d'Etat.

C'est vers cette époque, en 1779, que la Maçonnerie espagnole cessa de reconnaître l'autorité de la Grande Loge d'Angleterre. Cet événement, qui passa inaperçu du public, avait cependant une très grosse importance : il signifiait, en effet, que les Loges de la Péninsule allaient faire un nouveau pas en avant dans la voie révolutionnaire. Jusque-là, elles avaient dirigé tous leurs coups contre l'idéal religieux, en affectant, d'ailleurs, de s'en prendre seulement à ses exagérations. Désormais, elles allaient s'attaquer aussi à l'idée monarchique et préparer la Révolution en Espagne aussi activement que la Franc-Maçonnerie française la préparait au delà des Pyrénées. Dans les deux pays, cette orientation était le résultat de la généralisation des hauts grades, lesquels mettaient pratiquement les Loges sous l'autorité d'une poignée d'adeptes supérieurs, inconnus de la masse des francs-maçons, et nourris des théories anarchistes de Weishaupt et de Claude de Saint-Martin.

On put mesurer l'étendue du mal fait quand la Révolution française, déclarant la guerre à l'Espagne en même temps qu'au reste de l'Europe, fit franchir les Pyrénées à une de ses armées. Les citadelles espagnoles, à l'approche des Français, se rendirent avec une incroyable facilité, en même temps que les actes de trahison se multipliaient de la part des généraux et des officiers francs-maçons. Le type de ces chefs acquis d'avance à l'envahisseur (parce que ce dernier apportait dans ses bagages la République et l'anéantissement du Christianisme) est le général Reddeléon, gouverneur de Figuera, qui livra aux Français cette ville, alors presque imprenable. Il est vrai que la conscience maçonnique du F. . Reddeléon avait eu besoin, pour se décider à cette trahison, de la promesse d'un million de francs... La Convention la lui fit payer en assignats, qui se trouvèrent valoir, au cours du jour, environ 48.000 francs. Reddeléon se fâcha, fit du tapage à Paris, et y gagna d'être arrêté et guillotiné.

Le brave général Ricardo fit au contraire tout son devoir et parvint à rallier les courages ébranlés et à tenir tête à l'armée française ; il demandait qu'on rendît les prisonniers jacobins responsables des traitements infligés par la Révolution aux Vendéens ; la secte ne lui pardonna pas cette énergie



et Ricardo mourut empoisonné par un de ses aides de camp francs-maçons. La monarchie espagnole ne trouva bientôt plus d'autre moyen de salut que de traiter avec la Convention et de lui acheter une paix qui eût pu être glorieusement conquise.

La conquête de l'Espagne par la Révolution n'était d'ailleurs qu'ajournée par la nécessité où se trouvait la France de faire face à toute l'Europe. Cette conquête recommença quelques années plus tard, quand Napoléon eut essayé, par le guet-apens de Bayonne, de faire passer la couronne des Rois Catholiques sur la tête de son frère Joseph ; et, cette fois encore, les francs-maçons espagnols furent les meilleurs alliés des envahisseurs. Les officiers et fonctionnaires français se voyaient ouvrir, dans chaque ville, les portes des Loges locales, et y rencontraient les seuls Espagnols qui leur fussent sympathiques dans le pays : les *Afrancesados*, comme on les appelait. La Grande Loge de Madrid fut reconnue officiellement par le gouvernement de Joseph Bonaparte, sous le nom de « Santa Julia ». Sur sa proposition, le roi Joseph porta contre l'Eglise espagnole les décrets les plus oppressifs : ses biens furent confisqués, nombre d'évêques furent emprisonnés et la plupart des congrégations dissoutes.

Cependant, ce clergé et ces moines, si durement attaqués depuis un demi-siècle par la Franc-Maçonnerie, étaient en train de sauver l'Espagne. A leur voix, les populations, restées catholiques, s'étaient soulevées et faisaient aux soldats de Napoléon la guerre la plus cruelle et la plus sanglante qu'ils eussent encore subie. Pour la première fois, il devint visible que la fortune allait changer de camp. La Franc-Maçonnerie espagnole comprit que si elle se solidarisait plus longtemps avec le conquérant, elle était exposée à subir, de la part des Espagnols patriotes, d'épouvantables représailles. Elle songea donc à revenir en arrière. Mais les chefs de la résistance aux Français avaient été jusque-là, par la force même des choses, des catholiques et des prêtres ; comment, après avoir tout fait pour livrer l'Espagne à l'étranger, était-il possible aux francs-maçons d'enlever à ces catholiques la tête du mouvement national ? Les FF. . espagnols y parvinrent grâce au tour de passe que fut la réunion des Cortès de Cadix.

Cadix était la ville d'Espagne où la Franc-Maçonnerie

florissait le plus ; dès 1763, la loge locale comptait plus de 500 membres, et ce nombre était plus que doublé en 1808 ; il était donc facile d'y trouver, en quantité suffisante, des F. : capables de remplir des fonctions délibérantes. C'est ce qui déterminâ le F. : comte de Tilly, Grand-Maître de la Grande Loge de Séville, à convoquer à Cadix, de son autorité privée, des Cortès qui n'eurent que le nom de commun avec la traditionnelle assemblée des trois ordres de la nation. La captivité du roi, la nécessité de donner une tête à l'insurrection espagnole, justifiaient cette convocation aux yeux de l'Espagne catholique. Le comte de Tilly s'arrangea pour qu'en fait la réunion des Cortès servît surtout aux intérêts de la Franc-Maçonnerie.

Tout d'abord, au mépris de l'antique Constitution du royaume, le F. : comte de Tilly, qui s'improvisait chef du mouvement, s'abstint de convoquer les députés de la noblesse et du clergé. Occupés à faire leur devoir en combattant pour leur patrie, ces deux ordres ne protestèrent que faiblement contre l'éviction dont ils étaient victimes ; les organisateurs passèrent naturellement outre, et le tour fut joué.

Cependant, même réduites aux députés de la bourgeoisie, les Cortès auraient encore été trop monarchistes et trop catholiques pour que la Franc-Maçonnerie pût y dominer. Fort heureusement pour cette dernière, l'Espagne était alors presque complètement envahie par les Français, et il ne pouvait être question de procéder aux élections sous les baïonnettes des soldats de Napoléon. Le vote ne put donc avoir lieu que dans les quelques provinces encore libres ; il donna des résultats nettement monarchistes, mais le F. : de Tilly avait pris ses précautions : sous le nom de *suppléants*, le Comité d'organisation nomma « députés des provinces occupées par l'envahisseur » certains Espagnols originaires de ces provinces et réfugiés dans le Sud. Par un hasard facile à prévoir, ces *suppléants* (dont les droits étaient exactement les mêmes que ceux des députés véritables) furent tous des francs-maçons...

Comme ils se trouvaient être en majorité dans les Cortès, les *suppléants*, qui ne tenaient leur mandat que du F. : comte de Tilly, réduisirent aisément au silence les députés véritables, qui tenaient leur mandat des électeurs. En quelques semaines, cette audacieuse mystification fut accomplie, et l'Espagne catholique et monarchiste, en train de verser son sang pour sa Foi et son Roi, se trouva avoir à sa tête une

Junte gouvernementale et des Cortès ouvertement antireligieuses et secrètement républicaines.

Après avoir réussi ce coup d'Etat sournois (dont la forme est traditionnelle dans l'histoire intérieure comme dans l'histoire extérieure de la Franc-Maçonnerie), la secte se préoccupa de poursuivre, en pleine invasion, l'œuvre maçonnique de déchristianisation. Le F. : comte de Tilly était allé, comme commissaire aux armées, prendre le commandement des vétérans de Reding et de Castanos, et des 40.000 paysans conduits par leurs curés, qui venaient de cerner, et allaient faire capituler à Baylen la division du général Dupont. Pendant ce temps, le F. : Saavedra, chef de la Junte gouvernementale, copiait, à Cadix, les décrets rendus à Madrid par Joseph Bonaparte, interdisait le recrutement du clergé régulier, supprimait les couvents existants, et chargeait d'entraves et d'incapacités légales ce clergé espagnol qui était en train de sauver la nation. Pour donner une apparence de satisfaction au sentiment catholique, ainsi heurté de front, les Cortès, il est vrai, proclamaient sainte Thérèse patronne de l'Espagne. Mais, en même temps, une presse antireligieuse était créée et soutenue par des subsides gouvernementaux ; les évêques et les ecclésiastiques manquant de souplesse envers le gouvernement maçonnique étaient condamnés et emprisonnés ; le nonce du Pape, Gravina, était expulsé d'Espagne.

Ce furent ces Cortès de Cadix qui implantèrent profondément en Espagne les principes révolutionnaires qui, jusque-là, n'avaient été admis que par un petit nombre de membres des classes aisées. La Constitution qu'elles promulguèrent, le 19 mars 1812, a été la source de toutes les agitations qui, depuis lors, ont troublé la Péninsule. Profondément antichrétienne dans son esprit, cette Constitution était, en outre, presque républicaine. La souveraineté était placée par elle dans le peuple, dont le roi n'était plus que le représentant héréditaire, représentant dépourvu de toute espèce de pouvoir matériel. L'enseignement était déchristianisé et le catéchisme lui-même devait obligatoirement comprendre l'enseignement d'une version des « Droits de l'Homme ». C'était le carcan maçonnique rivé de nouveau au cou de l'Espagne, de l'Espagne que le courage des catholiques venait d'affranchir une première fois de ce même joug apporté par Napoléon. Aussi la colère des Espagnols fut-elle grande quand ils cons-

tatèrent qu'ils n'avaient fait que changer de chaînes et que la politique du gouvernement bénéficiaire de leur résistance continuait exactement celle de Joseph Bonaparte.

Un an passa ; tous les yeux des dupés se tournèrent vers Ferdinand VII, à qui Napoléon, dont la puissance était définitivement ébranlée, venait de rendre la liberté (11 décembre 1813). Rentré immédiatement en Espagne, le Roi fut averti par les Cortès qu'il ne serait reconnu que s'il commençait par jurer fidélité à la Constitution promulguée pendant sa captivité. Assuré du loyalisme de l'armée, accueilli avec enthousiasme par les populations, Ferdinand VII ne se rendit pas à Madrid, mais à Valence, d'où, par un manifeste, il abrogea la Constitution maçonnique et les décrets anti-religieux portés par les Cortès, prononça la dissolution de ces dernières, et garantit aux Espagnols la sûreté individuelle et la liberté de la presse. Les Cortès essayèrent de résister. Une insurrection populaire, secondée par l'action énergique de la garnison de Madrid, les en empêcha. Les plus connus des escamoteurs francs-maçons qui venaient de régner six ans sur l'Espagne furent jetés en prison, moins pour les mettre hors d'état de nuire que pour les empêcher d'être massacrés par le peuple soulevé. D'ailleurs, la réaction opérée par Ferdinand VII n'eut rien de sanguinaire ; aucune condamnation à mort ne fut prononcée, même à l'égard de ceux qui avaient porté les armes contre l'Espagne : on se contenta d'exiler les anciens hauts fonctionnaires et les anciens officiers de Joseph Bonaparte. Les sous-officiers et soldats furent amnistiés. Quant aux biens d'Eglise confisqués par les Cortès, on les rendit à leurs légitimes possesseurs.

C'est pourtant contre un gouvernement aussi exempt de rigueur que la Franc-Maçonnerie, furieuse d'être dépossédée du pouvoir, commença, dès l'année suivante, à multiplier les conjurations. Elle prit pour base d'agitation, non la question religieuse, qui eût groupé contre elle la presque totalité des Espagnols, mais la mauvaise administration du royaume. La guerre de l'Indépendance avait dévasté l'Espagne et ruiné ses finances ; la rente d'Etat perdait 80 % et il n'y avait pas de quoi payer l'armée et reconnaître les services des chefs de guérillas. Les Loges rendirent Ferdinand VII, qui rentrait d'exil, responsable de cet état de choses ; elles exploitèrent les mécontentements engendrés par la misère générale et fomentèrent des complots en Europe, en même temps

qu'elles insurgeaient contre l'Espagne ses colonies d'Amérique. Le 5 janvier 1820, un groupe d'officiers francs-maçons soulève, à Cadix, l'armée qui allait s'embarquer pour reconquérir l'Amérique espagnole. Une trahison du général O'Donnel compromet la cause du Roi ; et Ferdinand VII, perdant un peu vite courage, capitule le 10 mai et accepte le rétablissement de la Constitution de 1812. Le grand homme de cette conjuration fut le F. . capitaine Riégo, qui y gagna en quelques mois le grade de général ; il comptait parmi les hauts gradés de la secte et devait en devenir le Grand Maître en 1821.

Notre intention n'est pas de retracer en détail les événements qui se déroulèrent de 1820 à 1823 : les monarchistes proscrits et les prêtres massacrés par les bandes maçonniques, composées surtout d'anciens soldats de Joseph Bonaparte ; le roi gardé à vue dans son palais et menacé du sort de Louis XVI ; la garde royale espagnole livrée, le 7 juillet 1822, au même massacre que les Suisses au 10 août ; les ambassadeurs de France, d'Autriche, de Prusse et de Russie, demandant leurs passeports à un gouvernement anarchique ; une régence royaliste espagnole établie à Toulouse et réclamant l'intervention de la France ; les 100.000 hommes du duc d'Angoulême franchissant les Pyrénées et occupant en quelques semaines, avec l'appui des populations, presque unanimement monarchistes, ces régions où Napoléon, dix ans plus tôt, avait usé en pure perte 300.000 vieux soldats.

Délivré par nos troupes à Cadix, où les rebelles l'avaient entraîné avec eux, Ferdinand VII, éclairé par le danger couru, déploya cette fois une juste sévérité contre les Loges maçonniques. En vertu du décret royal du 9 octobre 1824, l'affiliation à la secte fut punie de la potence ; c'est ainsi qu'à Grenade, en 1825, sept officiers, surpris en séance d'une Loge, furent jugés et exécutés dans les quarante-huit heures. Cette époque est restée dans la mémoire des francs-maçons espagnols comme un temps d'épouvante. Et cependant la répression qui eut lieu alors était bien peu de chose en comparaison des massacres de monarchistes accomplis, quelques mois auparavant, sur l'ordre des Loges.

Cependant la Franc-Maçonnerie espagnole ne disparut pas dans l'orage. Le *Souverain Chapitre* de Madrid continua à se réunir secrètement, tandis que le F. . duc de San Lo-

renzo allait, de ville en ville, visiter les FF. . isolés, porter des instructions et ranimer les courages. Il rencontra, au témoignage même des historiens maçonniques (voir le *Monde Maçonnique* de Paris, numéro de juin 1875), le concours discret de « hauts fonctionnaires de Ferdinand VII qui avaient appartenu à la Franc-Maçonnerie ».

En réalité, le roi d'Espagne demeurait entouré de traîtres qui n'attendaient qu'une occasion favorable pour recommencer leurs conjurations ; tandis que quelques complices subalternes étaient publiquement châtiés, les FF. . de la haute noblesse restaient indemnes, affectaient le dévouement au Roi et s'efforçaient de l'isoler de ses meilleurs amis. On se rendit compte de cette situation quand on vit Ferdinand VII révoquer successivement plusieurs ministres loyalistes et les remplacer par certains francs-maçons, amnistiés de la veille, qui avaient porté les armes contre lui. Aussi, au mécontentement général de la population, les décrets anti-religieux portés par les Cortès, de 1820 à 1823, au lieu d'être entièrement annulés comme ils l'avaient été en 1814, ne le furent-ils que sur certains points. Les officiers qui avaient combattu pour Ferdinand VII virent leur avancement entravé, ou même furent mis à la retraite, tandis que l'on rappelait au service actif ceux qui avaient passé à la Révolution. Quelques Loges commencèrent à se rouvrir timidement.

L'Espagne catholique assistait avec stupéfaction à ce nouvel escamotage de résultats si péniblement obtenus. Les quatre-vingt mille volontaires royalistes qui avaient pris les armes pour appuyer l'armée française commencèrent à protester bruyamment en retrouvant autour du trône les mêmes gens qui avaient tenté de le supprimer. Ferdinand VII, tout au désir de finir tranquillement sa vie, fût-ce au prix de l'abandon de ses principes, fit la sourde oreille. Il comptait désarmer définitivement la Révolution en lui faisant quelques concessions. Quant aux Espagnols loyalistes, il était assuré de leur dévouement et jugeait inutile de les ménager.

Ceux-ci, cependant, étaient bien résolus à ne pas revivre les heures rouges de la tyrannie maçonnique sans avoir tout fait pour en empêcher le retour. Ils s'étaient groupés, pendant la guerre civile, dans la « Société de Saint-Michel », dite aussi « Société de l'Ange exterminateur » : ils continuèrent après la pacification à recruter fortement cette



organisation, pour être prêts à toute éventualité. En même temps, ils sollicitaient le patronage de l'héritier de la Couronne, don Carlos, frère puîné de Ferdinand VII, dont la piété était connue.

En août 1825 avait déjà eu lieu à Brihuega une première prise d'armes contre le ministère, accusé d'être composé de francs-maçons et de tenir le Roi en captivité. Elle fut étouffée dans le sang. Mais dans les premiers mois de 1827, le mouvement prit de l'ampleur : les mécontents, qui prenaient le nom d'*Agraviados* (ulcérés), couvrirent de leurs bandes la Catalogne et l'Aragon. Les FF. . . qui composaient le ministère décidèrent le Roi à se rendre de sa personne dans les provinces insurgées, pour prouver sa liberté. Il le fit, et les populations déposèrent les armes pour ne pas combattre leur souverain. Le ministère n'attendait que cela pour ordonner une effroyable répression : des centaines d'affiliés de la « Société de Saint-Michel », rentrés dans leurs foyers, furent impitoyablement fusillés. Quant aux galères et aux prisons, elles furent remplies. Ainsi se creusa le fossé entre Ferdinand VII et le peuple qui, depuis vingt ans, lui était resté inébranlablement fidèle... De plus en plus, les regards se tournèrent vers son frère don Carlos, l'héritier présomptif de la couronne, car le Roi n'avait pas d'enfants.

Les francs-maçons, par contre, s'appuyaient sur le second frère de Ferdinand VII, l'infant don François de Paule, dont la bienveillance pour la secte était connue. C'était à lui qu'était due, pour une grande part, la nouvelle attitude du Roi. La reine Amélie, troisième femme de Ferdinand VII, étant morte le 18 mai 1829, don François de Paule, marié à Charlotte de Naples, songea à fortifier encore son crédit sur le Roi en lui faisant épouser la sœur de sa propre femme. Le mariage eut lieu à la fin de la même année, et le nouvelle reine, Marie-Christine de Naples, apporta à la cour l'esprit maçonnique dont étaient infectés beaucoup de membres de sa famille. L'ascendant considérable qu'elle prit aussitôt sur l'esprit de Ferdinand VII fut mis tout entier au service des Loges.

Ces dernières ne redoutaient rien tant que de voir régner don Carlos, et la santé précaire du Roi faisait apparaître cette éventualité prochaine. Elles exploitèrent l'égoïsme de la jeune reine et lui firent désirer une régence qui perpétuât son pouvoir après la mort du Roi. Pour cela, il fallait chan-

ger l'ordre de succession au trône et appeler à la couronne l'enfant que Marie-Christine allait donner au Roi, *qu. que pût être son sexe*. Séduit par les arguments dont la reine le berçait, endoctriné par son plus jeune frère, don François de Paule, et par la femme de ce dernier, l'infante Charlotte, Ferdinand VII signa, le 29 mars 1830, un décret qui abolissait l'ordre de succession établi en Espagne et lui substituait l'hérédité par les femmes à défaut de fils. Peu après, la reine donnait naissance à l'infante Isabelle, qui fut proclamée héritière de la couronne. Cette spoliation de l'infant don Carlos fut accueillie par des acclamations solennelles dans toutes les Loges de la Péninsule, enfin délivrées de leur plus grande crainte. La consternation publique soulignait cette joie des conjurés.

Peu s'en fallut, cependant, que tout fût compromis. Deux ans plus tard, Ferdinand VII, qui se mourait au château de la Granja, était assailli par le remords d'avoir dépouillé son frère et légué à son peuple une cause de guerres civiles. Il remit à un de ses ministres, Calomarde, un codicille qui annulait le décret du 29 mars 1830, et fit publier ce document. Alors se passa une scène odieuse. Tandis que la reine Marie-Christine se préparait à partir pour l'exil, sa sœur Charlotte, femme de l'infant François de Paule, accourait à la Granja et demandait à entrer dans la chambre du Roi. Le ministre Calomarde lui en ayant interdit l'accès, l'infante le souffleta, et appelant des laquais qu'elle avait amenés, fit jeter dehors Calomarde et ceux qui entouraient le mourant, avec lequel elle s'enferma. Une heure après, elle sortait avec la signature royale au bas de deux décrets qu'elle avait apportés tout préparés. Le premier rétablissait l'infante Isabelle comme héritière de la couronne ; le second destituait les ministres d'Acudia et Calomarde et les remplaçait par le F. Zéa Bermudez, alors ambassadeur à Londres ; en attendant l'arrivée de ce dernier, la reine Marie-Christine était régente.

Cette révolution de palais ayant excité en Espagne une indignation universelle, les FF. appelés au pouvoir se hâtèrent de prendre toutes les mesures nécessaires pour y rester par la force. Les commandants militaires furent changés, les révolutionnaires de toutes catégories amnistiés, des francs-maçons nommés à tous les postes importants ; on forma une garde nationale composée d'éléments avancés. En

même temps, don Carlos était sommé de reconnaître par avance sa jeune nièce comme héritière du trône, et, sur son refus, on le contraignait à l'exil. Quand Ferdinand VII termina sa longue agonie, le 29 septembre 1833, toutes les forces du gouvernement espagnol étaient concentrées entre les mains de ministres et de fonctionnaires francs-maçons. Un mariage royal avait suffi pour ramener la Franc-Maçonnerie espagnole de l'abîme au pinacle...

Notre intention n'est pas de retracer ici les incessantes agitations qui troublèrent la minorité et le règne de doña Isabelle II, encore moins de raconter les guerres carlistes. Qu'il nous suffise de dire que l'histoire de ce règne et l'histoire de la Franc-Maçonnerie espagnole ne font qu'un, tant la secte fut intimement mêlée à toutes les péripéties de la lutte. C'est elle qui, en juillet 1833, répand le bruit que les prêtres et les moines, qui sont en train de se prodiguer pour soulager les victimes du choléra, sont en réalité les auteurs de ce fléau : la populace, affolée, massacre ceux qui la secouraient. C'est la Maçonnerie qui fait incendier, en juillet et août 1837, les couvents de Saragosse, de Reus, de Barcelone, de Cadix, de Salamanque, de Malaga, de Grenade, de Cordoue, etc., — et qui fait fermer ceux des autres villes. C'est elle qui donne pour dictateur à l'Espagne un de ses membres, le juif Mendizabal, et qui fait porter les coups les plus dangereux au catholicisme espagnol par une législation impitoyable. La secte manifeste son action jusque dans le camp de don Carlos, qu'elle amène à sacrifier indignement son meilleur général, Gomez, pour lui substituer le F. : Maroto, membre de la société secrète maçonnique des *Ayacuchos*, qui trahira le prétendant, d'accord avec le généralissime gouvernemental Espartero, membre de la même société.

La Franc-Maçonnerie triompha du carlisme. Mais quand la nécessité de sauver l'Espagne de l'anarchie eut imposé la formation, autour de la reine Isabelle, d'un parti conservateur dont le général Narvaëz fut le chef, la Franc-Maçonnerie se montra acharnée à ruiner le pouvoir qu'elle avait substitué à celui de don Carlos. La haine redoubla quand on vit Isabelle, cédant à l'élan religieux de son peuple, mettre des obstacles à la ruine du pouvoir temporel du pape, que poursuivait la maison de Savoie. Dès lors, la société secrète

des *Communeros*, adaptation espagnole de la *Charbonnerie* internationale, multiplia les prises d'armes et les tentatives d'assassinat ; c'est ainsi qu'un franc-maçon, le défroqué Merino, tenta d'assassiner la reine. Celle-ci répondit à ce déchaînement en revenant à la politique qu'avait observée Ferdinand VII avant son funeste mariage : elle fit fermer les Loges maçonniques et punit de prison la reprise de leurs travaux.

Tant que vécut Narvaëz, dont l'énergie était connue, la secte rongea son frein et se borna à créer deux comités révolutionnaires, l'un à Paris, l'autre à Lisbonne, en vue de préparer la future révolution. Dès qu'il fut mort, l'agitation fut activement poussée dans l'armée et la marine, et, quand vint l'été de 1868, les FF. : Prim, Zorilla, Sagasta, Cantero, Figueras, Bercera, Olazaga et Castelar, membres du comité de Paris, donnèrent le signal de la prise d'armes : le 29 septembre, après une rapide insurrection militaire, la reine Isabelle était réduite à se réfugier en France. Peu après le journal maçonnique *El Universal* « signait » en quelque sorte la Révolution en publiant la note suivante : « La loge « maçonnique *Fraternidad Iberia* a été installée à Séville. « Les nombreuses personnes qui en font partie travaillaient « depuis longtemps, avec toute la réserve possible, à détruire « les gouvernements oppresseurs qui nous ont tyrannisés. « Dans Cadix fonctionne publiquement la loge maçonnique « à laquelle appartiennent, en majeure partie, nos nobles et « vaillants marins qui ont donné le signal de l'insurrection, « et qui, joints à leurs frères de l'armée, aux baïonnettes « rendues depuis longtemps intelligentes par les loges « installées dans les régiments, ont accompli la glorieuse « Révolution. »

La Maçonnerie était, une fois de plus, maîtresse de l'Espagne. Dans quel sens allait-elle orienter ses destinées ? La grande majorité des FF. : tenait pour la proclamation de la République. Mais beaucoup de francs-maçons appartenant aux grades élevés de l'armée craignaient de voir une démocratie faire peu de cas de l'élément militaire. De ce nombre était le F. : maréchal Prim, l'homme le plus en vue du gouvernement provisoire, qui imagina de concilier sa passion antireligieuse de franc-maçon et le souci de ses intérêts militaires en posant la candidature à la couronne du prince Amédée de Savoie, fils de Victor Emmanuel, dont l'esprit

athée était bien connu. L'ascendant de Prim sur l'armée était tel que son candidat ne put être sérieusement combattu. Mais la secte se vengea cruellement de cet acte d'indépendance de l'homme qu'elle avait hissé au pouvoir : le jour même où le roi Amédée arrivait en Espagne, le maréchal Prim était fusillé au passage, dans son carrosse, par une douzaine de francs-maçons, qui se retirèrent tranquillement et qu'on ne chercha jamais à retrouver.

Les trois années du règne du roi Amédée firent éclater à tous les yeux le dictature de la Franc-Maçonnerie, dont les désirs étaient des ordres pour le roi. Quand il fut las d'être l'exécuteur docile de volontés occultes, le fils de Victor Emmanuel abdiqua la couronne et quitta un royaume où la disparition du souverain passa inaperçue. La République fut proclamée sans que rien parût changé dans l'administration de la nation. Hormis les affaires privées des francs-maçons, tout allait, d'ailleurs, aussi mal que possible : l'insurrection carliste avait recommencé et gagnait chaque jour du terrain dans les provinces du nord ; une révolte, soutenue discrètement par les Etats-Unis, dévastait Cuba ; l'argent manquait dans les caisses publiques ; l'armée, révoltée du favoritisme régnant, commençait à murmurer contre ses chefs francs-maçons. Bientôt le peuple fut las d'une crise qui paraissait sans issue, et une opposition monarchique formidable commença à se manifester. Cette opposition n'avait d'ailleurs de préférence bien marquée ni pour le prétendant Alphonse XII, fils de la reine Isabelle, ni pour le duc de Madrid, petit-fils de don Carlos ; elle exigeait seulement la fin de la République, mais cela si impérieusement, que les FF.°. les plus exaltés furent contraints d'envisager un changement de régime prochain.

Deux alternatives se présentaient à eux : ou bien laisser les événements suivre leur cours, et alors, la République succombant en somme sous les coups des catholiques, il y avait de grandes chances pour que ceux-ci fissent appel au prétendant qui incarnait la cause de la religion, c'est-à-dire à don Carlos ; ou bien précipiter eux-mêmes les événements et mettre volontairement fin à l'ère républicaine — et alors, il était possible de donner la couronne à Alphonse XII, en le ligotant dans une constitution étroite, en lui fournissant son personnel gouvernemental, en l'entourant d'institutions



ayant pour but d'assurer toute facilité de propagande aux doctrines maçonniques et antichrétiennes. Les chefs de la secte optèrent pour cette seconde alternative.

C'est ce qui explique comment le général Martinez Campos, emprisonné pour sa fidélité à Isabelle II et à son fils, fut brusquement tiré de sa geôle par le gouvernement maçonnique pour être placé à la tête d'une division, puis d'un corps d'armée, et mis dans la situation nécessaire pour accomplir le *pronunciamiento* du 29 décembre 1874, qui donna la couronne à Alphonse XII.

La solution carliste était écartée, et c'était un grand point pour la Franc-Maçonnerie espagnole. Il restait à éviter la formation d'un parti conservateur, fermement religieux, qui entraverait la propagation des idées maçonniques et athées ; sur ce point, la secte a été moins heureuse. Sous le règne d'Alphonse XII tout d'abord, sous la minorité d'Alphonse XIII ensuite, M. Canovas del Castillo a joué, avec plus de fermeté encore, le rôle du général Narvaëz pendant les dernières années du règne d'Isabelle II. Sous sa direction, le parti conservateur espagnol, fermement attaché à la dynastie alphonsiste, a cependant adopté un programme qui ne diffère pas sensiblement, en matière religieuse, de celui du parti carliste. Après l'assassinat de M. Canovas del Castillo, en 1898, par un membre d'une société secrète révolutionnaire, son successeur, M. Maura, a encore augmenté l'analogie des deux programmes par son projet de retour à la décentralisation provinciale.

Malheureusement, la constitution de 1874 condamne l'Espagne aux convulsions périodiques du régime parlementaire, que le peuple espagnol ne comprend pas et pour lequel il n'a que de l'indifférence ou de la répulsion. A côté du parti conservateur, qui a toujours défendu avec loyauté les intérêts de la couronne et ceux de la religion, existe un parti libéral, dont le F. . Sagasta, grand maître du Grand Orient de Madrid, fut le chef tant qu'il vécut. Ce parti, sous Sagasta comme après lui, s'est constamment identifié avec la Franc-Maçonnerie espagnole ; or, il a détenu le pouvoir plus souvent encore que le parti conservateur, et en a profité pour présenter aux Cortès, avec plus ou moins de succès, diverses lois tendant à instaurer l'athéisme d'Etat.

Avec M. Moret, le parti libéral espagnol s'est à peu près solidarisé avec le F. . anarchiste Ferrer, l'organisateur des



troubles de Barcelone. Sous M. Canalejas, il est allé jusqu'à la rupture des rapports diplomatiques avec le Saint-Siège. Jusqu'où ira-t-il sous le comte Romanonès ?

Puisse Alphonse XIII s'apercevoir du danger que le libéralisme maçonnique fait courir à sa couronne. Il n'est que temps pour lui d'arracher le gouvernail des mains auxquelles il l'a confié.

FLAVIEN BRENIER.

Nos révélations sur les causes maçonniques de l'assassinat de M. Canalejas (parues dans le dernier numéro de la *Revue Antimaçonnique*) ont été reproduites dans dix-sept journaux français, dans plus de soixante journaux espagnols et dans un grand nombre de feuilles anglaises, belges, russes et américaines.

Trois journaux maçonniques d'Espagne nous ont consacré des articles pleins de venin, et même de menaces.

Comme on le voit, le coup a porté. Nous nous en félicitons.





## Les Milices temporelles de l'Eglise

---

### I

**Q**UEL est le principal fléau des sociétés politiques ? C'est la faiblesse et l'impuissance des autorités temporelles ; c'est l'absence d'un pouvoir suprême assez fort ou assez éclairé pour faire prévaloir la loi divine, pour terrasser le mal, pour étouffer les dissensions et pour rendre la justice. Dès que l'anarchie sévit dans un Etat et que les puissances mauvaises y dominant, l'Eglise, mère des peuples, commence par gourmander les gouvernements indociles à leur mandat. Si, malgré les adjurations des évêques, les chefs politiques hésitent ou regimbent, des peines spirituelles — l'anathème et l'interdit — les frappent. Les rebelles refusent-ils de s'incliner devant les châtimens canoniques ? L'Eglise ne s'endort pas dans une béate indifférence. Le maintien de l'ordre social et chrétien impose à sa sollicitude de nouvelles rigueurs. Dieu lui défend d'abandonner les hommes, dont elle est la tutrice, au chaos et à la mort.

Si, dans le désarroi général, quelques chefs s'assujettissent à la discipline religieuse et témoignent d'une certaine énergie, l'Eglise les oblige à prendre les mesures qu'exige le rétablissement de l'ordre. Mais il peut arriver — comme on le vit, hélas ! après la mort de Charlemagne — qu'un égal oubli des préceptes de l'Evangile obscurcisse, chez tous les seigneurs temporels, la notion du devoir. En présence de cette calamité, l'Eglise n'a garde d'abdiquer toute espé-

rance et de renoncer à sa tâche. Se substituant hardiment aux Princes infidèles ou parjures, les Evêques et les Archevêques réunissent, dans les églises, les gens des villes et des villages, les laboureurs et les bourgeois, les hommes de toute condition et de tout âge, depuis les enfants de dix ans jusqu'aux vieillards et, devant l'autel et les reliques des saints, font jurer à l'assemblée de prendre les armes pour vaincre la barbarie et restaurer l'ordre social créé par le Christ. Sous le commandement des prélats qui lèvent la bannière, les fidèles s'arment, s'équipent et, groupés en bandes, marchent, au chant des psaumes, la lance ou l'épieu à la main, contre les artisans du désordre et les fauteurs de troubles. Telles sont les étapes de la lutte offensive à laquelle l'Eglise convie les peuples pour empêcher les sociétés humaines de se dissoudre dans l'anarchie. Première phase : d'amicales admonestations notifient au coupable le mécontentement de l'Eglise. Deuxième phase : l'obstination et la résistance des chefs temporels les voue aux pénalités spirituelles. Enfin — troisième phase ! — si les contraintes morales échouent, l'Eglise constitue une armée et mène elle-même les combattants à l'assaut des forteresses où se retranchent les puissances du mal.

Pour justifier cette thèse historique, je n'ai que l'embarras des textes. Les documents foisonnent. Remontons d'abord au x<sup>e</sup> siècle.

Charlemagne avait aboli les guerres privées. Sous ses débiles successeurs, la guerre se transforme en droit et devient l'un des attributs de la souveraineté féodale. Avec Charles Le Simple, la France n'est plus qu'une vaste arène où les seigneurs, à court d'argent, se disputent les biens du pauvre et rivalisent de violence et de rapacité contre les laboureurs et les petites gens. Exacteurs et déprédateurs subissent les remontrances des abbés et des Evêques, défenseurs naturels des peuples. Mais les habitudes de brigandage exercent un trop impérieux ascendant sur les chefs féodaux pour que les pacifiques sommations de l'Eglise trouvent le chemin des cœurs.

Le parti du désordre l'emporte. Contradictrice obstinée de nos instincts pervers, l'Eglise lance la foudre contre les ravageurs du domaine d'autrui. En 988, un Concile réunit, au monastère de Charroux, en Poitou, les évêques d'Aquitaine. A peine rassemblés, les Pères y déclarent l'anathème à « ceux qui violent les églises, à ceux qui molestent les clercs ».

Si l'agresseur, appelé devant l'évêque, ne se soumet pas à la réparation prescrite, défense lui est faite de franchir désormais le seuil du temple.

Les rapines des gens de guerre inspirent à l'évêque Audouin une résolution plus grave encore : ordre est donné aux églises et aux monastères d'interrompre le culte divin. Plus de chant des psaumes ! Il faut que le peuple porte le deuil de l'iniquité impunie et triomphante. Le Cartulaire du Monastère de Soucilanges, en Auvergne, renferme une charte où se manifeste, avec encore plus d'éclat, l'hostilité de l'Eglise contre les perturbateurs de l'ordre. Voici le texte de ce décret, promulgué, en 998, par Widon, évêque du Puy :

« Au nom de la divine, souveraine et indivisible Trinité,  
« Widon, évêque du Puy, à tous ceux qui attendent la Miséricorde suprême, salut et paix !

« Nous voulons que tous les fidèles sachent que, voyant les malheurs qui frappent constamment le peuple, nous avons réuni les évêques : celui de Viviers, Wigon de Valence, Gergon d'Auvergne, Raimond de Toulouse, Dieudonné de Rodez, Fredelan d'Elne, Fulcran de Lyon, Wigon de Glandève et beaucoup d'Evêques, de Princes et de Nobles, dont le nombre n'a pas été compté.

« Comme nous savons que personne, sans la paix, ne verra le Seigneur, nous donnons aux fidèles cet avertissement, au nom de Dieu, afin qu'ils soient les enfants de la Paix ; que dorénavant, dans les Diocèses gouvernés par les Evêques, et dans les Comtés, aucun homme ne fasse irruption dans une église ; que personne ne ravisse, dans ces Diocèses ou ces Comtés, des Chevaux, des Poulains, des Bœufs, des Vaches, des Anes, des Anesses, ni leurs fardeaux ; ni les Moutons, les Chèvres et les Porcs ; ni les tue — si ce n'est pour la nourriture et celle de ses gens — ; qu'il ne les porte pas à sa maison, ne les emploie pas à bâtir un château où à en assiéger, si ce n'est dans sa terre ou son alevé ;

« Que les Clercs ne portent pas les armes du siècle ; que personne ne moleste ou injurie les Moines ou leurs compagnons qui ne portent point d'armes, à moins qu'il en ait reçu la permission de l'Evêque ou de l'Archidiacre ; qu'aucun n'ose prendre un paysan (villain) ou une paysanne...

« Que nul n'arrête les marchands ou ne pille leurs mar-

« chandises ; de plus, qu'aucun laïque ne s'entremette dans  
« les sépultures ou les offrandes ; qu'aucun prêtre ne reçoive  
« salaire pour le baptême, parce que c'est un don du Saint-  
« Esprit ; si quelque maudit ravisseur rompt cette paix et ne  
« veut pas l'observer, qu'il soit excommunié, anathématisé  
« et chassé de l'enceinte de l'église, jusqu'à ce qu'il vienne à  
« satisfaction ; s'il ne le fait, que le prêtre ne lui chante pas  
« la messe, ne lui célèbre pas l'office, ne l'ensevelisse point ;  
« qu'il n'ait pas la sépulture chrétienne, qu'on ne lui donne  
« point la communion ; si un prêtre manque à observer ces  
« décrets, qu'il soit déposé.

« Nous vous appelons tous, à la mi-octobre, à venir  
« prendre ces engagements, pour la rémission de vos péchés,  
« par l'intercession de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui,  
« avec le Père et le Saint-Esprit, vit et règne... »

Ce premier pacte, comme nos lecteurs le voient, revêt le caractère d'une coalition de toutes les forces sociales du temps contre les auteurs de l'anarchie. L'Evêque appelle à lui toutes les Sommités et tous les Pouvoirs et signe, avec eux, un Traité qui les oblige à protéger les faibles, les Laboureurs et les marchands.

Bientôt, la France presque tout entière connut le bienfait de ces unions. Dagbert, archevêque de Bourges, et Théobald, de Vienne, confirment les statuts du Concile de Charroux et les mettent en vigueur dans leurs diocèses. La plupart de nos provinces obéissent au mouvement. Mais ces tentatives laissent inertes beaucoup de seigneurs, rebelles aux adjurations de l'Eglise.

Le xi<sup>e</sup> siècle s'inaugure par un Concile dont les décisions auront une bien autre portée. Malgré les condamnations de l'Eglise, les seigneurs refusaient de renoncer au droit de guerre privée, legs des lois barbares que les Capitulaires de Charlemagne avaient moins détruites que flétries. Vivement touché du malheur des peuples, un évêque de France annonce tout à coup que Dieu l'illuminant de ses surnaturelles clartés, le conjure de renouveler la paix sur la terre. Une lettre, écrite par ce prélat à ses collègues, les engage à communiquer aux peuples les recommandations suivantes :

Défense de porter les armes. Défense de reprendre par la violence les choses ravies. Jeûne au pain et à l'eau, le sixième jour de la semaine. Abstinance de la chair et du vin,

le samedi. Ordre de pardonner à ceux qui ont versé notre sang ou le sang de nos proches. Après s'être astreint, par serment, à observer les prescriptions conciliaires, tout fidèle parjure sera retranché de la communion, sevré de toute visite à son lit de mort et privé de la sépulture chrétienne.

Emus de cette révélation, de nombreux Conciles délibèrent. L'an 999 ou 1000, aux Ides de janvier, Guillaume, duc de Poitou, convoque à Poitiers les Evêques de la Province. Cinq Prélats répondent à cet appel ; l'Archevêque de Bordeaux, Siguin ; Gislebert, de Poitiers ; Hilduin, de Limoges ; Grimoald, d'Angoulême ; Ito, de Saintes, et douze Abbés.

Les canons du Concile exigent la restauration de la paix et de la justice. En voici la teneur :

« Si quelque usurpation se commet à l'avenir ; si, à cette occasion, une querelle s'élève, les adversaires doivent se présenter devant le seigneur du pays, ou le juge de la contrée, et lui soumettre leur différend.

« L'absence de l'une des parties ne saurait interrompre l'action de la justice. A défaut du juge compétent, les Princes et les Evêques doivent s'unir pour poursuivre et châtier le délinquant. »

Ces canons prouvent que les magistrats professionnels manquaient d'autorité. La puissance temporelle méconnaissait leur droit ou méprisait leur faiblesse. D'où venait cet avilissement des tribunaux. Aucune force matérielle ne secondait le personnel judiciaire et ne faisait prévaloir ses sentences. Sans l'aide du glaive, comment courber sous le joug des lois les grands feudataires qui rivalisent de puissance avec les Souverains des Etats ? « Le problème, comme le dit très bien Senrichen dans son histoire de la *Trêve de Dieu*, paraissait insoluble. L'Eglise, pourtant, le résolut.

## II

Avant d'user du glaive temporel, il fallait recourir aux armes spirituelles que la liturgie met à la disposition de l'Episcopat. D'innombrables Conciles, pleins de pitié pour la détresse populaire, résolurent de mettre un terme aux méfaits des patriciens féodaux. Le 14 des Calendes de décembre 1031, les Evêques Aymon, de Bourges ; Etienne, du



Puy ; Rancon, d'Auvergne ; Raimond, de Mende ; Emile, d'Albi ; Dieudonné, de Cahors, rassemblés à Limoges, sous la présidence de l'archevêque Jourdain, convoquent le peuple lui-même à leurs assises. Il faut que les fidèles assistent à ces délibérations tutélaires. Après avoir rendu des décrets intéressant le culte, les Pères se rendent à l'église, et l'archevêque Jourdain, se tournant vers le peuple, prononce le discours que voici :

« C'est pour que la paix vous soit donnée, mes très chers amis, que sont venus ici les pasteurs des églises voisines, nos frères les Evêques ; ils ont daigné, pour alléger ma tâche, vous sauver et vous rendre la tranquillité, se rassembler dans cette ville, suivant l'exemple de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui est venu chercher et sauver.

« Je vous donne donc avec eux un seul avertissement ; je vous supplie que personne, à l'avenir, ne soit sourd à notre voix ; que personne ne s'excuse de faire partie de cette assemblée, mais que demain ou dans les trois jours, tous les princes et les seigneurs des peuples de la province de Limoges se réunissent auprès de nous dans la paix, qu'aucun ne s'éloigne de notre association commune (*communi*), à moins qu'il n'en obtienne la permission de nous.

« Que personne, pour venger ses injures, n'ose nuire à quiconque s'est réuni dans ce concile ; qu'il respecte ses biens, sa maison tant qu'il siège avec nous, ou pendant qu'il revient à sa maison, ou dans les sept jours qui suivent son retour ; qu'aucune sédition ne s'élève dans la ville ou hors des murs ; que personne ne commette une rapine ; qu'on ne se livre point aux combats, comme on en a l'usage, même pour une cause que l'on croit légitime ; qu'on ne lève aucun impôt injuste ; que personne ici ne recherche que la paix, si le Seigneur veut bien nous l'accorder, parce que cette assemblée est proprement l'assemblée du Seigneur, pour l'établissement de la Paix et pour la consolation de la sainte Eglise de Dieu.

« A celui qui observera ces choses, nous donnons, comme au Fils de la Paix, c'est-à-dire de Dieu, au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ et de ses saints Apôtres, l'absolution des péchés et la bénédiction éternelle.

« ...Ceux, au contraire, qui n'ont pas embrassé cette Paix, et qui suivent, au lieu de Dieu, le démon, qu'ils soient soumis :

à la condamnation qui va être prononcée. Notre paix reviendra à nous, comme le Seigneur le dit dans l'Évangile : S'il est le fils de la Paix, votre paix se reposera sur lui, sinon elle reviendra sur vous. »

Alors, sur l'ordre des évêques, le diacre, après avoir lu l'Évangile, prononce à haute voix, devant le peuple, la malédiction suivante :

« De l'autorité de Dieu le Père tout-puissant, du Fils et du Saint-Esprit, de la sainte Mère de Dieu, Marie, de saint Pierre, père des Apôtres, du bienheureux Martial et des autres Apôtres, et de tous les Saints de Dieu, Nous, Evêques, réunis au nom de Dieu : Aymon, Archevêque de Bourges ; Jourdain, Evêque de Limoges ; Etienne, du Puy ; Rancon, d'Auvergne ; Raymond, de Mende ; Emile, d'Albi ; Dieudonné, de Cahors ; Isambert, de Poitiers ; Armand, de Périgueux ; Rodo, d'Angoulême, Nous excommunions les chevaliers de cet évêché de Limoges qui n'ont pas voulu ou ne voudront pas promettre la paix et la justice à leur Evêque, comme il l'a demandé.

« Maudits eux et leurs auteurs pour le mal ; maudites leurs armes ; maudits leurs instruments de guerre ! Ils seront avec Caïn, le fratricide ; avec Judas, le traître ; avec Dathan et Abiron, qui entrèrent vivants dans l'enfer ! Et, de même que ces cierges s'éteignent à vos yeux, de même leur joie s'éteindra à la face des saints Anges, à moins qu'avant de mourir ils ne viennent auprès de leur Evêque satisfaire par une amende suffisante à sa justice, et qu'ils n'aient fait pénitence. »

Au même moment, tous les Evêques et les Prêtres, qui tiennent dans leurs mains des cierges allumés, les renversent et les jettent à terre. Alors le peuple se livre à des transports de joie, et tous, poussant de grandes clameurs, s'écrient :

« Que Dieu éteigne ainsi la joie de ceux qui ne veulent embrasser ni la paix ni la justice. »

Quand l'Eglise n'aurait donné au peuple opprimé par la misère et les souffrances que ce court moment de joie, ces douces espérances de la paix et de la justice, un tel bienfait mériterait l'éternelle gratitude de la postérité.

Cet appareil imposant, cette lugubre cérémonie, frappaient vivement les imaginations et laissaient de profonds souve-

nirs parmi les masses. Des récits effrayants volaient de bouche en bouche ; l'évêque de Cahors rapportait, par exemple, que, tout récemment, après le Concile de Bourges, un seigneur de son diocèse, frappé d'anathème, fut trouvé mort sur un chemin. Malgré les prières des amis et des proches, l'évêque, voulant inspirer une salutaire terreur au patriciat féodal, refusa la sépulture chrétienne au cadavre. Sans tenir compte de l'interdiction épiscopale, les valets du seigneur enterrèrent sa dépouille dans le cimetière, près d'une église dédiée à saint Pierre. Révolté de cette désobéissance, le clergé n'honora la cérémonie ni de son consentement ni de sa présence. Le lendemain matin, les passants heurtaient la dépouille, loin du cimetière. Le corps était nu et la face tournée contre terre. Dans la tombe, point de linceul ! Les serviteurs ensevelirent de nouveau le seigneur, et, sur le tertre sépulcral, accumulèrent la terre et les pierres. Le lendemain, le tombeau était vide et le cadavre, pour la troisième fois, jeté au loin. Cinq fois, ce prodige se renouvela. Enfin, saisis d'effroi, les vassaux prirent le parti d'enterrer le cadavre loin du cimetière. La terre bénite ne reçut point les restes de l'excommunié. En présence d'un tel miracle, les seigneurs voisins n'osèrent plus refuser la paix.

Après ce récit de l'évêque de Cahors, l'abbé Odelric prit la parole :

« Notre devoir, mes très chers frères, dit l'orateur, est d'appliquer aux maux qui nous assiègent le remède qu'ils comportent. Si les seigneurs de Limoges transgressent la Paix que vous avez votée, quelle conduite devons-nous tenir à leur égard ?

« Dites-le — nous vous-même ? — répondirent les évêques.

Odelric reprit :

« Si les seigneurs ne consentent pas à la Paix, fulminez contre le territoire de Limoges la peine de l'interdit et refusez à tous les chrétiens, clercs, pauvres, étrangers ou enfants, les honneurs de la sépulture. Que les offices ne soient célébrés qu'en secret ! Que le baptême seulement soit donné ! Jusqu'à la troisième heure, que les cloches sonnent dans toutes les églises, et que tous les fidèles, prosternés, prient pour la paix et le soulagement de nos misères !... Qu'on ne refuse pas le Viatique ! Mais que les croix et les ornements soient

voilés en signe de deuil !... Qu'aucun mariage ne soit célébré ! Que personne ne mange de chair et qu'on se soumette à l'abstinence comme en carême. Enfin que chacun laisse croître ses cheveux et sa barbe ! »

Le Concile approuva les paroles de l'Abbé et condamna les Evêques qui, par faiblesse, n'exécuteraient pas les décisions du Concile.

Ces paroles de l'Abbé, cette privation de tous secours divins et humains, imposée d'abord aux ennemis de la paix, puis à la population tout entière innocente ou coupable, ce blâme public infligé aux évêques qui manquaient de vigueur contre les infracteurs de la paix, toutes ces rigueurs attestaient le dévouement passionné du corps épiscopal à la cause de l'ordre. Dans cette campagne contre l'anarchie, le Clergé s'appuyait sur le peuple des villes, des campagnes et des bourgs, qui sans intervenir dans les décisions conciliaires, assistait aux délibérations de l'auguste assemblée et donnait aux Pères le concours de ses acclamations, de ses prières et de ses vœux.

### III

Les passions humaines ont de tout temps lutté contre les lois divines. Nombreux furent les seigneurs qui se montrèrent plus dociles aux suggestions de l'orgueil qu'aux prescriptions de l'Eglise. Il fallait dompter ces rebelles. Les pénalités canoniques devenant impuissantes, l'Eglise n'hésita pas à recourir à la force. Des milices furent créées pour donner une sanction temporelle aux décrets conciliaires, et des gentilshommes s'enrôlèrent dans ces corps de troupes, heureux de prêter la main à l'établissement de l'ordre. Il fallait conférer un caractère permanent aux milices de l'Eglise. Sous les noms de *paziagium* ou *paxiagium*, ou bien encore *compensus commune pacis*, c'est-à-dire « commun », *mise commune de la paix* (1), les Evêques levèrent des tributs pour solder les milices de l'Eglise.

(1) *Historiens de France*, t. XI, p. 507-509. Voir aussi Du Cange, *Glossaire*, aux mots *pazata*, *pesata*.

Pendant tout le cours du xi<sup>e</sup> siècle, les Evêques ne cessent de travailler à l'établissement de la paix. « Alors, — raconte le moine Raoul Glaber — les Evêques, les Abbés d'Aquitaine et tous les autres dévots chrétiens de toute condition (*ex universa plebe*), s'assemblèrent en Concile. On apporta beaucoup de corps des saints, dans la province d'Arles, dans celle de Lyon, dans toute la Bourgogne et dans les contrées les plus éloignées de la France ; tous les Evêques, et dans plusieurs lieux les grands, célébrèrent des Conciles pour rétablir la Paix et l'Eglise. Toute la multitude y accourut avec transport ; les seigneurs, les bourgeois (*mediocres*), les petits (*minimi*), tout prêts à obéir à toutes les prescriptions des Pasteurs des Eglises, comme si une voix du ciel se faisait entendre sur la terre (1). »

Aux termes des Canons, « les hommes de toute condition devaient voyager sans armes ; celui qui s'emparait du bien d'autrui devait être frappé de peines sévères. Si quelqu'un cherchait refuge dans une église, il pouvait se retirer sain et sauf, à moins qu'il n'eût violé la Paix ; mais le violateur de la Paix, appréhendé même sur l'autel, devait être puni ».

Ce fut dans ces Conciles qu'on décida de s'abstenir de vin le vendredi, et de viande le samedi, à moins de graves empêchements ou d'une grande solennité, et si l'on se relâchait de cette observance, on prenait l'engagement de nourrir trois pauvres. Plusieurs miracles signalèrent la tenue de ces Conciles. Les assises closes, un tel enthousiasme saisit l'assemblée que les Evêques, levant leurs crosses vers le ciel et les hommes du peuple, tenant des palmes, criaient ensemble : « La Paix ! La Paix ! » En prenant ainsi Dieu à témoin de ce pacte perpétuel de la Paix, le Clergé et les fidèles voulaient que les chefs temporels missent fin à leurs dissensions.

Malheureusement, l'esprit de discorde résiste aux plus ferventes prières. Il faut donc tenter une nouvelle offensive.

Cinq années après, les Evêques exigent un serment. C'est l'Archevêque de Bourges qui prend cette initiative. En 1038, assisté des suffragants de la province, Aymon, après avoir insisté sur la nécessité d'un engagement qui lie les seigneurs, propose et prononce la formule que voici :

(1) Labbe, *Conciles*, t. IX, p. 919 ; Glaber, *Historiae*, lib. CV.

« Moi, Aymon, par la grâce de Dieu Archevêque de Bourges, je promets, de bouche et de cœur, à Dieu et à ses Saints, d'exécuter, sans aucune arrière-pensée, tout ce qui remplit mon âme. Je combattrai avec vous tous les usurpateurs des biens d'Eglise, les auteurs des rapines, les oppresseurs des Moines, des Religieuses et des Clercs, bref tous ceux qui attaquent Notre Sainte Mère l'Eglise, jusqu'à ce qu'ils soient revenus à résipiscence. Je ne me laisserai jamais tromper par les présents, ni détourner par la parenté ou par l'alliance de mes proches, à m'écarter du droit chemin. Contre tous ceux qui auront osé transgressé ces décisions, jem'engage à venir, avec toutes mes forces, et à ne me retirer que lorsque les prévaricateurs seront revenus à de meilleurs sentiments (1). »

A l'exemple de l'Archevêque de Bourges, les fidèles, à partir de l'âge de quinze ans, prêtèrent ce serment sur les reliques de saint Etienne.

#### IV

Le Concile de Clermont, en Auvergne, assemblé par Urbain II fut l'événement le plus important du siècle. On sait quelles graves décisions en sortirent : la déposition de l'Empereur Henri IV, l'excommunication de Philippe I<sup>er</sup>, Roi de France, la Paix de Dieu et la première Croisade. A cette époque, les Conciles ne sont pas, comme de nos jours, des réunions exclusivement ecclésiastique. Le peuple tout entier est présent.

Voici quelques-uns des principaux décrets destinés à réprimer l'anarchie régnante :

« V. — Les Eglises et les Cimetières sont entièrement dans la Paix du Seigneur. Lorsque quelqu'un aura fait un nouvel ouvrage fortifié dans leur enceinte, s'il ne le détruit pas après avoir été averti par l'Evêque, il violera la paix du Seigneur ; et si quelqu'un détruit cet ouvrage, il ne fera pas mal.

« VI. — Les bœufs, les ânes, les vaches, les chevaux qui tra-

(1) *Miracles de saint Benoît*. André, moine de Fleury. Publié par M. de Certain (*Société de l'histoire de France*, p. 192 et suivantes, 1858).



vailent, les moutons et leurs petits sont constamment dans la Paix ; les prévôts, les maires de villages, avec leurs maisons, les collecteurs des dîmes, les bêtes et les gens avec leurs habitations et tout ce qu'elles contiennent, sont entièrement dans la Paix. Celui qui les prendra, les tuera ou les brûlera, ou détruira leurs maisons, enlèvera ou brûlera quelque chose de ce qu'elles contiennent, violera la Paix du Seigneur.

Les décisions du Concile de Clermont accusent l'inlassable sollicitude de l'Eglise pour le maintien de l'ordre et la sécurité des humbles et des petits. Soucieuse avant tout de protéger ceux qui travaillent, les laboureurs et les marchands, l'Eglise n'omet nulle précaution : tout est prévu. Quelle juridiction statue sur les contestations que suscite la loi de la Paix ? La Cour de l'Evêque, la force publique, le comte et les seigneurs qui l'assistent, convoqués en vertu d'une lettre épiscopale. Ils doivent exécuter les décisions de la justice ecclésiastique et contraindre ceux qui ne veulent pas s'incliner devant elle. La plupart des historiens n'ont rien compris à cette mobilisation des forces populaires. Dans les multitudes armées que l'Evêque et les Archidiacres font marcher contre les seigneurs récalcitrants, les Henri-Martin voient des foules anarchiques et même parfois des Jacqueries. C'est oublier les décisions canoniques qui donnaient aux milices rurales et urbaines mises en branle par l'Eglise un caractère en quelque sorte sacré : La Force secourait le Droit, la Paix et la Justice trahis.

Cette intervention du Clergé dans le domaine politique et judiciaire, cette lutte des milices de l'Eglise contre le désordre, ne date pas, certes, du Concile de Clermont. Pour obvier à la carence ou à la perversion de la justice laïque, nombre de Conciles et de Synodes déférèrent, comme nous venons de le voir, aux Evêques la haute administration de la Justice sociale. L'Ordre est le premier bien des sociétés humaines. La mission du pouvoir civil est d'assurer la sécurité des honnêtes gens et le châtement de leurs adversaires. Les autorités laïques violent-elles ce devoir et rompent-elles le pacte social ? Tutrice des peuples, l'Eglise assume aussitôt la fonction qu'abandonne le Pouvoir laïque. Telle est la doctrine du Moyen Age. L'auguste assemblée réunie dans la capitale de l'Auvergne, sous les auspices d'un Pape, devait donner à ce principe une consécration solennelle. Si Urbain II prêcha

la Croisade, ce fut surtout pour délivrer l'Europe du fléau des guerres privées et du mal de l'anarchie ; ce fut pour diriger contre le Sarrasin une énergie qui se déployait trop souvent contre les humbles et contre les travailleurs. Les Evêques du XI<sup>e</sup> siècle ne sont ni des liturges ni des controversistes, figés, comme le Clergé byzantin, dans des cérémonies de couvent ou des disputes d'école. La haine de la rapine et de la spoliation les soulèvent. Gardiens du Décalogue, ils ne veulent pas être des « chiens muets » devant les transgresseurs de la loi divine. Maintenir la justice et l'ordre, châtier le crime et protéger la vertu, voilà le principal souci de l'Eglise...

*(La suite au prochain numéro).*

OSCAR HAVARD.





# L'Eglise et la Franc-Maçonnerie <sup>(1)</sup>

---

MESSIEURS,

Le sujet que j'ai choisi vous paraîtra peut-être, au premier abord, un peu dogmatique, et vous jugerez que l'étude n'en était point très nécessaire.

Il m'a semblé, au contraire, que, groupant nos efforts et unissant nos énergies pour combattre les francs-maçons, il n'était superflu pour aucun de nous de connaître dans son ensemble l'acte pontifical qui est, en quelque sorte, notre Constitution.

A vrai dire, l'Encyclique *Humanum genus* n'est point l'unique protestation qu'aient fait entendre contre le Pouvoir Occulte les successeurs de saint Pierre. Elle est néanmoins la plus importante et la plus récente de leurs condamnations. Elle est celle surtout où rien de ce qui nous angoisse ou nous préoccupe n'ayant été négligé, nos hésitations ou nos scrupules sont sûrs de rencontrer toujours des directions précises et des conseils éclairés.

A l'époque où parut cette Encyclique, la Franc-Maçonnerie possédait déjà, encore que mal révélée, l'incroyable puissance que nous connaissons aujourd'hui.

Dès le moyen âge, en effet, la France en est envahie. Elle se cache dans l'ombre des cryptes où l'athanor rougit, où des creusets chauffés à blanc sort la pierre philosophale. Elle étale ses dogmes secrets sur les porches des cathédrales, sur leurs murs, dans leurs tours.

(1) Conférence faite, le 20 novembre 1912, à la section d'Asnières de la Ligue Française Antimaçonnique, sous le titre : *La Franc-Maçonnerie, l'Antimaçonnisme et l'Encyclique Humanum genus*.

Allez à Notre-Dame. Vous y verrez, bâti dans tous les recoins, l'escalier des maîtres maçons, sur les degrés duquel la marche en équerre devient une nécessité ; dans les sculptures, dans les ornements, vous découvrirez, innombrables et diverses, les formules kabbalistiques dans lesquelles s'enfermait le secret d'alors.

De telles manifestations ne constituaient point, sans doute, un danger très immédiat. Si certaines d'entre elles, comme la substitution dans le tétramorphe de la tête du singe à la tête de l'ange marquent à l'égard de la religion un caractère irrévérencieux, le dogme en lui-même ne subissait encore aucune atteinte dangereuse.

Le retour au paganisme que créa le mouvement de la Renaissance devait seul révéler d'une manière un peu précise les tendances mal définies des associations maçonniques. Que la Maçonnerie, sous sa forme primitive, y ait contribué et possédât, à cette époque, un certain pouvoir, cela paraît hors de doute lorsqu'on en connaît l'esprit. Des actes manifestes en émanèrent, et il suffit de fouiller un peu soigneusement l'Histoire pour se convaincre qu'elle en pouvait seule être l'instigatrice.

Pourtant, la transformation intégrale de la Maçonnerie semble s'être effectuée surtout hors de chez nous, dans cette effroyable Angleterre dont tout ce que la France eut à subir de mauvais est, comme à plaisir, sorti. La secte des Rose-Croix qui, quelques siècles plus tard, envahira l'Europe, est certainement, dès l'époque la plus lointaine, empreinte du caractère maçonnique. S'est-elle plus tard transformée en partie ? A-t-elle engendré des filiales ? Je l'ignore. Il est hors de doute, dans tous les cas, que la conspiration de Cromwell et la lutte contre les Stuarts, si elles ne sont point son œuvre directe, sont l'émanation caractéristique de l'esprit qui l'animait.

Je ne suivrai point l'action maçonnique dans ses étapes à travers les temps et à travers l'Europe. L'imprécision de nos connaissances au sujet de ses tendances et de sa volonté d'alors en rendent assez difficile une étude approfondie. Au reste, le seul intérêt que présente pour nous son histoire réside dans le fait indiscutable qu'au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle nous la retrouvons dans les Compagnonnages, plus vivace et plus hostile que jamais. Le ciel brumeux de la Tamise lui avait, sans doute, été salubre. Elle sentait en elle des forces extraordinaires qui désiraient agir et, dans le secret de ses conventicules, elle rêva cette chose immense : la chute de l'ancien régime. Une philosophie particulière, issue d'influences britanniques, naquit tout à coup ; la libre pensée prit corps, s'organisa, et, tandis que les idées nouvelles montaient à l'assaut de la tradition, des clubs politiques se

formaient, des mots nouveaux, étranges, venus également d'Angleterre, y résonnaient et, suivant d'un œil angoissé la transformation des âmes, les conspirateurs attendaient.

Au printemps de 1789, cette transformation leur parut accomplie. Une seule chose demeurait nécessaire : concentrer contre la monarchie décadente les forces de la nation. Pour y parvenir, il fallait créer un péril. La Franc-Maçonnerie connut alors ce plan phénoménal dont l'exécution nous révèle pour la première fois les forces dont elle dispose : la grand'peur de 1789. Le même jour, presque à la même heure, dans toutes les parties de la France, un péril surgit. Ici, ce fut une irruption de brigands ; là, une invasion d'Anglais ; ailleurs, des incendies allumés aux quatre coins d'un village par une main mystérieuse. Le peuple effrayé courut à ses armes, se groupa. Lorsqu'il fut prêt, on le lança à l'assaut des châteaux.

Vous connaissez le reste : l'ancien régime détruit, la philosophie maçonnique consacrée dans la Déclaration des droits de l'Homme, la république établie dans le sang.

Dès lors, la Franc-Maçonnerie avait conquis la France. Ce premier succès la poussa à conquérir le monde. Son esprit, que l'histoire appelle l'esprit révolutionnaire, elle le fit passer dans tous les peuples, l'éleva contre tous les rois. L'heure de son avènement au pouvoir était venue. Elle s'y rua.

Désormais, avec des fortunes diverses, nous la retrouverons partout dans l'Histoire. Elevant Louis-Philippe sous le soleil de Juillet, couvant Napoléon III sous la neige de 48, dressant contre l'indépendance du Pape la menace de l'unité italienne, contre le Catholicisme encore puissant l'Empire protestant d'Allemagne, elle est là, elle agit, elle frappe.

Mais si son dogme politique pouvait, désormais assuré du triomphe, gravir sous son manteau sanglant les marches de l'Histoire, son dogme philosophique n'avait point encore prévalu. On lisait, malgré tout, en tête de ses imprimés et de ses diplômes, l'invocation consacrée au Grand Architecte de l'Univers, et c'était sur l'Évangile selon saint Jean que les initiés prêtaient le serment rituel.

C'était un non-sens. Dès 1875 (1), le positiviste Littré, dans une conférence célèbre dont la loge *Clément-Amitié* fut le théâtre, crut le devoir démontrer. Il eut, là, la bonne fortune de gagner l'appui de Ferry et, malgré l'opposition violente de quelques maçons rétro-

(1) La majeure partie des renseignements documentaires qui illustrent cette étude a été empruntée au petit volume si précieux de M. G. Goyau sur *la Franc-Maçonnerie en France* (5<sup>e</sup> édit., Perrin, 1904). On s'y reportera avec fruit.

grades, le mouvement suscité par eux aboutit à la suppression par le Convent de 1877 de l'invocation surannée et du livre superflu.

« Aujourd'hui, nous dit M. Georges Goyau, les nouveaux initiés ne connaissent plus d'autre architecte qu'Hiram : encore est-il mort, et lorsqu'on leur montre son cadavre fictif, ce n'est point pour qu'ils l'honorent, mais pour qu'ils l'enjambent. »

L'ancienne lutte contre les princes va donc être désormais livrée contre l'Eglise. La forme, au reste, n'en variera guère. Elle prendra les mêmes couleurs d'égalité et de justice, non point dans des revendications pleurnichardes, mais dans des lois qui, en apparence peu cruelles, n'auront chacune d'autre but que d'effriter peu à peu l'édifice religieux : c'est la loi sur le monopole des inhumations, c'est celle réduisant dans une notable mesure le nombre des desservants de petites paroisses, ce sont celles retirant le droit de suffrage aux membres des congrégations religieuses ou faisant à leurs biens une application stricte du droit d'accroissement et de la taxe de main-morte. Je ne les énumère pas toutes, vous les connaissez aussi bien que moi.

A cette persécution, hypocrite ou manifeste, l'Eglise, il faut le reconnaître, ne demeura point indifférente. Sentant grandir le mal et en prévoyant les conséquences, de bonne heure elle s'efforça de le révéler aux fidèles et de les mettre en garde contre lui. Dès 1738, Clément XII, dans la bulle *In eminenti*, dénonça le péril que 13 ans plus tard, dans la bulle *Providias*, confirma Benoît XIV. En 1821, Pie VII, dans la constitution *Ecclesiam a Jesu-Christo*, puis Léon XII, en 1825, dans la bulle *Quo graviora*, et Pie VIII, en 1829, dans l'encyclique *Tradite*, suivirent leurs traces. Enfin l'encyclique *Mirari* de Grégoire XIV, en 1832, et l'encyclique *Qui pluribus* de Pie IX, en 1846, interdisent aux catholiques, sous des peines sévères, de s'affilier à ces sociétés.

Le résultat de tous ces efforts fut inutile. Les francs-maçons accusèrent les papes d'injustice ou d'intolérance. Le peuple, indifférent et ne voyant point, au reste, le danger que pouvaient présenter pour l'Eglise ces sociétés de secours mutuels sous le manteau desquelles la Franc-Maçonnerie se cachait alors, partagea leur opinion et dédaigna celle des pontifes.

Le pouvoir civil, dans ses efforts, ne fut pas plus heureux. Les dispositions prises contre la secte dangereuse par les princes d'Autriche, de Bavière, d'Espagne et de quelques autres nations demeurèrent le plus souvent lettre morte. On les considéra comme

(1) Goyau, *la Franc-Maçonnerie en France*, p. 34.



l'indice chez les uns d'une monomanie inoffensive, chez les autres comme une dangereuse iniquité.

La conséquence de cet état d'esprit fut que la Franc-Maçonnerie, acquérant chaque jour plus d'influence et plus d'audace, se fortifia dans le pouvoir, envahit tous les degrés de la hiérarchie sociale et poursuivit son œuvre de haine contre l'Église et la Papauté.

Léon XIII, avec cet instinct remarquable et cette magnifique intelligence qui justifient surabondamment le terme de *Lumen in caelo* sous lequel l'annonçait la chronologie malachique, sentit, dès son élévation au trône pontifical, l'importance du danger.

Après avoir, dans les encycliques *Quod apostolici*, en 1878, *Arcanum*, en 1880, et *Diuturnum*, en 1881, révélé ou combattu certaines des erreurs propagées par la Franc-Maçonnerie, il jugea nécessaire, quelques années plus tard, de consacrer à cette secte un texte spécial.

Le 20 avril 1884, synthétisant en elle tous les enseignements et tous les principes exposés jusqu'alors, l'encyclique *Humanum genus* parut. Cette fois, les francs-maçons n'y répondirent point. On peut diviser l'encyclique *Humanum genus* en trois parties. Dans la première, le Souverain Pontife examine le dogme maçonnique et l'action des francs-maçons ; dans la seconde, il réfute ce dogme à l'aide de celui de l'Église ; dans la troisième, enfin, il envisage les moyens les plus propres à combattre dans la société les ravages causés par nos ennemis.

Je suivrai, dans mon exposé, ce même ordre.

### § I. — *Le dogme maçonnique.*

Il serait erroné de croire, considérant uniquement la Maçonnerie dans son action, que celle-ci procède simplement d'un désir intense du pouvoir. Derrière les manifestations concrètes que nous enregistrons chaque jour, il y a plus que des appétits individuels ou collectifs. La Franc-Maçonnerie — et c'est ce qui la rend redoutable — lutte pour une doctrine, je dirais presque pour un dogme. Ce dogme, c'est la laïcité.

« Nous sommes positivistes, déclarait, au Convent de 1886, M. Dide. Nous voulons instituer le culte des réalités. » Comme, en 1864, Alexandre Massol écrivait dans le *Monde maçonnique* : « Sur les ruines de l'idée théologique, l'idée de la morale indépendante doit surgir, et c'est aux Loges qu'il appartient de l'élaborer. »

Pour les positivistes, en effet, la foi en l'existence de Dieu et l'espérance en la vie future sont des concepts d'esprits médiocres, faussés

par les préjugés et entretenus dans l'erreur par une éducation pernicieuse. La révélation a tout au plus, à leurs yeux, l'intérêt d'un conte à dormir debout, dont l'Eglise, abusant de la crédulité des masses, a su tirer parti pour s'élever au pouvoir et asservir les esprits (Minial). En fait, « l'homme n'est pas, pour employer les expressions de Massol lui-même, un être individuel qui s'ignore, comme l'abeille ou le castor, parties intégrantes d'un organisme qui est leur fin, mais un être qui se sait, un être conscient de lui-même (1)... Chez lui, l'idée est le concept de l'absolue indépendance, autrement dit du franc arbitre : l'homme est une personne, membre actif d'une association facilement ou expressément consentie et dont il est la fin. » Cette éthique un peu particulière, qui érige en principe la souveraineté de l'homme, conduit d'une manière logique à deux affirmations : la première, c'est qu'en toutes choses la raison humaine doit être maîtresse absolue et que, en dehors de ce qu'elle est susceptible de comprendre, « il n'y a, selon l'expression de Léon XIII (2), ni dogme religieux, ni vérité, ni maître en la parole de qui, au nom de son mandat officiel d'enseignement, on doive avoir foi ». La seconde, c'est que la morale laïque ne doit point procéder du respect scrupuleux d'une loi, mais être synthétisée dans cet enseignement immuable : « Respect de soi, respect des autres, l'homme sacré à l'homme, et, par suite, félicité personnelle et harmonie sociale (3). »

Si cette « systhématisation de la morale indépendante » semble à Massol, toujours selon ses propres paroles, « l'œuvre capitale du siècle, l'aboutissement final de tous les efforts scientifiques depuis le mouvement de la Renaissance et le seul moyen de coordonner l'éducation laïque, cette garantie du suffrage universel, coordination impossible tant qu'on restera dans les données théologiques et métaphysiques (4) », elle n'en pèche pas moins par l'inexactitude du concept initial dont elle est issue.

Dans une société où la perfection morale de l'homme n'est point, en effet, une chose indéniable, sa substitution à la loi préventive édictée par l'Eglise ne peut avoir d'autre résultat que de multiplier les cas d'application de la loi répressive forgée par les hommes.

Ce souci ne paraît point, néanmoins, avoir effleuré l'esprit des maçons. L'erreur première sur laquelle s'échafaude tout leur

(1) Rapport sur la question de la morale (*Monde maçonnique*, 1864).

(2) Encycl. *Humanum genus* (Lettres apostoliques de Léon XIII), p. 203, édit. des *Questions actuelles* (Bonne Presse), 7 vol. in-8° écu).

(3) Massol, *op. cit.*

(4) Desprez-Massol, p. 20 (Paris, 1865).

système leur semble une éclatante vérité, et c'est en son nom qu'ils vont se permettre, sous couleur de tolérance, les intolérances les plus monstrueuses, car, étant donnés l'état actuel des âmes et la tournure particulière des esprits, le positivisme ne semble point pouvoir, dès maintenant, prétendre à construire, mais simplement à désagréger peu à peu les principes traditionnels sur lesquels, malgré tout, la société repose encore.

Aussi la Maçonnerie, dans son dogme, nous apparaît-elle, selon le mot de M. Goyau, « comme l'adoratrice des négations ». Pour elle, tous les systèmes, quels qu'ils soient, sont faux dans ce qu'ils affirment, exacts dans ce qu'ils nient. C'est là, sans aucun doute, une façon très simple de résoudre les problèmes. Il est compréhensible, néanmoins, que nous ne l'adoptions point.

Le simple exposé de cette philosophie particulière vous révèle assez, Messieurs, que, dès ses premiers pas dans la voie du prosélytisme, elle se devait heurter au dogme catholique et trouver en lui l'adversaire résolu de toutes ses doctrines et de tous ses désirs.

Aussi nous semble-t-il tout simple d'entendre, en 1879, M. Fleury stigmatiser en termes sévères la croyance professée par les hommes pour « l'inconnu, le mystérieux, la divinité, avec son cortège de jouissances et de châtiments célestes », et M. Gaston publie, en 1882, un volume revêtu de ce titre qui est à lui seul tout un programme : *Dieu, voilà l'ennemi !*

Et Dieu, en effet, semble, surtout depuis la troisième République, être devenu l'ennemi personnel de tous les maçons. Mais Dieu, de par sa nature, est assez peu accessible à la haine maçonnique. Les invectives dirigées contre lui ne le touchent point et sont peine perdue pour les blasphémateurs.

Heureusement pour ceux-ci, Jésus-Christ a laissé de son séjour sur la terre un souvenir vivant et matériel : l'Eglise. C'est contre elle que la Maçonnerie va se retourner.

« Il est temps », s'écrie M. Dobrski (1), en 1897, de mettre un terme au charlatanisme éhonté d'une caste qui n'a que trop abusé de la crédulité humaine. » Et la même année, M. Jeanvrot publie sous ce titre : *Science et religion*, un petit livre où l'on découvre des perles de ce genre : « L'existence de Jésus est problématique. Il ne fut jamais considéré, en tous les cas, comme le roi des Juifs, et l'inscription INRI qui domine la croix du Calvaire se doit interpréter :

(1) *L'Education des masses*, p. 28 (Paris, Renaudie, 1897).

*Ignis natura renovatur integra* (1), d'où l'auteur conclut que le monothéisme aussi bien que le Christianisme sont simplement des variantes du culte solaire pratiqué par les anciens.

Je pourrais multiplier les citations, mais de pareilles facéties n'ont d'intérêt qu'autant qu'elles sont brèves. A vrai dire, ces attaques intempestives, si elles nous permettent de juger la Maçonnerie dans son esprit, ne constituent point pour l'Eglise un péril redoutable. Que le Catholicisme soit, au Convent de 1895, accusé par M. Delpech de « banqueroute frauduleuse » et Léon XIII traité par le même individu de « maître Jacques qui joue à Rome le Père Eternel », ce sont là des incontinences de langage qui ne peuvent avoir d'autre résultat que celui de couronner des lauriers du ridicule le front de l'orateur qui s'y laisse entraîner. Qu'on acclame, la même année, comme président du Grand Orient, le citoyen Lucipia, impliqué naguère dans l'assassinat des Dominicains d'Arcueil, et dont le plus beau titre de gloire étaient les mois passés au bagne, c'est encore une petite faiblesse assez inoffensive et point très judicieuse. Il n'en est point de même, malheureusement, lorsque les disciples fervents de cette doctrine négative, ayant conquis le pouvoir, se servent de celui-ci pour enserrer le cou de l'Eglise dans une cangue de lois hypocrites. Je vous citais, il y a peu d'instant, quelques-unes de celles qui concernent directement les prêtres et les religieux. Elles sont peut-être les plus iniques ; elles ne sont point, à coup sûr, les plus perverses. Attaquer l'Eglise de front ne semble point à la Maçonnerie une lutte possible ; l'effriter peu à peu dans ses institutions et dans son esprit lui paraît plus efficace et, dans tous les cas, moins dangereux.

Par un travail patient, opiniâtre et sûr, elle s'y est employée. Lasse de voir la famille se dresser comme un rempart de la tradition, elle a voulu détruire la famille. L'union de l'homme et de la femme était considérée par tous comme un sacrement. Elle a institué en face du mariage religieux cette stupidité qu'est le mariage civil. A sa célébration, elle a attaché des prérogatives juridiques qui, le rendant indispensable, en ont fait prévaloir le caractère, dans l'esprit de certains hommes, sur celui du sacrement.

Plus tard, voulant bien affirmer ce caractère purement contractuel, elle a reconnu le droit au divorce. Encore quelques années, et il est

(1) Il ne faut point oublier que l'inscription mise au haut de la croix l'était en trois langues, et que si le latin se prête à l'acrobatie à laquelle M. Jeanvrot la condamne, il n'en est point tout à fait de même du grec et de l'hébreu.

vraisemblable que l'union libre, aboutissement logique de cette patiente étape, sera consacrée par la loi.

Pourtant cette désagrégation légale de la famille ne comporte point toujours — et les maçons doivent, dans le secret de leurs loges, le déplorer amèrement — la transformation complète des esprits.

L'éducation des enfants, si elle est parfois négligée, ne l'est point par tout le monde, et des bribes de cet « esprit clérical dont toute la nation est infestée » peuvent par accident s'y glisser.

Les francs-maçons ne l'ignorent point, mais auprès du poison ils ont mis le remède : l'Ecole laïque et obligatoire !

Ce sujet, vous le savez, est de ceux qui comportent des développements immenses. M. l'abbé Oudin, il y a quelques mois, l'a traité devant vous beaucoup mieux certainement que je ne saurais le faire. Je n'en parle donc que pour mémoire et parce que Léon XIII attache, dans son Encyclique, à la question éducative, une importance qu'il n'est point malaisé de comprendre.

L'Ecole laïque, en effet, est l'Ecole sans Dieu. Ainsi l'a voulu le Convent maçonnique de 1896, ainsi l'a consacré le gouvernement radical. On y trouve matérialisée la cérémonie symbolique dont les Loges sont le théâtre lorsque y pénètrent des enfants. Leur tête est couverte d'un triple voile sur lequel on lit cette devise : Misère, Ignorance, Fanatisme. Lorsqu'ils ont franchi l'espace qui sépare la colonne Jakin de la colonne Booz, le père grand-expert, sur un signe du vénérable, le leur retire. Ils aperçoivent autour d'eux les trois flambeaux rituels. Ils en comprennent la lumière. Le rôle de l'Ecole laïque est aussi de la leur révéler. La misère, l'ignorance, le fanatisme, sont, aux yeux de la Maçonnerie, l'apanage de la Foi. La raison de l'homme est la lumière dont il importe d'éclairer leurs regards.

Comment les positivistes s'y emploient, nous le savons tous. Sans parler de ces manuels où l'histoire dénaturée n'est plus pour les esprits qu'un appel à la haine, ils ont répandu une foule d'ouvrages à tendances scientifiques et à prétentions moralisatrices où l'on lit, comme dans le *Grand Siècle* de M. Emile Bourgeois, des phrases de cette envergure : « Le public, qui pardonna à Louis XIV toutes ses maîtresses, ne lui pardonna pas son confesseur. » Ces « livres admirables », comme les appelle M. Brisson, ont, en effet, le mérite de collaborer d'une façon beaucoup plus active que les autres à l'œuvre de laïcisation chère à la secte. Mais la clarté qui en jaillit n'est-elle point digne de porter souvent la triple inscription des voiles, puisqu'elle enlève à ceux qui l'ont aperçue l'espérance qui relève, la foi qui instruit et l'amour devant lequel toutes les haines s'évanouissent ?

Cette mainmise des francs-maçons sur l'éducation de la jeunesse est, il ne se le faut point dissimuler, la plus grande et la plus terrible manifestation de leur pouvoir. Elle permet à leurs principes, déformant l'âme à l'époque où rien en elle n'est susceptible de résistance, de devenir ceux que reconnaîtront un jour comme seuls vrais les générations à venir. Et leur dogme philosophique sera consacré. A côté de ce dogme philosophique, la Franc-Maçonnerie possède un dogme politique qui en est le corollaire. De même que la souveraineté de l'homme est, dans le premier, l'essence même de la morale, la souveraineté des hommes est le principe sur lequel le second va être établi.

Et cela, dans la pratique, se traduit par ces trois manifestations doctrinales : l'égalité des citoyens, la souveraineté du peuple, l'athéisme de l'Etat. Il faudrait, à la vérité, être absolument aveuglé par des idées préconçues pour ne point reconnaître dans la physiologie actuelle de la République la mise en action de ces principes. Au reste, les francs-maçons sont, sur ce point, tellement explicites que le doute n'est point permis. Si, en effet, comme je le disais au début de cette étude, et comme cela, après nous avoir été révélé dans l'*Histoire du Grand Orient* de Jouaust (1), est confirmé par le manifeste maçonnique publié en 1897 par les soins du Conseil de l'Ordre, les Loges du siècle passé ont élaboré la déclaration des Droits de l'Homme, fait la Révolution, créé la république, le rôle des Loges modernes dans les mouvements consécutifs à la guerre de 1870 n'a point été moindre.

« La Maçonnerie, disait M. Colfavru dans un rapport présenté au congrès international maçonnique de 1889, « fut la pépinière où le gouvernement de la Défense nationale allait trouver ses plus fermes et ses plus énergiques représentants. C'est de nos rangs que sont sortis les hommes les plus considérables du gouvernement de la république et du parti républicain. »

Un an plus tôt, en 1888, M. Dequaire s'écriait avec une conviction analogue : « Sainte Maçonnerie ! Sainte, c'est-à-dire trois fois consacrée, tu es la grande crucifiée de la République ! C'est toi qui souffres pour elles ! C'est toi qui pratiques sur toi-même toutes les expériences salutaires ! C'est toi, mère dévouée, institutrice admirable de la Démocratie, qui ne transportes dans le monde profane que celles de tes tentatives qui ont réussi dans tes flancs ! »

Cette confiscation de la république au profit du Grand Orient, qui permettait au F. . Lucipia de dire que « Franc-Maçonnerie et répu-

(1) *Revue de Paris*, 1865.



blique sont précisément la même chose », eut, si elle ne fut point de longue durée, le résultat de créer dans certains esprits une confusion qui subsiste encore.

Se plaisant à présenter l'Eglise comme l'ennemie de la civilisation, les Loges ne se firent point faute de montrer également en elle l'adversaire implacable de la Démocratie, ne voulant voir dans les Encycliques de Léon XIII publiées à l'encontre de cette assertion que le revirement hypocrite d'une secte aux abois. De fait, certaine du succès, certaine aussi de la fusion intime entre elle et la république, la Franc-Maçonnerie s'abstint, jusqu'en 1894, de peser d'une façon directe sur le gouvernement. Un jour pourtant, la dissociation lui parut accomplie. Aux yeux de l'opinion publique, les convictions républicaines de certains de ses ennemis semblaient ne plus être suspectes. Des hommes comme Méline et Ribot arrivaient au pouvoir, et Brisson, candidat maçonnique, se voyait préférer aux élections présidentielles de 1895 le franc-maçon renégat Félix Faure (1).

Il était urgent de refaire l'unité sur d'autres bases. Et, de fait, à dater de cette époque, l'action de la Franc-Maçonnerie se modifia. De républicaine qu'elle était, elle devint radicale et, groupée sous les plis de cet étendard nouveau, marcha à la conquête du gouvernement. On sait comment elle s'y installa, comment elle s'y comporta. De même qu'en philosophie, elle était antidéiste, elle fut, en politique, antiradicale et antipapiste. Tous ses efforts, toute son œuvre, se synthétisèrent dans ce programme destructif imposé à ses mandataires au Parlement, programme dont le triomphe fut, dans le domaine des réalisations pratiques, la séparation de l'Eglise et de l'Etat et dont l'aboutissement final sera vraisemblablement l'instauration dans le domaine économique de ce régime communiste dont elle demeure impuissante, ayant réchauffé dans son sein le socialisme de Benoît Malon (2), à étouffer les progrès. Je ne veux point m'étendre plus longuement sur l'action politique de la Franc-Maçonnerie. Nous sommes assez habitués aujourd'hui à la rencontrer dans toutes les voies et sur tous les chemins pour qu'il soit nécessaire de l'aller rechercher dans les manifestations diverses dont nous la savons coutumière. Son action au Parlement, puissamment organisée grâce au mandat impératif donné à ses délégués par le convent de 1897, n'est douteuse pour personne, et son action dans la Presse, si elle est plus hypocrite, en ce sens que peu d'ouvrages sont revêtus de sa

(1) Voir sur ce point Goyau, *op. cit.*, pp. 58 et suiv.

(2) V. Discours de M. Dequaire prononcé sur la tombe de Benoît Malon et où le Socialisme et la Maçonnerie sont identifiés (*Bulletin du Grand Orient*), août-sept. 1893, p. 593.

firme particulière, n'en est pas moins facile à déterminer lorsqu'on en connaît l'esprit.

Quel que soit cependant, dans les domaines les plus divers, le rôle de la Franc-Maçonnerie, il est vraisemblable qu'en bien des lieux nous ne le soupçonnons point.

Cette secte, en effet, de par cette loi du secret qui constitue sa grande force, est un des organismes les plus difficiles à connaître, les plus longs à pénétrer. Seul, parmi toutes les publications existant aujourd'hui en France, le *Bulletin du Grand Orient* s'est soustrait, depuis 1896, à la formalité du dépôt légal. Le profane l'ignore et les initiés eux-mêmes, qui pourtant le reçoivent, y trouvent uniquement les renseignements minimes que le Conseil de l'Ordre croit pouvoir donner sans danger pour les intérêts supérieurs du groupe.

Secrète dans son action, secrète dans ses délibérations, secrète dans la répression qu'elle exerce contre les parjures, la Maçonnerie sait soustraire avec la même habileté sa Constitution à la loi sur les sociétés secrètes, son pouvoir à la mainmise du gouvernement et ses exécuteurs des hautes œuvres à la cour d'assises. Payer, obéir, ne rien savoir des fins mystérieuses où on les mène, telles sont, d'après M. Georges Goyau (1), les obligations strictes des francs-maçons. A vrai dire, si telle est la véritable nature du devoir maçonnique, il n'est point encore de coutume de l'exposer en ces termes aux nouveaux initiés. Cachant les profondeurs de la doctrine obscure, un symbolisme compliqué permet aux esprits superficiels de s'attacher à quelque chose. Ce symbolisme, nous le trouvons dans la foule des cérémonies mentionnées aux rituels de Minot et de Blatin, depuis celle de l'initiation, assez connue, jusqu'à celle du mariage, au cours de laquelle la rupture d'une baguette de verre, image de l'amour, exprime la possibilité du divorce futur ; nous le trouvons dans cette langue abstraite et prétentieuse qui fait préférer aux maçons, dans leurs agapes rituelles, le mot de tuile à celui d'assiette et le terme de pierre brute à celui de pain ; nous le trouvons, enfin, dans ces signes mystérieux qu'échangent entre eux les « frères » et qui, dans tous les pays, leur donnent le pouvoir de se reconnaître et celui de se secourir.

Ces manifestations platoniques de la loi du secret ne sont point, en elles-mêmes, très susceptibles d'effrayer les esprits et permettent à la généralité des francs-maçons de ne se point soucier outre mesure de desseins obscurs dont peut-être sourit leur intelligence bornée. Car, il faut bien le reconnaître, si la Franc-Maçonnerie est assez géné-

(1) *Op. cit.*, p. 88.

ralement recrutée parmi les sectaires, elle n'est point composée uniquement d'esprits très spéculatifs et renferme parfois de braves gens plus assoifés d'ambition personnelle que de sang clérical. On y rencontre trois sortes d'individus : ceux d'abord qui, semblables au pharmacien Homais ou à M. Cardinal, tiennent à garantir aux yeux des pouvoirs publics la sincérité de leurs opinions républicaines ; ceux, ensuite, qui, désireux de voir accélérer leur avancement ou fleurir leur boutonnière, cherchent en elle, avant toute chose, un moyen d'y parvenir ; ceux, enfin, qui, destinés par leur tempérament individuel ou leur profession particulière à côtoyer sans cesse les marges du code, jugent la solidarité maçonnique utile à leur parfaite sécurité (1).

Mais ceux qui, pensant pour les autres, donnant le mot d'ordre et veillant à son exécution, conduisent à ses destins la barque maçonnique, sont un tout petit nombre, et ont le souci raisonné de laisser ignorer par la masse le secret de leurs désirs. Qu'on examine, en effet, les conditions d'admission dans la Franc-Maçonnerie et on en sera convaincu. Aucune profession de foi laïque n'est demandée, aucune renonciation confessionnelle exigée. Le nouveau « frère » doit simplement promettre de vivre en bon maçon, c'est-à-dire d'obéir. Peut-être lui demandera-t-on, par la suite, comme le voulait en 1897 la loge d'Angoulême, la promesse d'élever ses enfants en dehors de tout culte ; peut-être aussi entendra-t-il adresser les « fraternelles félicitations du Conseil de l'Ordre » à quelque maire convaincu d'avoir rendu la vie impossible au desservant de sa paroisse (2). Mais cela, alors, ne le surprendra point. Ayant pris déjà l'habitude de voir, dans la loge, toutes les religions mises au même niveau, toutes les confessions traitées sur le même pied d'indifférence et de mépris, il se sera élevé au-dessus de ces faiblesses. On ne l'aura point fait abjurer, on l'aura converti.

Cette manière d'agir hypocrite et pernicieuse ne fut point vraisemblablement une des dernières causes qui amenèrent les Souverains Pontifes à mettre les catholiques en garde contre la Franc-Maçonnerie. Mais quelque avertis qu'ils soient de l'action déprimante d'une telle méthode à l'égard de leur foi, il ne leur est point toujours possible de la reconnaître.

Si la Franc-Maçonnerie, en effet, nous apparaît dans ses manifestations, tantôt club politique, tantôt agence de renseignements, tan-

(1) Lire sur ce point le fort judicieux article publié par M. H. Joly dans la *réforme sociale* du 16 janvier 1899.

(2) V. Goyau, *op. cit.*, p. 99.

tôt organisme de police secrète, elle se cache, le plus souvent, sous le masque de la philanthropie, de la mutualité, du progrès social. Tantôt elle prend la forme de patronages laïques, comme ceux organisés par M. Duvaud, ou comme les groupements Union et Compagnonnage qui réunissent le dimanche, pour développer en eux l'esprit laïque, les jeunes ouvriers ; tantôt elle s'appelle la Ligue des Droits de l'Homme ou la Ligue de l'Enseignement ; tantôt, enfin, elle n'a d'autre prétention que d'être une société quelconque, sans étiquette, sans apparence révélatrice.

Et cependant, sous toutes ses formes, on la reconnaît lorsqu'on en connaît l'âme. On la voit, insinuant peu à peu ses doctrines, diffusant son esprit, répandant son vocabulaire. Aux idées existantes, elle substitue, par un solide et patient labeur, les idées nouvelles écloses dans son sein, aux expressions traditionnelles les néologismes dont la consécration coutumière est le triomphe de son matérialisme, comme ce terme de « mentalité » qui, se déformant peu à peu, a fait disparaître celui d'état d'âme.

La Maçonnerie est partout. Tantôt circonvenant les princes par une cour adroite et sous le masque hypocrite d'une amitié intéressée, elle leur présente l'Eglise comme jalouse de leur puissance et prête à contester leurs droits. Tantôt, conquérant les peuples par un langage fallacieux et l'appât de jouissances mensongères, elle l'excite, en même temps, contre le pouvoir civil et le pouvoir religieux. Douce parfois et d'autres fois cruelle, patiente toujours, elle agit, elle frappe, elle désagrège, guettant, du fond de sa cachette obscure, le triomphe de ce néant auquel, depuis des siècles, elle a travaillé toujours.

## § II. — *Condamnation du dogme maçonnique.*

Connaissant le dogme maçonnique, en prévoyant les conséquences les plus reculées et voyant la majorité des hommes se précipiter sans angoisse dans le gouffre béant ouvert devant eux, l'Eglise, on le comprend aisément, ne pouvait, sans daigner combattre, laisser les destins s'accomplir.

Mais, s'il lui appartenait alors d'enrayer l'action grandissante de la Franc-Maçonnerie, il était indispensable qu'elle réfutât aussi, à l'aide de sa doctrine, les principes qui furent, en somme, la cause première d'où dérivait tout le mal.

C'est à quoi Léon XIII consacra la deuxième partie de l'Encyclique *Humanum genus*. Je serai dans mon exposé excessivement bref. Outre que je parle à des convertis, il me semble que, con-

naissant désormais la philosophie maçonnique, la réfutation doit tout naturellement vous en venir à l'esprit et sans qu'il soit besoin d'aucune aide. Au reste, l'encyclique *Humanum genus* se passe, sur ce point, de commentaire, et il vous suffirait de la lire pour être complètement instruits :

« Un Dieu qui crée le monde et qui le gouverne par sa Providence ; une loi éternelle dont les prescriptions ordonnent de respecter l'ordre de la nature et défendent de le troubler ; une fin dernière placée pour l'âme dans une région supérieure aux choses humaines et au delà de cette hôtellerie terrestre : voilà, nous dit Léon XIII (1), les sources, les principes de toute justice et honnêteté. Faites-les disparaître comme le veulent les naturalistes et les francs-maçons, et il sera impossible de savoir en quoi consiste la science du juste et de l'injuste ou sur quoi elle s'appuie. »

De ces principes, qui sont, en effet, le résumé de la croyance chrétienne, le reste logiquement découle. C'est d'abord la condamnation de cette morale laïque qui, sans base, « manque de solidité et fléchit sous le souffle des passions (2) », et à la constatation des résultats effroyables que sa diffusion a produits en engendrant partout, par l'indépendance de la nature, la liberté du mal. « Par là, ajoute Léon XIII (3), les francs-maçons se font les auxiliaires de ceux qui voudraient, qu'à l'instar de l'animal, l'homme n'ait d'autre règle que ses désirs. » C'est ensuite la condamnation du dogme politique. Si l'homme, individuellement, a, en effet, besoin d'un Dieu, la société elle-même peut-elle en être privée ? « Les païens, dit encore l'Encyclique (4), portaient si profondément gravée au plus intime de leurs âmes, non seulement une idée vague des dieux, mais la nécessité sociale de la religion, qu'à leur sens il eût été plus aisé à une ville de se tenir debout sans être appuyée au sol que privée de Dieu. » Et le Souverain Pontife examine alors la relation qui existe entre Dieu et le gouvernement. « L'autorité, dit-il (5), a pour auteur le même Être qui a créé la société. Aussi, quel que soit celui entre les mains de qui le pouvoir réside, il est le ministre de Dieu. » On ne peut concevoir un esprit moins révolutionnaire à l'égard des pouvoirs publics.

La notion du gouvernement, d'après l'Eglise, n'est point, en effet, celle que les adversaires de celle-ci essaient, dans une intention fa-

(1) Encycl., p. 257.

(2) *Ibid.*, p. 259.

(3) *Ibid.*, p. 263.

(4) *Ibid.*, p. 263.

(5) *Ibid.*, p. 265.

cile à pénétrer, de répandre. La parole de l'Évangile : « Rendez à César ce qui appartient à César et à Dieu ce qui appartient à Dieu », marque bien la séparation de la puissance religieuse et de la puissance civile. En ce qui concerne l'égalité des hommes, nous allons retrouver sous la plume de Léon XIII la même réfutation éclatante du dogme maçonnique. « Si les hommes, en effet, expose-t-il en un passage d'une haute portée sociale, sont égaux aux yeux de Dieu, la différenciation de leurs conditions est une chose nécessaire en vue de l'équilibre collectif et de l'organisation utile de la société. »

« Si toutes les parties de la société humaine, écrit-il en terminant, étaient égales entre elles et libres chacune pour son compte d'agir à leur guise, rien ne serait plus difforme qu'une telle société. Si au contraire, par une sage hiérarchie des mérites, des goûts, des aptitudes, chacune d'elles concourt au bien général, vous voyez se dresser devant vous l'image d'une société bien ordonnée et conforme à la nature. »

Je ne m'étendrai pas plus longuement sur ces points. Le seul fait de les considérer montre nettement combien la doctrine maçonnique est contraire, non seulement au bien, mais à la sécurité des nations. Détruisant chez les hommes l'espérance en la vie future, elle leur retire en celle-ci les consolations qui en découlent, laissant ainsi la porte ouverte à la jalousie, aux rancœurs, à la révolution morale et sociale qui est l'aboutissement logique du matérialisme contemporain.

Haïssant l'idéal chrétien, ils le combattent en le dénaturant. Au lieu de montrer la religion comme la consolatrice des affligés et la providence des malheureux, ils la dépeignent jalouse du pouvoir civil et prête à lui contester ses droits.

L'Église, en réalité, est le meilleur soutien des peuples. Elle les encourage, les guide, les défend, et si ses ennemis croient ou cherchent à faire croire que sa doctrine est incompatible avec le bien des nations, n'est-ce point, pour employer les paroles mêmes de saint Augustin, « parce qu'ils veulent fonder l'État non sur la solidité des vertus, mais sur l'impunité des vices (1) » ?

### § III. — *L'Antimaçonnisme.*

De cet exposé rapide de la réfutation que fait Léon XIII du dogme maçonnique, une chose avant tout apparaît : c'est la nécessité pour

(1) Encycl., p. 265.



les antimaçons de se grouper autour de l'Eglise, d'en faire le point central de leur action contre le Pouvoir Occulte.

L'antimaçonnisme, et cela est facile à comprendre, ne se peut, comme la Franc-Maçonnerie, contenter d'un principe négatif. S'il combat, ce n'est point surtout pour détruire, mais pour conserver les enseignements traditionnels à la disparition desquels visent ses adversaires.

Et cela seul est susceptible de donner à ses efforts une cohésion et une puissance que la Maçonnerie elle-même est incapable d'égaliser.

L'Eglise, ainsi que cela nous est révélé par le simple examen de l'histoire, fut, en effet, à travers les siècles, la grande coordinatrice et l'unique éducatrice des masses. Seule, elle a su leur enseigner la morale, leur révéler le devoir, élever leur esprit au-dessus des contingences de la vie quotidienne et de la matérialité des instincts.

Aujourd'hui, la force qu'elle posséda est demeurée intacte. Groupant tous les chrétiens dans une volonté commune, l'Eglise peut opposer encore à la doctrine maçonnique une infranchissable barrière.

Il faut simplement, pour qu'elle y parvienne, le concours et la volonté de tous ses enfants.

Le premier devoir des chrétiens sera donc, s'ils veulent mener à bien la lutte nécessaire, de se grouper entre eux comme l'ont fait les francs-maçons, de faire table rase dans leur esprit des principes individualistes que la révolution française, de génération en génération, y a fait germer et grandir, d'oublier leur intérêt propre en songeant à l'œuvre commune, de n'être plus, en un mot, « des fidèles, mais l'Eglise », avec son dogme intangible.

Ce dogme, vous en possédez tous, Messieurs, les grandes lignes ; cette action, c'est celle, vous le savez, que la Ligue Antimaçonnique a, pour programme essentiel, de répandre et de seconder.

Et cependant, pour porter des fruits, même dans une organisation solide, ce dogme a besoin d'être mieux expliqué, cette action d'être mieux définie.

La grande faiblesse des catholiques, et celle qui a rendu le plus facilement accessible leur âme aux enseignements matérialistes, provient de la connaissance superficielle qu'ont la plupart d'entre eux de la religion. Leur instruction théologique ne va point, bien souvent, au delà des leçons du catéchisme. Mal préparés à la discussion, ils se trouvent vis-à-vis des positivistes dans un état d'infériorité qui — si leur foi est hésitante — risque de la faire succomber.

A une époque où l'activité de savoir et le désir de comprendre dévorent les âmes les meilleures, il est tout à fait indispensable de

les armer pour la controverse et d'accorder à leur raison un bagage plus substantiel que celui dont leur enfance supporta facilement le poids.

Pour défendre un principe avec conviction, et surtout avec fruit, il faut, dans la société actuelle, le bien connaître. Les temps ne sont plus où les chrétiens du moyen âge se laissaient trancher le chef plutôt que de méconnaître, après s'en être informés vis-à-vis du chapelain, les deux natures du Christ en lesquelles oblige de croire le concile de Chalcédoine.

Je ne veux point insister ici, car cela nous entraînerait sans doute au delà de cette étude, sur la nécessité que cette situation crée, chez le clergé, d'une éducation théologique plus complète. C'est de lui, en effet, que la plupart des fidèles, mal disposés par leur tempérament ou leurs travaux à l'étude des Pères de l'Eglise et des canons des Conciles, doivent attendre leur instruction, et certains prêtres ne sont bien souvent ni à la hauteur de leur tâche ni dans la disposition d'esprit de l'accepter.

Léon XIII, cependant, leur en fait, dans son Encyclique, une obligation primordiale, ayant compris dès longtemps que sans la connaissance approfondie de la doctrine catholique la lutte contre les francs-maçons risque d'être périlleuse, et souvent de demeurer vaine.

Le clergé, il est vrai, s'il ne veut point toujours, au moyen d'allocutions appropriées, répandre parmi la masse l'instruction théologique, estime qu'il possède entre les mains une arme plus efficace, moins fatigante à manier, et dont l'usage exige, en tous les cas, une science moins considérable.

Je veux parler des sanctions ecclésiastiques. Promulguer contre la Franc-Maçonnerie des lois sévères, défendre aux catholiques sous des peines sérieuses de s'affilier à ces sociétés maçonniques que condamnent à la fois la justice et la raison, ce sont choses qui, sans doute, comportent en elles-mêmes une action salutaire et qui ne peuvent, aujourd'hui, être considérées par aucun comme un excès de pouvoir ou la marque d'une persécution aveugle. Il serait néanmoins souhaitable que le rôle n'en fût qu'accessoire. Il serait beaucoup plus actif, étant mieux compris.

La Maçonnerie se couvre d'un voile : qu'on l'arrache ! Elle emploie mille artifices : qu'on les dénonce ! Elle pénètre partout : qu'on en révèle la portée ! Qu'on la montre aussi noire, aussi haineuse, aussi diabolique qu'elle l'est en réalité. Qu'on lui oppose ensuite la doctrine catholique avec sa loi d'apaisement et de charité. Ce sera le seul moyen d'exercer sur les esprits une action préventive, de les

mettre en garde contre ses tendances, de les soustraire à son empire.

Mais, pour que son œuvre aboutisse, le clergé a besoin, dès les premiers pas, de l'appui des laïques. Seul, il se heurte à mille obstacles, il voit ses efforts trompés, sa volonté contrecarrée. Ses instructions et ses défenses peuvent empêcher de succomber au mal les âmes demeurées chrétiennes ; elles ne peuvent avoir sur les autres ni influence ni autorité. Quel sera, dans ces conditions, le devoir des laïques ? quel sera, Messieurs, notre devoir ?

Il est très complexe et très lourd. Il ne suffit point, en effet, pour faire de l'action antimaçonnique de se réunir périodiquement et de se lamenter en chœur sur la misère des temps.

Notre rôle est plus haut, plus vaste.

Il exige de nous un dévouement de toutes les heures, un effort de tous les instants. Découvrir les francs-maçons, les traquer dans leurs repaires, les livrer pantelants à la vindicte publique, nul doute que ce ne soit là une de nos règles essentielles de conduite. Mais lorsque nous les aurons découverts, traqués, discrédités, aurons-nous remporté la victoire si nous avons laissé dans l'esprit des hommes leur philosophie dominer, dans la société leur œuvre survivre, dans l'éducation leurs tendances se développer toujours ?

Aussi l'antimaçonnisme n'est-il point seulement dans les groupements qui, comme le nôtre, sont des groupements de combat. Nous détruisons, d'autres groupements construisent, et ceux-là, s'ils ne portent point notre étiquette, luttent à côté de nous. On peut les diviser en quatre catégories.

La première est formée de ceux qui, pareils au Tiers Ordre de saint François-d'Assise, faisant abstraction de l'individualité humaine, ont voué leurs membres au rôle magnifique d'attirer par leur action et par leur exemple les hommes à l'amour de Dieu.

Répandant partout ces admirables principes de l'Évangile dont le respect a fait, à travers les siècles, les individus plus sains et les sociétés plus fortes, ils en imposent l'application à toutes les questions modernes, révélant ainsi, aux yeux du monde, la force d'apaisement qui réside en eux.

La seconde, d'une action plus limitée, mais non moins profonde, comprend toutes ces associations qui, sentant la misère de l'assistance publique et l'action déprimante qu'elle exerce sur la société, consacrent leur temps et leur énergie à répandre sous les humbles toits les bienfaits de la charité chrétienne. Méprisant la pluie, le vent, le froid, les membres de la conférence de Saint-Vincent-de-Paul s'en vont, de maison en maison, porter aux malheureux l'aumône qui reconforte sans humilier, car ce qu'ils donnent n'est point

seulement l'obole de leur bourse, mais aussi celle de leur cœur.

A côté de ces courageux et de ces dévoués, ceux qui se sont attachés à l'éducation ouvrière méritent aussi de ne point demeurer indifférents. Comprenant l'erreur et voyant le danger du syndicalisme moderne, athée et révolutionnaire, ils se sont efforcés par un travail opiniâtre et volontaire, de réorganiser sur les bases d'autrefois la corporation chrétienne. Luttant pour la justice et par la charité, ils ont, sous l'hostilité menaçante de leurs amis d'hier, mené le bon combat contre l'égoïsme des riches, la jalousie des pauvres. A celui-là, ils ont réclamé un peu de pitié, à celle-ci un peu de raison. Créant autour d'eux l'illustration de leurs principes, ils ont fondé des industries qui, semblables au Val-des-Bois, sont l'exemple le plus magnifique des résultats que peuvent donner dans le monde du travail l'instauration des principes chrétiens. Par la parole et par la plume, ils sont montés à l'assaut de cette féodalité capitaliste qui opprime la société d'aujourd'hui et prépare, par son intransigeance, la révolution de demain.

Je pourrais m'étendre longuement sur toutes ces œuvres sociales qui n'ont, en somme, à les bien envisager, d'autre but que de combattre, dans leurs manifestations diverses, des doctrines et des institutions portant gravée sur elles l'estampille indéniable de la Franc-Maçonnerie.

Nous devons, antimaçons, les propager de tout notre pouvoir, y collaborer de toute notre énergie, certains que nos efforts ne seront point vains ni notre action stérile. Elles nous appartiennent comme nous leur appartenons, et nous ne pouvons sans elles espérer un jour atteindre le but auquel tendra sans cesse l'accord de nos volontés.

Mais il est un dernier point sur lequel nous devons aussi aider de toutes nos forces l'œuvre des autres.

J'ai dit ailleurs comment la Franc-Maçonnerie prétendait confisquer à son profit les œuvres d'éducation et faire de l'école laïque le moule dans lequel l'esprit des enfants se façonnera à son désir. Il n'est donc point surprenant qu'en présence de ce désir positif de nos adversaires, Léon XIII ait cru devoir d'une façon tout à fait spéciale attirer notre attention sur la question scolaire. C'est d'elle, en effet, ne nous le dissimulons point, que dépend, dans une large mesure, l'utilité réelle de notre action. L'esprit de l'homme garde toujours, malgré la vie et les influences successives qu'il accepte, quelque chose de l'âme de l'enfant. Les impressions d'un caractère un peu sentimental, que l'éducation première y a fait naître, demeurent présentes dans les sensations ultérieures et déteignent presque

toujours sur la forme définitive des déductions de la logique et des concepts de l'intelligence.

C'est donc dès l'enfance qu'il faut graver fortement dans les âmes l'empreinte chrétienne, en développant, sous des formes d'âge en âge proportionnées à la maturité de la raison, les principes de la religion et les vérités du dogme.

C'est de bonne heure aussi qu'il faut montrer aux jeunes esprits la perversité de la secte maçonnique par des exemples de nature à frapper leur imagination, les engager à n'en jamais faire partie, les disposer à la combattre activement.

Plus tard, on leur en révélera la philosophie et la politique, en même temps que, parallèlement, on leur fera ressortir par un exposé plus complet de ses doctrines la vraie beauté de la religion.

Ainsi, Messieurs, par une union profonde, par une action et une persévérance de chaque jour, nous arriverons, si nous en avons la volonté et l'énergie, à refaire les âmes. C'est une œuvre colossale. Le succès, si nous y parvenons, n'en sera que plus magnifique.

Chercher partout la Maçonnerie, la démasquer partout, et partout la combattre en lui opposant le dogme de l'Eglise : tel doit être, d'après Léon XIII, notre rôle et notre but.

Ces enseignements, vieux déjà de plus de trente ans, sont demeurés dans leur intégralité absolue ceux auxquels aujourd'hui nous obéissons encore. Je vous disais au début de cette conférence que l'Encyclique *Humanum genus* était notre Constitution. Elle est plus encore. Elle est un programme ; elle est un guide ; elle est le flambeau dont la lumière éclaire les sentiers de notre action, l'acte au nom duquel, s'il plaît à Dieu, nous remporterons la victoire.

PAUL FEUILLETTE.





## LES LIVRES

---

### Au pays des lys noirs.

**N**os lecteurs reconnaissent ce titre : ce fut celui d'un article des plus suggestifs publié dans notre revue par notre ami Retté ; il en a fait le titre d'un nouveau livre.

C'est une promenade bien étrange que celle qu'il nous invite à faire avec lui. C'est un pays insoupçonné, pour beaucoup, que celui où il nous invite à le suivre.

A sa suite nous ferons connaissance avec ces milieux si divers en apparence, mais qui, en réalité, ne sont que des modalités différentes d'une même doctrine et animés tous de la même haine, celle du Catholicisme. Et ainsi nous visiterons en sa compagnie les gnostiques, les spirites, les sectes occultistes, martinistes ou autres.

C'est même par ces dernières que commencera le voyage. Ce qui nous vaudra l'honneur d'être présenté au plus illustre de leurs adeptes, Stanislas de Guaita. Et ce n'est peut-être pas sans un étonnement profond qu'on constatera l'usage criminel fait par ceux-ci de ces stupéfiants qui s'appellent morphine, cocaïne et autres, et dont les derniers scandales nous ont révélé la funeste emprise sur la société actuelle.

Mais à côté des sombres officines où se forgent les doctrines délétères qui empoisonnent aujourd'hui la société française, il nous montrera les effets désastreux produits sur les âmes.

C'est la haine farouche allumée dans les milieux ouvriers contre le patronat et, en général, contre tout ce qui possède.

C'est la faillite de l'instruction laïque et obligatoire, qui devait cependant, si on en croit ses fondateurs, élever et moraliser les âmes.

C'est la corruption électorale enfin où toute la morale électorale se résume en ceci que l'électeur doit voter pour celui qui l'achète au



plus haut prix. Et pour quiconque s'est tant soit peu occupé d'élections, il est certain que le tableau n'est pas trop poussé au noir.

Ce sont là des questions qui ne seront pas sans intéresser nos lecteurs et sans leur apprendre combien sont dangereuses toutes ces sectes occultes qui gravitent autour de la Franc-Maçonnerie et montent, avec elle, à l'assaut de la société française.

Abbé G. Duperron.

### Le Qui-Vive.

Nous nous faisons un devoir de signaler et de recommander à nos lecteurs cette revue bimensuelle illustrée, (1 an : 4 francs. Direction à Frémainville, par Meulan, Seine-et-Oise).

Elles sont légion, en France, les revues populaires qui défendent l'Eglise sur le terrain catéchistique et apologétique. Nous n'en connaissons qu'une — et c'est le *Qui-Vive* — qui la défend (et combien vaillamment !) sur le terrain politique. Au *Qui-Vive*, on est à la fois catholique et français, et l'on ne sépare jamais le citoyen du chrétien. — Ajoutons que le *Qui-Vive* édite une collection de *cartes postales* artistiques excellentes pour la propagande. — La série des 21 cartes parues : 2 francs, *franco*.

### Autour du Temple.

C'est le titre d'un grand ouvrage que vient de publier le savant historien qui a nom Gustave Bord.

Ce livre, vraiment fondamental pour l'étude de la question Louis XVII, ne comprend pas moins de quatre volumes formant un ensemble de 1.604 pages in-8° et de 96 pages in-8°, avec 2 portraits et 12 fac-similés, d'abondantes pièces justificatives et un Index alphabétique des 2.686 noms cités dans l'ouvrage.

Ce monument de documentation ne coûte que 25 francs.

On peut adresser les commandes aux bureaux de la *Revue Anti-maçonnique*, 66, rue Bonaparte, à Paris, VI<sup>e</sup>.

### Une thèse sur Lourdes à la Faculté de médecine de Lyon.

M<sup>me</sup> Jeanne Bon, élève de l'Ecole de médecine de Dijon, puis de la Faculté de Lyon, ayant fait, au cours de ses études, trois séjours à

Lourdes, prépara une thèse de doctorat sur *quelques guérisons de Lourdes*.

En 1907, une thèse sur ce sujet avait été reçue à cette même Faculté de Lyon : l'auteur, qui s'était basé sur de simples récits de journaux, y discutait, sans une seule observation médicale sérieuse, le caractère surnaturel des faits de Lourdes, voire même des miracles de l'Évangile. M<sup>me</sup> Bon, laissant de côté toute interprétation, exposa d'une part un certain nombre de guérisons soigneusement étudiées (17 tuberculoses, 2 cancers, 1 fracture), en des observations précises, émanant de médecins et contrôlées par des examens de laboratoire. D'autre part, résumant l'état actuel des doctrines de l'hystérie, elle montrait que l'explication, soi-disant médicale, donnée trop souvent par cette névrose des guérisons de Lourdes, était absolument inadmissible pour des faits comme ceux qu'elle exposait.

Le candidat eut d'abord la surprise de voir deux professeurs refuser la présidence de son travail au seul mot de Lourdes, et sans vouloir prendre connaissance du manuscrit. Enfin M. le professeur Vallas, chirurgien des hôpitaux, après examen de l'ouvrage, accepta et signa la déclaration habituelle : *Je soussigné déclare que j'ai lu la thèse de M<sup>me</sup> Jeanne Bon et que je prends la responsabilité de l'impression*. Le manuscrit fut déposé à la Faculté et reçut le visa du doyen et du recteur, qui donnèrent le permis d'imprimer.

A la soutenance, le 16 juillet 1912, le jury se composait de M. Vallas, président, M. Jean Lépine, professeur de médecine mentale, assesseur, et de deux professeurs agrégés. Ces derniers, après quelques critiques de détails, louent M<sup>me</sup> Bon de l'importance de son travail, de l'étendue des connaissances médicales qu'il dénote, de l'intérêt scientifique des faits relatés. Le professeur J. Lépine (franc-maçon, voir l'*Annuaire*) reconnaît bien l'importance de la thèse, mais prétend qu'elle offre deux côtés, l'un scientifique, l'autre sentimental, « ce dernier *non exprimé* il est vrai, mais ressortant de l'ensemble de la lecture », et dit qu'il ne sait si la Faculté peut sanctionner ce sentiment. Le candidat lui objecte que, *conformément au règlement*, il est imprimé à la page 2 de toute thèse une note ainsi conçue : *La Faculté de médecine de Lyon déclare que les opinions émises dans les dissertations qui lui sont présentées doivent être considérées comme propres à leurs auteurs, et qu'elle n'entend leur donner ni approbation ni improbation*. M. Lépine répond que son doute persiste.

Le président, M. Vallas, vraisemblablement ennuyé par l'état d'esprit de son collègue, critique assez vivement le travail dont il a accepté la responsabilité d'impression, mais cela en confondant les observations entre elles, prêtant à un malade des symptômes signalés pour un autre, etc., bref sans *une seule* objection sérieuse. Il termine d'ailleurs par des éloges pour l'ensemble de l'ouvrage et loue spécialement les conclusions.

La séance levée, la délibération à huis clos est longue. M. Lépine refuse de laisser passer la thèse et ses collègues intimidés finissent par signer le procès-verbal suivant : *Déclarons que le candidat a présenté un travail n'offrant pas le caractère scientifique d'une thèse pour le doctorat.* Ce procès-verbal était en contradiction absolue avec leurs éloges de l'instant d'avant et, pour le président, avec sa première signature.

Mais devant l'arbitraire, il n'y a rien à faire : M<sup>me</sup> Bon dut préparer et soutenir une seconde thèse, celle-là reçue avec *très bien*. Elle était moins importante que la première et sur un sujet ayant déjà fait l'objet de multiples thèses ou études, mais Lourdes en était exclu. Les malades habitaient des pays où il était permis d'étudier leurs guérisons.

A noter :

Qu'une thèse de médecine n'est *jamais* refusée à la soutenance (on n'a souvenir à Lyon que d'un cas, à la suite d'une fraude);

Que c'était le premier échec qu'ait subi le candidat dans le cours de ses études.

Mais, comme en convenait ouvertement un des membres de la Faculté, « ce n'était ni le candidat, ni son travail en lui-même qu'on avait refusé, *c'était le sujet* »...

La Librairie des Saints-Pères publie la thèse telle qu'elle a été présentée, avec les visas officiels à la suite des conclusions (1). Nous ne saurions trop recommander à nos lecteurs d'en prendre connaissance.

**Les Œuvres catholiques au lendemain de la Séparation**  
(Tableaux documentaires], par FOURVIÈRE. 1 vol. in-12. Prix : 3 fr. 50. — Librairie Victor Lecoffre, J. Gabalda, éditeur, rue Bonaparte, 90, Paris.

Au lendemain de la loi de la Séparation, alors que l'Etat venait de dire au Clergé : *Je ne te connais plus ; tu es libre !* beaucoup, même parmi ceux que « la religion n'étouffe pas », pour nous servir d'une expression courante, se demandèrent ce qu'allaient devenir les nombreuses œuvres sociales et de charité créées par ce Clergé, laissé désormais à ses propres ressources.

Dans ces conditions, une enquête *largement documentée* et prise sur le vif par un des maîtres du journalisme parisien s'imposait. M. Fourvière, un des principaux « leaders » du journal *l'Eclair*, a été chargé

(1) *Thèse sur quelques guérisons de Lourdes*, présentée et soutenue le 16 juillet 1912, à la Faculté de médecine de Lyon, par le D<sup>c</sup> JEANNE BON, Paris, 1913. Un vol. in-8°, VIII-150 pages. Prix : 2 fr. 50. Librairie des Saints-Pères, 83, rue des Saints-Pères, Paris (VI<sup>e</sup>).

de ce soin. Et cette enquête, c'est le livre qui paraît aujourd'hui à la Librairie Victor Lecoffre.

Abondante en faits, en chiffres, en interviews et en anecdotes suggestives ; précise et pittoresque, comme une suite de vues cinématographiques, l'enquête de M. Fourvière nous fait pénétrer de plein pied au milieu de toutes les « œuvres » nouvelles, restaurées ou agrandies ; que l'on doit à l'effort du Clergé et des catholiques de France, depuis la Séparation jusqu'à nos jours : syndicats d'hommes ou de femmes ; maisons d'hospitalisation ou d'accueil ; écoles d'apprentissage ou de préapprentissage ; cercles et patronages ; hôpitaux, dispensaires ou asiles d'infirmités ; garderies, œuvres de protection ou d'évangélisation, sous les formes les plus variées et les plus ingénieuses, etc. ; tout un monde !

C'est vraiment une *Eglise rajeunie*, selon la juste définition de M. Georges Goyau, que nous fait apparaître M. Fourvière.



---

*Le Gérant* : FLAVIEN BRENIER.

---

Poitiers. — Société française d'Imprimerie.